

Tarifs électricité

Tarifs de Distribution et de
Raccordement - 2014

ORES (Luxembourg)

Ex INTERLUX

Tarifs électricité - 2014

Table des matières

	Page
1. Note introductive	3
2. Territoire desservi	4
3. Tarifs de distribution	
3.1 Tableau 21	9
3.2 Tableau 22	10
3.3 Détails tarifs	11
3.4 Annexes tarifs	16
4. Tarifs de raccordement	
4.1 Raccordement	18
4.2 Farde de prix pour les raccordements basse tension <= à 3 points d'accès	29
4.3 Farde de prix pour les raccordements basse tension > à 3 points d'accès	43
4.4 Farde de prix pour les raccordements basse tension lotissements résidentiels et habitations groupées	57
4.5 Farde de prix pour les raccordements basse tension TransBT	63
4.6 Farde de prix pour les raccordements moyenne tension	73
4.7 Farde de prix pour les raccordements moyenne tension TransMT	85
4.8 Catalogue et tarifs des prestations électriques basse tension et moyenne tension	97
4.9 Synthèse des prestations proposées en électricité basse tension (BT et TRANS BT) et moyenne tension (MT et TRANS MT)	101
4.10 Fiches de prestations	106

Fusion des 8 GRD mixtes : mission accomplie !

L'ultime étape de la fusion des huit gestionnaires de réseaux mixtes a été franchie ce 31 décembre 2013, avec la publication au Moniteur de la loi permettant la mise en œuvre de la fusion et le dépôt de l'acte constitutif du nouveau GRD auprès du greffe du tribunal de Nivelles. C'est l'aboutissement d'un projet lancé il y a plusieurs mois : la création de ce gestionnaire de réseau unique met notre entreprise en ordre de marche pour affronter les défis de l'avenir.

ORES GRD

A compter d'aujourd'hui, ORES est donc officiellement le GRD responsable de la distribution d'électricité et de gaz naturel dans les 197 villes et communes regroupées, hier encore, au sein des 8 intercommunales mixtes wallonnes. Ces dernières sont légalement dissoutes et cessent d'exister à compter de ce jour.

Bien que la fusion des 8 GRD mixtes wallons soit effective à dater de ce 31 décembre 2013, un tarif différent continuera d'être appliqué dans chaque zone géographique desservie par les anciens GRD. En ce qui concerne les tarifs, la fusion aura pour impact de devoir modifier le nom du GRD par le nom du secteur concerné, comme repris dans le tableau ci-dessous :

Dénomination nouvelle	Dénomination ancienne
ORES (Namur)	IDEG
ORES (Hainaut Electricité)	IEH
ORES (Hainaut Gaz)	IGH
ORES (Est)	INTEREST
ORES (Luxembourg)	INTERLUX
ORES (Verviers)	INTERMOSANNE
ORES (Brabant wallon)	SEDILEC
ORES (Mouscron)	SIMOGEL

ORES
Territoire desservi - Secteur : ORES (Luxembourg)
Activité Electricité

Code	Nom	Commune
6600	Bastogne	BASTOGNE
6600	Longvilly	BASTOGNE
6600	Noville (Luxembourg)	BASTOGNE
6600	Villers-la-Bonne-Eau	BASTOGNE
6600	Wardin	BASTOGNE
6630	Martelange	MARTELANGE
6637	Fauvillers	FAUVILLERS
6637	Hollange	FAUVILLERS
6637	Tintange	FAUVILLERS
6640	Hompré	VAUX-SUR-SURE
6640	Morhet	VAUX-SUR-SURE
6640	Nives	VAUX-SUR-SURE
6640	Sibret	VAUX-SUR-SURE
6640	Vaux-lez-Rosières	VAUX-SUR-SURE
6640	Vaux-sur-Sure	VAUX-SUR-SURE
6642	Juseret	VAUX-SUR-SURE
6660	Houffalize	HOUFFALIZE
6660	Nadrin	HOUFFALIZE
6661	Mont (Luxembourg)	HOUFFALIZE
6661	Tailles	HOUFFALIZE
6662	Tavigny	HOUFFALIZE
6663	Mabompré	HOUFFALIZE
6666	Wibrin	HOUFFALIZE
6670	Gouvy	GOUVY
6670	Limerlé	GOUVY
6671	Bovigny	GOUVY
6672	Beho	GOUVY
6673	Cherain	GOUVY
6674	Montleban	GOUVY
6680	Amberloup	SAINTE-ODE
6680	Sainte-Ode	SAINTE-ODE
6680	Tillet	SAINTE-ODE
6681	Lavacherie	SAINTE-ODE
6686	Flamierge	BERTOOGNE
6687	Bertogne	BERTOOGNE
6688	Longchamps (Luxembourg)	BERTOOGNE
6690	Bihain	VIELSALM
6690	Vielsalm	VIELSALM
6692	Petit-Thier	VIELSALM
6698	Grand-Halleux	VIELSALM
6700	Arlon	ARLON
6700	Bonnert	ARLON
6700	Heinsch	ARLON
6700	Toernich	ARLON
6704	Guirsch	ARLON
6706	Autelbas	ARLON
6717	Atttert	ATTERT
6717	Nobressart	ATTERT
6717	Nothomb	ATTERT
6717	Thiaumont	ATTERT

ORES (Luxembourg)
Activité Electricité

Code	Nom	Commune
6717	Tontelange	ATTERT
6720	Habay	HABAY
6720	Habay-la-Neuve	HABAY
6720	Hachy	HABAY
6721	Anlier	HABAY
6723	Habay-la-Vieille	HABAY
6724	Houdemont	HABAY
6724	Marbehan	HABAY
6724	Rulles	HABAY
6730	Bellefontaine (Luxembourg)	TINTIGNY
6730	Rossignol	TINTIGNY
6730	Saint-Vincent	TINTIGNY
6730	Tintigny	TINTIGNY
6740	Etalle	ETALLE
6740	Sainte-Marie-sur-Semois	ETALLE
6740	Villers-sur-Semois	ETALLE
6741	Vance	ETALLE
6742	Chantemelle	ETALLE
6743	Buzenol	ETALLE
6747	Châtillon	SAINT-LEGER
6747	Meix-le-Tige	SAINT-LEGER
6747	Saint-Léger (Luxembourg)	SAINT-LEGER
6750	Musson	MUSSON
6750	Mussy-la-Ville	MUSSON
6750	Signeulx	MUSSON
6760	Bleid	VIRTON
6760	Ethe	VIRTON
6760	Ruette	VIRTON
6760	Virton	VIRTON
6761	Latour	VIRTON
6762	Saint-Mard	VIRTON
6767	Dampicourt	ROUVROY
6767	Harnoncourt	ROUVROY
6767	Lamorteau	ROUVROY
6767	Rouvroy	ROUVROY
6767	Torgny	ROUVROY
6769	Gérouville	MEIX-DEVANT-VIRTON
6769	Meix-Devant-Virton	MEIX-DEVANT-VIRTON
6769	Robelmont	MEIX-DEVANT-VIRTON
6769	Sommethonne	MEIX-DEVANT-VIRTON
6769	Villers-la-Loue	MEIX-DEVANT-VIRTON
6780	Hondelange	MESSANCY
6780	Messancy	MESSANCY
6780	Wolkrange	MESSANCY
6781	Sélange	MESSANCY
6782	Habergy	MESSANCY
6790	Aubange	AUBANGE
6791	Athus	AUBANGE
6792	Halanzy	AUBANGE
6792	Rachecourt	AUBANGE

ORES (Luxembourg)
Activité Electricité

Code	Nom	Commune
6800	Bras	LIBRAMONT-CHEVIGNY
6800	Freux	LIBRAMONT-CHEVIGNY
6800	Libramont	LIBRAMONT-CHEVIGNY
6800	Moircy	LIBRAMONT-CHEVIGNY
6800	Recogne	LIBRAMONT-CHEVIGNY
6800	Remagne	LIBRAMONT-CHEVIGNY
6800	Sainte-Marie-Chevigny	LIBRAMONT-CHEVIGNY
6800	Saint-Pierre	LIBRAMONT-CHEVIGNY
6810	Chiny	CHINY
6810	Izel	CHINY
6810	Jamoigne	CHINY
6811	Les Bulles	CHINY
6812	Suxy	CHINY
6813	Termes	CHINY
6820	Florenville	FLORENVILLE
6820	Fontenoille	FLORENVILLE
6820	Muno	FLORENVILLE
6820	Sainte-Cécile	FLORENVILLE
6821	Lacuisine	FLORENVILLE
6823	Villers-Devant-Orval	FLORENVILLE
6824	Chassepierre	FLORENVILLE
6830	Bouillon	BOUILLON
6830	Les Hayons	BOUILLON
6830	Poupehan	BOUILLON
6830	Rochehaut	BOUILLON
6831	Noirefontaine	BOUILLON
6832	Sensenruth	BOUILLON
6833	Ucimont	BOUILLON
6833	Vivy	BOUILLON
6834	Bellevaux	BOUILLON
6836	Dohan	BOUILLON
6838	Corbion	BOUILLON
6840	Grandvoir	NEUFCHATEAU
6840	Grapfontaine	NEUFCHATEAU
6840	Hamipré	NEUFCHATEAU
6840	Longlier	NEUFCHATEAU
6840	Neufchâteau	NEUFCHATEAU
6840	Tournay	NEUFCHATEAU
6850	Carlsbourg	PALISEUL
6850	Offagne	PALISEUL
6850	Paliseul	PALISEUL
6851	Nolleaux	PALISEUL
6852	Maissin	PALISEUL
6852	Opont	PALISEUL
6853	Framont	PALISEUL
6856	Fays-les-Veneurs	PALISEUL
6860	Assenois	LEGLISE
6860	Ebly	LEGLISE
6860	Léglise	LEGLISE
6860	Mellier	LEGLISE

ORES (Luxembourg)
Activité Electricité

Code	Nom	Commune
6860	Witry	LEGLISE
6870	Arville	SAINT-HUBERT
6870	Awenne	SAINT-HUBERT
6870	Hatrival	SAINT-HUBERT
6870	Mirwart	SAINT-HUBERT
6870	Saint-Hubert	SAINT-HUBERT
6870	Vesqueville	SAINT-HUBERT
6880	Auby-sur-Semois	BERTRIX
6880	Bertrix	BERTRIX
6880	Cugnon	BERTRIX
6880	Jehonville	BERTRIX
6880	Orgeo	BERTRIX
6887	Herbeumont	HERBEUMONT
6887	Saint-Médard	HERBEUMONT
6887	Straimont	HERBEUMONT
6890	Anloy	LIBIN
6890	Libin	LIBIN
6890	Ochamps	LIBIN
6890	Redu	LIBIN
6890	Smuid	LIBIN
6890	Transinne	LIBIN
6890	Villance	LIBIN
6900	Aye	MARCHE-EN-FAMENNE
6900	Hargimont	MARCHE-EN-FAMENNE
6900	Humain	MARCHE-EN-FAMENNE
6900	Marche-en-Famenne	MARCHE-EN-FAMENNE
6900	On	MARCHE-EN-FAMENNE
6900	Roy	MARCHE-EN-FAMENNE
6900	Waha	MARCHE-EN-FAMENNE
6920	Sohier	WELLIN
6920	Wellin	WELLIN
6921	Chanly	WELLIN
6922	Halma	WELLIN
6924	Lomprez	WELLIN
6927	Bure	TELLIN
6927	Grupont	TELLIN
6927	Resteigne	TELLIN
6927	Tellin	TELLIN
6929	Daverdisse	DAVERDISSE
6929	Gembes	DAVERDISSE
6929	Haut-Fays	DAVERDISSE
6929	Porcheresse	DAVERDISSE
6940	Barvaux-sur-Ourthe	DURBUY
6940	Durbuy	DURBUY
6940	Grandhan	DURBUY
6940	Septon	DURBUY
6940	Wéris	DURBUY
6941	Bende	DURBUY
6941	Bomal-sur-Ourthe	DURBUY
6941	Borlon	DURBUY

ORES (Luxembourg)
Activité Electricité

Code	Nom	Commune
6941	Heyd	DURBUY
6941	Izier	DURBUY
6941	Tohogne	DURBUY
6941	Villers-Sainte-Gertrude	DURBUY
6950	Harsin	NASSOGNE
6950	Nassogne	NASSOGNE
6951	Bande	NASSOGNE
6952	Grune	NASSOGNE
6953	Ambly	NASSOGNE
6953	Forrières	NASSOGNE
6953	Lesterny	NASSOGNE
6953	Masbourg	NASSOGNE
6960	Dochamps	MANHAY
6960	Grandmenil	MANHAY
6960	Harre	MANHAY
6960	MTECTEOmpré	MANHAY
6960	Manhay	MANHAY
6960	Odeigne	MANHAY
6960	Vaux-Chavanne	MANHAY
6970	Tenneville	TENNEVILLE
6971	Champlon	TENNEVILLE
6972	Erneuville	TENNEVILLE
6980	Beausaint	LA ROCHE-EN-ARDENNE
6980	La Roche-en-Ardenne	LA ROCHE-EN-ARDENNE
6982	Samrée	LA ROCHE-EN-ARDENNE
6983	Ortho	LA ROCHE-EN-ARDENNE
6984	Hives	LA ROCHE-EN-ARDENNE
6986	Halleux	LA ROCHE-EN-ARDENNE
6987	Beffe	RENDEUX
6987	Hodister	RENDEUX
6987	Marcourt	RENDEUX
6987	Rendeux	RENDEUX
6990	Fronville	HOTTON
6990	Hampteau	HOTTON
6990	Hotton	HOTTON
6990	Marenne	HOTTON
6997	Amonines	EREZEE
6997	Erezée	EREZEE
6997	Mormont	EREZEE
6997	Soy	EREZEE

Tableau 21 : Tarifs de distribution - prélèvements - année :

TARIFS DU RESEAU DE DISTRIBUTION

2014

ORES (Luxembourg) Ex INTERLUX

Tarifs applicables aux prélèvements

Periode de validité: Exercice d'exploitation 2014

A TITRE D'INFORMATION : Quantités	NOM DE CHAMP Messages EDIEL	Code Globalisation	type alimentation	TRANS HT		26 - 1kV			TRANS BT			BT															
				ALIM PRINCIPALE	ALIM DE SECOURS	ALIM PRINCIPALE	ALIM DE SECOURS	ECHANGE ENTRE GRD	T17 LVA	T13 PLM	T14 PLU	Avec mesure de pointe T15 L6P	Sans mesure de pointe								ECHANGE ENTRE GRD T39 DBL						
				T01 DIR	T02 EGY	T03 ILM / LVP	T16 MVE	T33 DBH					T18 L6N	T04 ILL	T05 L36	T08 LVS	T09 LVD / LVU	T10 LVN	T11 LSN	T12 LDN							
kW	KW_MAX FACTOR_KW_MAX FACTOR_AUX_INPUT																										
Heures normales / consommation de jour	PRICE_KWH_HI																										
Heures creuses / consommation de nuit	PRICE_KWH_LO																										
Heures creuses / consommation de nuit exclusivement	PRICE_KWH_LOX																										
Energie réactive	PRICE_KVARH																										
1. Tarif pour l'utilisation du réseau																											
1.1. Formule tarif puissance souscrite et puissance complémentaire																											
1.1.1. Trans HT / 26 - kV / Trans BT																											
[X * E1] EUR/kW																											
+ [Y * Umhp] EUR /kWmhp																											
+ [Z * Umhc] EUR /kWmhc																											
avec :																											
X =																											
X/12 =	EUR/kW	POWER	210																								
E1 =	0,1+[796,5/((885+KW))]	CTE_B																									
		CTE_C																									
		CTE_D																									
Y =	EUR/kWh	DAY_CONSUMPTION	210																								
Z =	EUR/kWh	NIGHT_CONSUMPTION	210																								
somme max terme en X et terme en Y	EUR/kWh	RISTORNO	210																								
1.1.2. BT > 56 KVA, avec mesure de pointe																											
X EUR/kW																											
avec X =																											
X/12 =	EUR/kW	POWER	210																								
1.1.3. BT > 56 KVA, sans mesure de pointe / BT < 56 KVA																											
EUR/kWh		DAY_CONSUMPTION	210																								
EUR/kWh		NIGHT_CONSUMPTION	210																								
EUR/kWh		EXCL_NIGHT_CONSUMPTION	210																								
EUR/kWh		SYSTEM_MGMT	230																								
EUR/kWh		METERREADING	240																								
AMR	EUR/an																										
MMR	EUR/an																										
YMR prélèvement en relève annuelle	EUR/an																										
2. Tarif Obligations de Service Public																											
3. Tarif services auxiliaires																											
3.1. Tarif pertes en réseaux																											
3.2. Tarif énérgie réactive																											
Droit au prélèvement forfaitaire =																											
Tarif pour le dépassement de l'énergie réactive :																											
kVarh > 0,50* kWh total	EUR/kVarh	REACTIVE	310																								
4. Surcharges																											
4.1. surcharges ou prélèvements pour le financement des obligations de service public																											
- mesures de nature sociale	EUR/kWh	SOCIAL_MATTERS																									
- mesures de promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie	EUR/kWh	RATIONAL_ENERGY_USE																									
- mesures de promotion des sources d'énergie renouvelables et installations de cogénération de qualité	EUR/kWh	RENEWABLE_ENERGIES_COGEN																									
- distribution gratuite d'énergie verte	EUR/kWh	GREEN_ENERGY																									
4.2. surcharges pour la couverture des frais de fonctionnement de l'instance de régulation																											
4.3. cotisations pour la couverture des coûts échoués																											
4.4. charges et pensions non capitalisées																											
4.5. impôts sur les revenus																											
4.6. autres impôts, prélèvements, surcharges, cotisations et rétributions																											
locaux, provinciaux, régionaux et fédéraux																											
- compensation des revenus indépendants	EUR/kWh	MUNICIPAL_FEES	890																								
- taxe de voirie	EUR/kWh	TAXES_DE_VOIRIE	891																								

Tableau 22 : Tarifs de distribution - injections - année :

2014

TARIFS DU RESEAU DE DISTRIBUTION

ORES (Luxembourg) Ex INTERLUX

Tarifs applicables aux injections

Periode de validité: Exercice d'exploitation 2014

	NOM DE CHAMP Messages EDIEL	Code Globalisation		type alimentation code tarifaire TOC	TRANS HT	26 - 1kV	BT
					T06 HIN	T07 MIN	T19 LIN
A TITRE D'INFORMATION : Quantités							
kW	KW_MAX						
	FACTOR_KW_MAX				1	1	1
	FACTOR_AUX_INPUT				1	1	1
Heures normales / consommation de jour	PRICE_KWH_HI						
Heures creuses / consommation de nuit	PRICE_KWH_LO						
Heures creuses / consommation de nuit exclusivement	PRICE_KWH_LOX						
Energie réactive	PRICE_KVARH						
1. Tarif pour l'utilisation du réseau							
1.1. Formule tarif puissance souscrite et puissance complémentaire							
1.1.1. Trans HT / 26 - kV / Trans BT							
[X * E1] EUR/kW							
+ [Y * Umhp] EUR /kWmhp							
+ [Z * Umhc] EUR /kWmhc							
avec :							
X =					0,000000	0,000000	
X/12 =	EUR/kW	POWER	210		0,000000	0,000000	
E1 =	0,1+[796,5/(885+kW)]						
	CTE_B				0	0,0	
	CTE_C				0	0,0	
	CTE_D				0	0	
Y =	EUR/kWh	DAY_CONSUMPTION	210			0,000000	
Z =	EUR/kWh	NIGHT_CONSUMPTION	210			0,000000	
somme max terme en X et terme en Y	EUR/kWh	RISTORNO	210			0,000000	
1.1.2. BT > 56 kVA, avec mesure de pointe							
X EUR/kW							0,000000
avec X =							0,000000
X/12 =	EUR/kW	POWER	210				
1.1.3. BT > 56 kVA, sans mesure de pointe / BT < 56 kVA							
	EUR/kWh	DAY_CONSUMPTION	210				0,000000
	EUR/kWh	NIGHT_CONSUMPTION	210				0,000000
	EUR/kWh	EXCL_NIGHT_CONSUMPTION	210				0,000000
1.2. Tarif gestion du système	EUR/kWh	SYSTEM_MGMT	230		0,00023	0,000235	0,000361
1.3. Tarif activité de mesure et comptage		METERREADING	240				
AMR	EUR/an				810,72	810,72	810,72
MMR	EUR/an				186,19	186,19	186,19
YMR prélèvement en relève annuelle	EUR/an						14,79
2. Tarif Obligations de Service Public	EUR/kWh	PUBLIC_SERVICE_MISSIONS	215		0,000000	0,000000	0,000000
3. Tarif services auxiliaires							
3.1. Tarif pertes en réseaux	EUR/kWh	NETLOSSES	320		0,000000	0,000000	0,000000
3.2. Tarif énergie réactive							
Droit au prélèvement forfaitaire =		FACTOR_REACTIVE			0,000	0,000	
Tarif pour le dépassement de l'énergie réactive :							
kVarh > 0,50* kWh total	EUR/kVarh	REACTIVE	310		0,000000	0,000000	
3.3. Tarif programme non accepté		N'EST PAS D'APPLICATION					
4. Surcharges							
4.1. surcharges ou prélèvements pour le financement des obligations de service public							
- mesures de nature sociale	EUR/kWh	SOCIAL_MATTERS			0,000000	0,000000	0,000000
- mesures de promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie	EUR/kWh	RATIONAL_ENERGY_USE			0,000000	0,000000	0,000000
- mesures de promotion des sources d'énergie renouvelables et installations de cogénération de qualité	EUR/kWh	RENEWABLE_ENERGIES_COGEN			0,000000	0,000000	0,000000
- distribution gratuite d'énergie verte	EUR/kWh	GREEN_ENERGY			0,000000	0,000000	0,000000
4.2. surcharges pour la couverture des frais de fonctionnement de l'instance de régulation	EUR/kWh	REGULATOR			0,000000	0,000000	0,000000
4.3. cotisations pour la couverture des coûts échoués	EUR/kWh	HEDGING_STRANDED_COSTS			0,000000	0,000000	0,000000
4.4. charges et pensions non capitalisées	EUR/kWh	PENSIONS	840		0,000173	0,001743	0,001954
4.5. impôts sur les revenus	EUR/kWh	REVENUE_TAXES			0,000000	0,000000	0,000000
4.6. autres impôts, prélèvements, surcharges, cotisations et rétributions							
locaux, provinciaux, régionaux et fédéraux							
- compensation des revenus indépendants	EUR/kWh	MUNICIPAL_FEES	890		0,000000	0,000000	0,000000
- taxe de voirie	EUR/kWh	TAXES_DE_VOIRIE	891		0,000000	0,000000	0,000000

Non utilisé pour les tarifs de distribution :

TAXES_AND_INSURANCES ; SUNDRY_COSTS_MUNIC_PLAN ; OCCUP_PUBLIC_DOMAIN ; FREQ_BLACKSTART_NETLOSSES ;
TENSION_MGT_REACT_POW_TR ; ; CONGESTIONS ; DENUCLEARISATION ; KYOTO ; PROTECTED_CUSTOMERS ; GREEN_CERTIFICATES ; HEAT ; OFF-SHORE

Remarque : Les coefficients afférents aux surcharges sont sujets à adaptation en cours d'exercice par suite d'une modification décidée dans le chef des autorités compétentes.

Haute tension		Basse tension	
(2)	(3)	(4)	(5)
TransMT	26-1kV	TransBT	BT

II. Tarif d'utilisation du réseau :

Ces tarifs sont applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau. (Voir annexe 1 pour les tarifs applicables au transit entre gestionnaires du réseau de distribution.)
(Voir annexe 2 pour les tarifs applicables aux communes agissant en tant qu'utilisateur final.)

1. Tarif pour la puissance souscrite et complémentaire :	tarif puissance souscrite	tarif puissance complémentaire =tarif puissance souscrite	tarif fourn. de secours (max 500 h/an d'utilisation) via réseau-GRD	tarif puissance souscrite	tarif puissance complémentaire =tarif puissance souscrite	tarif fourn. de secours (max 500 h/an d'utilisation) via réseau-GRD	tarif puissance souscrite	tarif puissance complémentaire =tarif puissance souscrite	tarif fourn. de secours (max 500 h/an d'utilisation) via réseau-GRD	puissance souscrite & puissance complémentaire	puissance complémentaire = puissance souscrite	
<u>Puissance souscrite :</u>	Clients avec comptage mesurant la pointe en MT			Clients avec comptage mesurant la pointe en MT			Clients avec comptage mesurant la pointe			Clients avec comptage mesurant la pointe		
	<u>tarif pour la puissance souscrite :</u> <u>terme de puissance :</u> [X * E1] euro/kW <u>avec :</u> X = 3,409645 X=base annuelle X/12 = 0,284137 X/12= mensuel E1 = 0,1+[796,5/(885+kW)] La puissance souscrite = la puissance mise à disposition telle que définie ci-après. La puissance mise à disposition (kW) est déterminée sur base de la puissance maximale quart-horaire, prélevée en heures pleines ou en heures creuses, au cours des 12 derniers mois roulants, mois de facturation compris.			<u>tarif pour la puissance souscrite :</u> <u>termes de puissance + terme proportionnel</u> [X * E1] euro/kW + [Y * Um _{hp}] euro /kWm _{hp} + [Z * Um _{hc}] euro /kWm _{hc} <u>avec :</u> X = 39,107575 X=base annuelle X/12 = 3,258965 X/12= mensuel E1 = 0,1+[796,5/(885+kW)] Y = 0,002919 Z = 0,001638 La puissance souscrite = la puissance mise à disposition telle que définie ci-après. La puissance mise à disposition (kW) est déterminée sur base de la puissance maximale quart-horaire, prélevée en heures pleines ou en heures creuses, au cours des 12 derniers mois roulants, mois de facturation compris. Le prix moyen, exprimé par kWh en heures pleines (euro/kWhp), découlant de l'application du terme de puissance et du terme proportionnel applicable à l'énergie active transportée en heures pleines (kWhp) , est limité par un prix maximum au niveau de : 0,074368 euro/kWhp.			<u>tarif pour la puissance souscrite :</u> <u>termes de puissance + terme proportionnel</u> [X * E1] euro/kW + [Y * Um _{hp}] euro /kWm _{hp} + [Z * Um _{hc}] euro /kWm _{hc} <u>avec :</u> X = 62,857337 X/12 = 5,238111 E1 = 0,1+[796,5/(885+kW)] Y = 0,004885 Z = 0,002445 La puissance souscrite = la puissance mise à disposition telle que définie ci-après. La puissance mise à disposition (kW) est déterminée sur base de la puissance maximale quart-horaire, prélevée en heures pleines ou en heures creuses, au cours des 12 derniers mois roulants, mois de facturation compris. Le prix moyen, exprimé par kWh en heures pleines (euro/kWhp), découlant de l'application du terme de puissance et du terme proportionnel applicable à l'énergie active transportée en heures pleines (kWhp) , est limité par un prix maximum au niveau de : 0,074368 euro/kWhp.			<u>tarif pour la puissance souscrite :</u> X euro/kW <u>avec :</u> X = 127,051518 euro/kW pointe mensuelle théorique sur base d'une utilisation moyenne de 2200 h <u>Remarque</u> pour les clients chez qui la mesure de la pointe est possible Clients avec comptage ne mesurant pas la pointe		
<u>Puissance complémentaire :</u>	<u>tarif pour la puissance complémentaire =</u> tarif pour la puissance souscrite			<u>tarif pour la puissance complémentaire =</u> tarif pour la puissance souscrite			<u>tarif pour la puissance complémentaire =</u> tarif pour la puissance souscrite			<u>tarif pour la puissance complémentaire =</u> tarif pour la puissance souscrite		

	Haute tension		Basse tension	
	(2)	(3)	(4)	(5)
	TransMT	26-1kV	TransBT	BT
Fourniture de secours via le réseau du GRD :	<u>tarif pour fourniture de secours via réseau MT du GRD</u> <u><= 500 heures d'utilisation par année civile</u> - mois sans prélèvements : <u>terme de puissance :</u> 0,50 * [X * E1] euro/kW <u>avec :</u> X = 39,107575 X=base annuelle X/12 = 3,258965 X/12= mensuel E1 = 0,1+[796,5/(885+kW)] - mois avec prélèvements : <u>termes de puissance + terme proportionel</u> 0,50 * [X * E1] euro/kW + 0,50 * [Y * Um _{hp}] euro /kWm _{hp} + 0,50 * [Z * Um _{hc}] euro /kWm _{hc} <u>avec :</u> X = 39,107575 X=base annuelle X/12 = 3,258965 X/12= mensuel E1 = 0,1+[796,5/(885+kW)] Y = 0,002919 Z = 0,001638 La puissance mise à disposition (kW) est définie comme : - la puissance maximale quart-horaire, prélevée en heures pleines ou en heures creuses, au cours des 12 derniers mois roulants, mois de facturation compris. ou - la puissance de raccordement si celle-ci est > à la puissance maximale quart-horaire mensuelle prélevée. Le prix moyen, exprimé par kWh en heures pleines (euro/kWhp), découlant de l'application du terme de puissance et du terme proportionnel applicable à l'énergie active transportée en heures pleines (kWhp) , est limité par un prix maximum au niveau de : 0,5 * 0,074368 euro/kWhp.	<u>tarif pour fourniture de secours via réseau MT du GRD</u> <u><= 500 heures d'utilisation par année civile</u> - mois sans prélèvements : <u>terme de puissance :</u> 0,50 * [X * E1] euro/kW <u>avec :</u> X = 39,107575 X=base annuelle X/12 = 3,258965 X/12= mensuel E1 = 0,1+[796,5/(885+kW)] - mois avec prélèvements : <u>termes de puissance + terme proportionel</u> 0,50 * [X * E1] euro/kW + 0,50 * [Y * Um _{hp}] euro /kWm _{hp} + 0,50 * [Z * Um _{hc}] euro /kWm _{hc} <u>avec :</u> X = 39,107575 X=base annuelle X/12 = 3,258965 X/12= mensuel E1 = 0,1+[796,5/(885+kW)] Y = 0,002919 Z = 0,001638 La puissance mise à disposition (kW) est définie comme : - la puissance maximale quart-horaire, prélevée en heures pleines ou en heures creuses, au cours des 12 derniers mois roulants, mois de facturation compris. ou - la puissance de raccordement si celle-ci est > à la puissance maximale quart-horaire mensuelle prélevée. Le prix moyen, exprimé par kWh en heures pleines (euro/kWhp), découlant de l'application du terme de puissance et du terme proportionnel applicable à l'énergie active transportée en heures pleines (kWhp) , est limité par un prix maximum au niveau de : 0,5 * 0,074368 euro/kWhp.	<u>en principe pas de fourniture de secours</u> <u><= 500 heures d'utilisation par année civile</u> - mois sans prélèvements : <u>terme de puissance :</u> 0,50 * [X * E1] euro/kW <u>avec :</u> X = 62,857337 X=base annuelle X/12 = 5,238111 X/12= mensuel E1 = 0,1+[796,5/(885+kW)] - mois avec prélèvements : <u>termes de puissance + terme proportionel</u> 0,50 * [X * E1] euro/kW + 0,50 * [Y * Um _{hp}] euro /kWm _{hp} + 0,50 * [Z * Um _{hc}] euro /kWm _{hc} <u>avec :</u> X = 62,857337 X=base annuelle X/12 = 5,238111 X/12= mensuel E1 = 0,1+[796,5/(885+kW)] Y = 0,004885 Z = 0,002445 La puissance mise à disposition (kW) est définie comme : - la puissance maximale quart-horaire, prélevée en heures pleines ou en heures creuses, au cours des 12 derniers mois roulants, mois de facturation compris. ou - la puissance de raccordement si celle-ci est > à la puissance maximale quart-horaire mensuelle prélevée. Le prix moyen, exprimé par kWh en heures pleines (euro/kWhp), découlant de l'application du terme de puissance et du terme proportionnel applicable à l'énergie active transportée en heures pleines (kWhp) , est limité par un prix maximum au niveau de : 0,5 * 0,074368 euro/kWhp.	<u>en principe pas de fourniture de secours</u>
	<u>> 500 heures d'utilisation par année civile</u> Le tarif = le tarif pour la puissance souscrite, tel que défini pour la partie d'infrastructures 26-1 kV <u>Tarif pour fourniture de secours via raccordement direct (clients grands postes)</u> Ou via le réseau de distribution MT : tarif pour fourniture de secours = T02 EGY	<u>> 500 heures d'utilisation par année civile</u> Le tarif = le tarif pour la puissance souscrite, tel que défini pour la partie d'infrastructures 26-1 kV <u>Remarque pour l'éclairage public :</u> en l'absence de mesure, la puissance souscrite est déterminée sur base d'une utilisation moyenne de 4200 heures	<u>> 500 heures d'utilisation par année civile</u> Le tarif = le tarif pour la puissance souscrite, tel que défini pour la partie d'infrastructures 26-1 kV <u>Remarque pour l'éclairage public :</u> en l'absence de mesure, la puissance souscrite est déterminée sur base d'une utilisation moyenne de 4200 heures	

		Haute tension		Basse tension
(2)	(3)	(4)	(5)	
TransMT	26-1kV	TransBT	BT	
2. Tarif pour la gestion du système :				
	X euro /kWh avec : X = 0,000230	X euro /kWh avec : X = 0,000235	X euro /kWh avec : X = 0,000239	X euro /kWh avec : X = 0,000361
3. Tarif pour l'activité de mesure et de comptage :				
avec comptage AMR : Automatic Meter Reading Avec comptage MMR : Monthly Manual Retrieve relevé annuel des index	X euro /an avec : X = 810,72 X = 186,19	X euro /an avec : X = 810,72 X = 186,19	X euro /an avec : X = 810,72 X = 186,19	X euro /an avec : X = 810,72 X = 186,19 X = 14,79
III. Tarif des obligations de service publique :				
	X euro /kWh X = 0,000000	X euro /kWh X = 0,0000010	X euro /kWh X = 0,000001	X euro /kWh X = 0,005505

Haute tension		Basse tension	
(2)	(3)	(4)	(5)
TransMT	26-1kV	TransBT	BT

IV. Services auxilliaires :

1. Tarif pour le réglage de la tension et l'énergie réactive :				
Le droit a un prélèvement forfaitaire d'énergie réactive	Le droit au prélèvement forfaitaire d'énergie réactive, en heures pleines et en heures creuses, s'élève au maximum à 32,9 % des quantités totales d'énergie active prélevées durant les heures pleines et les heures creuses.	Le droit au prélèvement forfaitaire d'énergie réactive, en heures pleines et en heures creuses, s'élève au maximum à 48,4 % des quantités totales d'énergie active prélevées durant les heures pleines et les heures creuses.	Le droit au prélèvement forfaitaire d'énergie réactive, en heures pleines et en heures creuses, s'élève au maximum à 48,4 % des quantités totales d'énergie active prélevées durant les heures pleines et les heures creuses.	Pas d'application
Le tarif pour dépassement du prélèvement forfaitaire	La partie d'énergie réactive, prélevée en heures pleines et en heures creuses, dépassant la limite de 32,9 % des prélèvements totaux d'énergie active consommée durant les heures pleines et les heures creuses, (= nombre de kvarh à facturer) s'élève à X euro/kvarh.	La partie d'énergie réactive, prélevée en heures pleines et en heures creuses, dépassant la limite de 48,4 % des prélèvements totaux d'énergie active consommée durant les heures pleines et les heures creuses, (= nombre de kvarh à facturer) s'élève à X euro/kvarh.	La partie d'énergie réactive, prélevée en heures pleines et en heures creuses, dépassant la limite de 48,4% des prélèvements totaux d'énergie active consommée durant les heures pleines et les heures creuses, (= nombre de kvarh à facturer) s'élève à X euro/kvarh.	Pas d'application
	avec : X= 0,015000 euro/kvarh	avec : X= 0,015000 euro/kvarh	avec : X= 0,015000 euro/kvarh	
2. Tarif pour la compensation des pertes en réseaux				
Fonction des quantités d'énergie active prélevées (kWh)	X euro /kWh avec : X = 0,000000	X euro /kWh avec : X = 0,001519	X euro /kWh avec : X = 0,003101	X euro /kWh avec : X = 0,010377
3. Tarif pour le non-respect d'un programme accepté				
Injection	0,000000 euro	0,000000 euro	0,000000 euro	0,000000 euro
> 100 kVA	0,000000 euro	0,000000 euro	0,000000 euro	0,000000 euro
<= 100 kVA	pas d'application	pas d'application	pas d'application	pas d'application

Haute tension		Basse tension	
(2)	(3)	(4)	(5)
TransMT	26-1kV	TransBT	BT

V. Surcharges Diverses :

	fourniture principale		fourniture de secours	fourniture principale		fourniture de secours		
1. <u>surcharges ou prélèvements en vue du financement des obligations de service public</u>								
- mesures de nature sociale	0,000000		0,000000	0,000000	euro /kWh	0,000000	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh
- mesures en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie	0,000000	euro /kWh	0,000000	0,000000	euro /kWh	0,000000	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh
- mesures en faveur de l'utilisation de sources d'énergie renouvelable	0,000000	euro /kWh	0,000000	0,000000	euro /kWh	0,000000	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh
- cogénération de qualité								
- distribution gratuite de l'énergie verte	0,000000		0,000000	0,000000	euro /kWh	0,000000	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh
2. <u>surcharges en vue de la couverture des frais de fonctionnement de l'instance de régulation</u>	0,000000	euro /kWh	0,000000	0,000000	euro /kWh	0,000000	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh
3. <u>contributions en vue de la couverture des coûts échoués</u>	0,000000	euro /kWh	0,000000	0,000000	euro /kWh	0,000000	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh
4.a <u>charges de pensions complémentaires non-capitalisées</u>	0,000173	euro /kWh	0,000173	0,001743	euro /kWh	0,001743	0,001780 euro /kWh	0,001954 euro /kWh
4.b <u>obligations vis-à-vis des fonds de pension</u>	0,000000	euro /kWh	0,000000	0,000000		0,000000	0,000000	0,000000
5. <u>impôts sur les revenus</u>	0,000000	euro /kWh	0,000000	0,000000	euro /kWh	0,000000	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh
6. <u>impôts, surcharges, contributions, rétributions et prélèvements locaux, provinciaux, régionaux ou fédéraux restant dus</u>								
- compensation des revenus indépendants	0,000000	euro /kWh	0,000000	0,000000	euro /kWh	0,000000	0,000000 euro /kWh	0,000000 euro /kWh
- taxes de voirie	0,002660	euro /kWh	0,002660	0,002664	euro /kWh	0,002664	0,002728 euro /kWh	0,002686 euro /kWh

Remarque :
Les surcharges mentionnées peuvent faire l'objet de modifications au cours de l'année suite aux décisions des différentes autorités.

ANNEXE 1**II Tarif d'utilisation du réseau :**

Tarifs applicables au transit entre gestionnaires du réseau de distribution

Les tarifs applicables au transit entre gestionnaires du réseau de distribution sont identiques aux tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau pour le niveau de tension concerné exception faite de la surcharge relative à la taxe de voirie qui n'est pas d'application.

1. Tarif pour la puissance souscrite et complémentaire :

Modalités d'application : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

2. Tarif pour la gestion du système

Modalités d'application : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

3. Tarif pour l'activité de mesure et de comptage :

Modalités d'application : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

III. Tarif obligations de services publiques :

Les tarifs applicables au transit entre gestionnaires du réseau de distribution sont identiques aux tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau pour le niveau de tension concerné exception faite de la surcharge relative à la taxe de voirie qui n'est pas d'application.

IV. Services auxilliaires :**1. Tarif pour le réglage de la tension et l'énergie réactive**

Modalités d'application : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

2. Tarif pour la compensation des pertes en réseaux

Modalités d'application : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

3. Tarif pour le non-respect d'un programme accepté

Modalités d'application : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

V. Surcharges Diverses :

La surcharge relative à la taxe de voirie n'est pas d'application.

Modalités d'application pour les autres surcharges : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

ANNEXE 2**II Tarif d'utilisation du réseau :**

Tarifs applicables aux communes agissant en tant qu'utilisateur final

Les tarifs applicables aux communes agissant en tant qu'utilisateur final sont identiques aux tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau pour le niveau de tension concerné exception faite de la surcharge relative à la taxe de voirie qui n'est pas d'application.

1. Tarif pour la puissance souscrite et complémentaire :

Modalités d'application : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

2. Tarif pour la gestion du système

Modalités d'application : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

3. Tarif pour l'activité de mesure et de comptage :

Modalités d'application : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

III. Tarif obligations de services publiques :

Les tarifs applicables au transit entre gestionnaires du réseau de distribution sont identiques aux tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau pour le niveau de tension concerné exception faite de la surcharge relative à la taxe de voirie qui n'est pas d'application.

IV. Services auxilliaires :**1. Tarif pour le réglage de la tension et l'énergie réactive**

Modalités d'application : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

2. Tarif pour la compensation des pertes en réseaux

Modalités d'application : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

3. Tarif pour le non-respect d'un programme accepté

Modalités d'application : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

V. Surcharges Diverses :

La surcharge relative à la taxe de voirie n'est pas d'application.

Modalités d'application pour les autres surcharges : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

ANNEXE 3**II Tarif d'utilisation du réseau :**

Tarifs applicables aux injections d'énergie

Les tarifs applicables à l'énergie injectée sur les réseaux des GRD par les utilisateurs de réseau disposant de moyens de production sont identiques aux tarifs appliqués aux prélèvements.
Pour 2014, seuls les tarifs relatifs à la gestion du système et la surcharge relative aux charges de pensions complémentaires non-capitalisées sont applicables aux injections. Le cas échéant le tarif rémunérant l'activité de mesure et comptage sera d'application (compteur dédié à l'EAN injection)

1. Tarif pour la puissance souscrite et complémentaire :

Modalités d'application : tarif non applicable

2. Tarif pour la gestion du système

Modalités d'application : voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.

3. Tarif pour l'activité de mesure et de comptage :

Modalités d'application : d'application si EAN distinct

III. Tarif obligations de services publiques :

Modalités d'application : tarif non applicable

IV. Services auxilliaires :**1. Tarif pour le réglage de la tension et l'énergie réactive**

Modalités d'application : tarif non applicable

2. Tarif pour la compensation des pertes en réseaux

Modalités d'application : tarif non applicable

3. Tarif pour le non-respect d'un programme accepté

Modalités d'application : tarif non applicable

V. Surcharges Diverses :

La surcharge relative aux charges de pensions complémentaires non-capitalisées est applicable. Voir tarifs applicables aux fournisseurs et aux utilisateurs du réseau.
Modalités d'application pour les autres surcharges : les autres surcharges ne sont pas d'application.

	Moyenne tension		Basse tension
(2)	(3)	(4)	(5)
TransMT (=clients directs raccordés grand poste)	26-1kV (=Moyenne tension GRD)	TransBT (=MT/BT assimilés)	BT

I. Tarif de raccordement (art.4 A.R. 11.7.2002) :

1. Etude d'orientation :				
Le tarif à caractère unique destiné à couvrir les études d'orientation pour tout nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant <u>Injection :</u> production décentralisée non-éolienne production décentralisée éolienne production décentralisée BT sur réseau existant production décentralisée BT hors réseau <u>Prélèvements</u> > 5 MVA > 1.000 kVA > 100 kVA et <= 1.000 kVA <= 100 kVA (*) (*) Il n'est pas nécessaire de faire une étude d'orientation dans le cas d'un raccordement individuel en zone d'habitation ou en zone d'expansion pour lequel l'habitation la plus proche se trouve à moins de 100m Si raccordement existant, gratuit pour les autoproducteurs BT dont l'injection est inférieure au prélèvement.	2.802 euro 3.863 euro pas d'application pas d'application 2.243 euro pas d'application pas d'application pas d'application	2.802 euro 3.863 euro pas d'application pas d'application 2.243 euro 2.243 euro 466 euro 233 euro	pas d'application pas d'application 233 euro 2.802 euro pas d'application pas d'application 466 euro 233 euro	pas d'application pas d'application 233 euro 2.802 euro pas d'application pas d'application pas d'application 233 euro
2. Etude de détail :				
Le tarif à caractère unique destiné à couvrir l'étude de détail pour tout nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant <u>Injection :</u> production décentralisée non-éolienne production décentralisée éolienne production décentralisée BT sur réseau existant production décentralisée BT hors réseau <u>Prélèvements</u> > 5 MVA > 1.000 kVA > 100 kVA en <= 1.000 kVA <= 100 kVA (*) (*) Il n'est pas nécessaire de faire une étude d'orientation dans le cas d'un raccordement individuel en zone d'habitation ou en zone d'expansion pour lequel l'habitation la plus proche se trouve à moins de 100m De même, aucun coût relatif à une étude de détail ne sera facturé pour une demande de raccordement répondant aux conditions ci-dessus Si raccordement existant, gratuit pour les autoproducteurs BT dont l'injection est inférieure au prélèvement.	7.421 euro 9.361 euro pas d'application pas d'application 3.418 euro pas d'application pas d'application pas d'application	7.421 euro 9.361 euro pas d'application pas d'application 3.418 euro 3.418 euro 1.016 euro 434 euro	pas d'application pas d'application 1.134 euro 3.418 euro pas d'application pas d'application 1.016 euro 434 euro	pas d'application pas d'application 1.134 euro 3.418 euro pas d'application pas d'application pas d'application 434 euro
	Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût, déjà facturé, de l'étude d'orientation.	Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût, déjà facturé, de l'étude d'orientation.	Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût, déjà facturé, de l'étude d'orientation.	Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût, déjà facturé, de l'étude d'orientation.

	Moyenne tension			Basse tension
	(2)	(3)	(4)	(5)
	TransMT	26-1kV	TransBT	BT
	(=clients directs raccordés grand poste)	(=Moyenne tension GRD)	(=MT/BT assimilés)	
3. Raccordement :			PSD = Prix standard des devis pour les raccordements (p5)	PSD = Prix standard des devis pour les raccordements (p6)
Le tarif à caractère unique destiné à couvrir les coûts d'un nouveau raccordement ou de l'adaptation / renforcement d'un raccordement existant, pour lequel l'opportunité doit être offerte à l'utilisateur de choisir entre l'achat et la location des appareils <u>Injection :</u> <u>Prélèvements</u> <u>1. Raccordement MT</u> 1.1. La puissance de raccordement >= 5.000 kVA 1.2. La puissance de raccordement < 5.000 kVA <u>2. Raccordement BT</u> 2.1. Client professionnel 2.1. Client résidentiel	<u>VOIR ANNEXE 1</u> Voir annexes 1 et 3 Pas d'application Pas d'application Pas d'application Pas d'application	<u>VOIR ANNEXE 2</u> Pas d'application Voir annexes 2 et 3 Pas d'application Pas d'application	Ce tarif est établi sur base du PSD relatif à la réalisation du nouveau raccordement ou à l'adaptation / renforcement du raccordement existant Pas d'application Pas d'application Pas d'application Voir annexes 4 et 7 Pas d'application	Ce tarif est établi sur base du PSD relatif à la réalisation du nouveau raccordement ou à l'adaptation / renforcement du raccordement existant Pas d'application Pas d'application Pas d'application Voir annexes 5 - 6 - 7 Voir annexes 5 - 6 - 7
4. Formule de location des appareils de comptage :				
Le tarif à caractère périodique qui rémunère le droit d'utilisation d'un appareil de mesure par un utilisateur de réseau lorsque celui-ci a fait le choix d'une formule de location de cet appareil <u>AMR</u> <u>MMR</u> <u>Relève annuelle</u> Coefficient de réduction / augmentation fonction de la complexité Coefficient de réduction / augmentation fonction de la présence de plusieurs raccordements	Ce tarif est désormais repris en II/3 : Tarif d'utilisation du réseau/ Tarif pour l'activité de mesure et de comptage pas d'application pas d'application	Ce tarif est désormais repris en II/3 : Tarif d'utilisation du réseau/ Tarif pour l'activité de mesure et de comptage pas d'application pas d'application	Ce tarif est désormais repris en II/3 : Tarif d'utilisation du réseau/ Tarif pour l'activité de mesure et de comptage pas d'application pas d'application	Ce tarif est désormais repris en II/3 : Tarif d'utilisation du réseau/ Tarif pour l'activité de mesure et de comptage pas d'application pas d'application
5. Formule de location des installations de transformation :				
Le tarif périodique destiné à couvrir le droit d'usage par un utilisateur du réseau des installations de transformation, de compensation de l'énergie réactive ou de filtrage de la tension, lorsque celui-ci a opté pour une formule de location pour l'une ou plusieurs de ces installations	pas d'application	pas d'application	pas d'application	pas d'application
6. Formule de location d'installations complémentaires de sécurité				
Le tarif périodique destiné à couvrir le droit d'usage par un utilisateur du réseau d'installations complémentaires de sécurité, d'alarme, de mesure et de comptage, ainsi que les installations complémentaires permettant les commandes centralisées et/ou les interventions à distance, lorsque celui-ci a opté pour une formule de location pour l'une ou plusieurs de ces installations	pas d'application	pas d'application	pas d'application	pas d'application
En cas d'étude de détail avec les mêmes paramètres que l'étude d'orientation, le coût de l'étude d'orientation sera déduit de celui de l'étude de détail.				

ORES (Luxembourg) 2014		Tarif Raccordement Électricité Moyenne Tension (< 5000 kVA) sur réseau de distribution (<20kV)			Tarif 2014		ANNEXE 2
Le tarif de raccordement forfaitaire est d'application pour des raccordements en moyenne tension, conformes aux prescriptions techniques du gestionnaire du réseau de distribution, pour autant que le demandeur ait pris soin des fournitures et des travaux préparatoires qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par le gestionnaire de réseau de distribution (GRD). Les tarifs sont applicables tant pour le prélèvement que pour l'injection pour une puissance comprise entre 100 kVA et 5000 kVA sous une tension inférieure à 20 kV. Voir Farde de prix pour raccordement Moyenne Tension.					applicable à partir du 01/ 01/ 2014		
ETUDE D'ORIENTATION ET ETUDE DE DETAIL		A		B	C	D	
		Accès au réseau (Droit de prélèvement de puissance sur le réseau de distribution) < 20 kV et< 5000 kVA		Branchement	Comptage	Divers	
Tarif à caractère unique destiné à couvrir les frais d'étude d'orientation ou de détail pour un nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant.		<u>Ce forfait comprend (à charge du GRD) :</u> - la pose de câble en domaine public dans les limites des zones d'habitat ou d'extension d'habitat telles que définies dans les Plans Particuliers d'Aménagement suivant le trajet déterminé par le GRD.		<u>Ce forfait comprend (à charge du GRD) :</u> - la fourniture et la pose du branchement souterrain standard par entrée/sortie incluant maximum 2x 3 x 10 m de câble en domaine privé en tranchée ouverte ou gaine d'attente et 5 m max en cabine - la fourniture et la réalisation des jonctions sur le réseau et des terminales dans la cabine de l'utilisateur - les manoeuvres sur le réseau - la fourniture et la pose des indicateurs de courant de défaut <u>Ce forfait ne comprend pas (à charge du demandeur) :</u> - les travaux de terrassement et le placement des gaines d'attente en domaine privé. Ce travail peut être réalisé par le GRD à la demande de l'utilisateur de réseau moyennant un supplément de prix présenté en Divers. - les travaux de remblais, déblais, assainissement du sol, réparation de revêtement en terrain privé, la réalisation des traversées de façade et leur étanchéité, ... - l'installation et l'équipement de la cabine de l'utilisateur dont les plans doivent être soumis à l'approbation du GRD. - l'inspection de la cabine en vue de sa réception par un organisme agréé et de sa mise en service <u>Non compris dans le forfait, mais réalisé par le GRD :</u> - le forage sous éléments structurels (ponts, cours d'eau, chemin de fer, autoroute...)	<u>Ce forfait comprend (à charge du GRD) :</u> - la pose de la dalle de comptage en fonction de la puissance - la fourniture et la pose du coffret - la fourniture et la pose du câblage - l'étalonnage - la mise en service <u>Ce forfait ne comprend pas (à charge du demandeur) :</u> - la redevance de location pour le compteur - la fourniture et le placement des des tranformateurs de courant et de tension suivant spécifications SYNERGRID (C2/112) <u>Non compris dans le forfait, mais réalisé par le GRD :</u> - la mise à disposition d'impulsions pour l'utilisateur de réseau	Ces prix sont valables pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard pendant les heures normales de travail. Ils ne sont pas d'application pour les travaux de modification d'installations existantes ou lors d'interventions isolées. <u>Travaux hors forfait</u> prix (€) <u>CABINE DE DISPERSION</u> Fourniture et pose cellule avec protection différentielle (y compris télésignalisation, câblage et mise en service) / pièce 43.432 € Fourniture et pose cellule avec disjoncteur lmax (y compris télésignalisation, câblage et mise en service) / pièce 19.612 € Fourniture et pose protection différentielle sur cabine de dispersion (y compris câblage et mise en service) / pièce 22.511 € <u>CABINE CLIENTS</u> Mise à disposition des impulsions pour l'utilisateur de réseau (forfait) 201 € Fourniture et placement set de 3 TC et 3 TT / set de 2 x 3 2.424 € Protection différentielle sur cellule d'arrivée / pièce 17.497 € Travaux de câblage (liaison TC, TT, dalle de comptage) / lot 2.974 € Armoire de signalisation y compris câblage / pièce 7.601 € Télésignalisation des indicateurs de courant de défaut sur devis Télécommande des logettes de l'utilisateur sur devis Relais de protection chez le client et l'armoire de signalisation sur devis Transition vers méthode de mesure 3 wattmètres suivant modalités Synergrid C2/112 sur devis <u>TRAVAUX DE CABLAGE</u> Fourniture et pose avec terrassement de mètres de câble supplémentaires (>10 m) / m 149 € Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 150² Alu PRC / m 45 € Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 240² Alu PRC / m 52 € Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 400² Alu PRC / m 68 € Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 630² Alu PRC / m 84 € Fourniture et pose sans terrassement d'un câble à effet de terre 8 € Fourniture et pose de câble de signalisation 14 quartes, si posé en même temps qu'un câble puissance / m 14 € Réalisation jonction uniquement sans travaux de terrassement / set de 3 804 € Réalisation de terminale intérieure / set de 3 446 € Réalisation de terminale extérieure / set de 3 1.974 € <u>TERRASSEMENT</u> Tranchée pour 1 câble / m 32 € Tranchée pour 2 câbles / m 60 € Forfait forage d'une longueur de 20 m 4.477 € Supplément pour longueur de forage > 20 m / m 200 € Pose de gaine en tranchée ouverte / m 16 € Démolition+ réfection de trottoir / m² 102 € Fouille + remblais / m³ 108 € Forage sous éléments structurels (ponts, cours d'eau, chemin de fer, autoroute,...) sur devis	
		Puissance maximale (kVA)	Tension (Volt)	Forfait par kVA			
Prix (€)				prix (€)	type	prix (€)	
				minimum 100 kVA			
<u>Etude d'orientation pour une demande de prélèvement :</u> Prélèvements<= 100 kVA 233 € 100 kVA<=Prélèvements<=1000 kVA 466 € Prélèvements> 1000 kVA 2.243 € Prélèvements> 5000 kVA 2.243 €		<250 kVA	6 kV 10-11 kV 15 kV	38,09 €	4.580 €	Comptage côté BT possible AMR	1.698 € hors TC's / TT's
<u>Etude d'orientation pour une demande d'injection:</u> Injection avec production décentralisée non éolienne 2.802 € Injection avec production décentralisée éolienne 3.863 €		<1000 kVA	6 kV 10-11 kV 15 kV	38,09 €	4.580 €	Comptage toujours en HT AMR	1.698 € hors TC's / TT's
<u>Etude de détail pour une demande de prélèvement :</u> Prélèvements<= 100 kVA 434 € 100 kVA<=Prélèvements<=1000 kVA 1.016 € Prélèvements> 1000 kVA 3.418 € Prélèvements> 5000 kVA 3.418 €		<3000 kVA	6 kV 10-11 kV 15 kV	38,09 €	4.580 €	Comptage toujours en HT AMR	1.698 € hors TC's / TT's
<u>Etude de détail pour une demande d'injection :</u> Injection avec production décentralisée non éolienne 7.421 € Injection avec production décentralisée éolienne 9.361 €		<5000 kVA	6 kV 10-11 kV 15 kV	38,09 €	4.580 €	Comptage toujours en HT AMR	1.698 € hors TC's / TT's
		> 5000 kVA	6 kV 10-11 kV 15 kV	38,09 €	raccordement hors standard (normalement, voir tarif Trans MT)		
Prix unitaires en Euros, hors TVA Ces montants sont des interventions et ne donnent aucun droit de propriété sur les installations en domaine public qui restent propriété du GRD							

ORES (Luxembourg) 2014		Prix unitaires prestations diverses Electricité Trans MT et MT			Annexe 3
Item	Prix unitaire pendant heures d'ouverture bureau (de 7h30 à 15h45 du lundi au jeudi et de 7h30 à 15h00 le vendredi	Prix unitaire en dehors des heures d'ouverture (semaine)	Prix unitaire pour travail effectué le week-end et jours fériés	Unité	
Interlux					
Remarque : les lettres se trouvant dans la colonne prix unitaire font référence aux différents postes (A, B, C, D) des annexes 1 ou 2.					
BRANCHEMENT					
Déplacement					
Déplacement de branchement sans enlèvement ni suppression cabine	B	-	-	forfait	
Radiation					
Suppression définitive du raccordement (sans enlèvement)	2.665 €	-	-	forfait	
Branchement provisoire					
Raccordement cabine MT provisoire	A+B+C	-	-	forfait	
COMPTAGES					
Remplacement					
Remplacement groupe de comptage normal par groupe de comptage télérelevé	C	-	-	forfait	
Remplacement groupe de comptage ferraris par groupe de comptage électronique	C	-	-	forfait	
Remplacement de groupe de comptage pour changement de tarif (vers double tarif ou Horosaisonnier)	C	-	-	forfait	
Remplacement compteur classique par comptage 4 quadrants en poste P<2,5MVA	2.076 €	-	-	forfait	
Remplacement compteur classique par comptage 4 quadrants en poste >2,5 MVA	2.210 €	-	-	forfait	
Remplacement compteur classique par comptage 4 quadrants MT en cabine télérelevé	1.139 €	-	-	forfait	
Remplacement comptage classique par comptage 4 quadrants MT en cabine non télérelevé	1.203 €	-	-	forfait	
Pose d'une ligne téléphonique pour télérelève	Coût opérateur téléphonique				
Remplacement du compteur en cas de dommage causé par le client MT si P<1000kVA	C + 2.713 €	-	-	forfait	
Remplacement du compteur en cas de dommage causé par le client transMT si P<10MVA	C + 3.711 €	-	-	forfait	
Remplacement du compteur en cas de dommage causé par le client transMT si P<20MVA	C + 9.148 €	-	-	forfait	
Remplacement de Transformateur de Courant (TC) en cas de dommage causé par le client (à la demande expresse du client)	778 €	923 €	1.068 €	pièce	
Remplacement de Transformateur de Tension (TT) en cas de dommage causé par le client (à la demande expresse du client)	900 €	1.045 €	1.190 €	pièce	
Renforcement/ Déforcement de puissance mise à disposition					
Diminution de puissance MT	C	-	-	forfait	
Déplacement					
Déplacement compteur	C	-	-	forfait	
Ajout					
Pose d'un compteur supplémentaire pour un nouveau point d'accès	C	-	-	forfait	
Travaux comptage divers					
Etalonnage d'un compteur MT sur place	536 €	-	-	forfait	
Etalonnage d'un compteur sur banc	1.679 €	-	-	forfait	
Mise à disposition d'impulsions pour comptage (pas de changement de compteur)	603 €	-	-	forfait	
Remplacement fusible en défaut (coffret existant)	208 €	237 €	266 €	pièce	
Fourniture de transformateur d'intensité par le GRD	452 €	-	-	pièce	
Fourniture de transformateur de tension par le GRD	571 €	-	-	pièce	
Réalisation jonction uniquement sans travaux de terrassement / set de 3	804 €	1.175 €	1.451 €	set de 3	
Réalisation de terminale intérieure / set de 3	446 €	582 €	718 €	set de 3	
Réalisation de terminale extérieure / set de 3	1.974 €	2.160 €	2.560 €	set de 3	
DIVERS					
Localisation d'un câble en domaine privé sans intervention camion LABO	372 €	517 €	662 €	forfait	
Localisation de défaut de câble sur installation client (forfait 3h)	610 €	766 €	922 €	forfait	
Supplément pour localisation défaut de câble (par heure en plus dépassant le forfait de 3h)	203 €	255 €	307 €	forfait	
Réglage protection découplage pour production décentralisée (en labo)	726 €	-	-	forfait	
Réglage protection découplage pour production décentralisée (sur site)	1.453 €	-	-	forfait	
Manœuvres à la demande de l'utilisateur du réseau	444 €	652 €	860 €	forfait	
Ouverture et fermeture portes cabine à la demande du client	79 €	105 €	131 €	forfait	
Remise des scellés suite à un bris de scellés MT	75 €	-	-	forfait	
Forfait annulation de réservation (Terme A)	1.689 €				
Placement d'un RTU (Producteur dépassant 250 KVA)	18.489 €				
MISE EN SERVICE - OUVERTURE - FERMETURE - COUPURE - RETABLISSEMENT					
Première mise en service d'un nouveau point d'accès	Gratuit	-	-	pièce	
Mise en service cabine client (avant sectionneur) non simultanée au nouveau raccordement	143 €	201 €	259 €	forfait	
Mise hors service cabine client (avant sectionneur) non simultanée au nouveau raccordement	143 €	201 €	259 €	forfait	
Coupure de la cabine	192 €	-	-	forfait	
Coupure au branchement sans accès aux installations (y compris terrassement et rétablissement)	7.735 €	-	-	forfait	
Mise en service cabine suite à un rétablissement	143 €	201 €	259 €	forfait	
PRESTATIONS ADMINISTRATIVES					
Déplacement inutile en cabine MT	159 €	211 €	263 €	forfait	
Fraude (PV)	525 €	-	-	forfait	
Frais de refacturation	23 €	-	-	forfait	
Visite technique à la demande de l'URD	164 €	-	-	forfait	
Annulation d'une prestation administrative Obligation de Service Public sans déplacement	23 €	-	-	forfait	
Annulation d'une prestation administrative Obligation de Service Public avec déplacement	207 €	-	-	forfait	
Prestation administrative Obligation de Service Public avec déplacement	207 €	-	-	forfait	
Prestation administrative Obligation de Service Public sans déplacement	23 €	-	-	forfait	
Pour des applications spéciales (par exemple construction de chemin de câble, ...), d'autres prix seront déterminés sur base de prix unitaires historiques, de prix de devis de tiers, de salaires et de frais généraux.					

ORES (Luxembourg) 2014		Tarif Raccordement Electricité Basse Tension (> 100 A) sur cabine de distribution (<1 kV) (TRANS BT)				Tarif 2014		ANNEXE 4																				
Le tarif de raccordement forfaitaire est d'application pour des raccordements en basse tension, conformes aux prescriptions techniques du gestionnaire de réseau de distribution, pour autant que le demandeur ait pris soin des fournitures et des travaux qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par le gestionnaire de réseau de distribution (GRD).						applicable à partir du 01/ 01/ 2014																						
Les tarifs sont applicables tant pour le prélèvement que pour l'injection pour une intensité minimum de 100 A sous une tension inférieure à 1 kV. Voir Farde de prix pour raccordement Trans BT.																												
ETUDE D'ORIENTATION ET DE DETAIL		A		B		C		D																				
Tarif à caractère unique destiné à couvrir les frais d'étude d'orientation pour un nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant		Accès au réseau (Droit de prélèvement de puissance sur le réseau de distribution) Ce forfait comprend (à charge du GRD) : - la fourniture et la pose d'une longueur maximale de câble de 100 m en domaine public suivant le trajet déterminé par le GRD Non compris dans le forfait, mais réalisé par le GRD : - les mètres de câble supplémentaires en domaine public (> 100 m) - le forage sous éléments structurels (pont, cours d'eau, chemin de fer, autoroute...), même dans les 100 premiers mètres Remarques : Il n'est pas nécessaire d'effectuer une étude d'orientation ou de détail pour un raccordement individuel d'une puissance inférieure ou égale à 100 kVA en zone d'habitation ou en zone d'expansion pour laquelle l'habitation la plus proche se trouve à moins de 100 m. Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût déjà facturé pour l'étude d'orientation. Si plusieurs fournisseurs, installateurs, clients font la même demande, le montant de l'étude sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs. Dans le cas d'une demande simultanée de prélèvement et d'injection, ne seront portés en compte que les frais d'étude relatifs à l'injection correspondant au type de raccordement.		Branchement Ce forfait comprend (à charge du GRD) : - la fourniture et la pose de câble en domaine privé en tranchée ouverte sur une distance maximale de 25 m entre la traversée de la façade et la limite du terrain - la fourniture et la pose de câble à l'intérieur de l'immeuble pour atteindre le coffret compteur à 3 m max de la façade - la fourniture et la pose du matériel de fixation du câble au support, de la gaine rétractable et des accessoires - la fourniture et la pose chez l'URD d'un disjoncteur d'un calibre égal à la puissance demandée - la fourniture et la pose des fusibles pour la protection du câble de raccordement dans la cabine de distribution - le raccordement du câble au sectionneur - la fourniture et la pose de la réglette sur tableau général BT dans la cabine de distribution Ce forfait ne comprend pas (à charge du demandeur) : - la percée du mur extérieur pour le passage du câble d'alimentation et le ragréage après travaux - les travaux de terrassement et le placement des gaines d'attente avec tire-fils en domaine privé perpendiculairement à la voirie. Ce travail peut être exécuté par le GRD moyennant un supplément de prix - la réalisation des niches de terrassement en terrain privé - le remplacement des pavages spéciaux - l'inspection de l'installation en vue de sa réception par un organisme agréé et de sa mise en service Non compris dans le forfait, mais réalisé par le GRD : - les mètres de câble supplémentaires en domaine privé (> 25 m) Remarques : Restrictions techniques : la longueur de câble depuis la cabine de distribution jusqu'à l'emplacement du compteur est limitée par la chute de tension maximale (5%) et par les pertes maximales sur le câble (2,5%).		Comptage Ce forfait comprend (à charge du GRD) : - la pose de la dalle de comptage en fonction de la puissance - la fourniture et la pose du coffret - la fourniture et la pose du câblage - la fourniture et la pose des transformateurs de courant - la fourniture et la pose chez l'utilisateur du réseau d'un disjoncteur de calibre égal à la puissance demandée - la première mise en service Ce forfait ne comprend pas (à charge du demandeur) : - la redevance de location pour le compteur - la réalisation de la liaison du coffret au tableau divisionnaire Non compris dans le forfait, mais réalisés par le GRD : - la mise à disposition des impulsions pour l'utilisateur de réseau Remarques : Le compteur sera installé dans un emplacement sec et facile d'accès aussi proche que possible de la voie publique chez l'utilisateur de réseau. Les compteurs restent propriété du GRD Les comptages sont mesurés en basse tension Pour des puissances >=100 kVA : toujours comptage de type AMR AMR = comptage télé relevé Pour des puissances <100 kVA : comptage de type MMR avec TC Pour des intensités > 100 A, toujours comptage de type MT avec transformateurs de courant Pour les compteurs supplémentaires, les coffrets sont placés par l'utilisateur de réseau		Divers Tous les prix sont valables pour travaux effectués simultanément avec les travaux de raccordement pendant les heures normales de travail. Ils ne sont pas d'application dans le cas de travaux d'adaptation sur installations existantes ni pour des interventions particulières. Travaux hors forfait Cabine de distribution Extension tableau BT avec 1 départ 150° Alu / pièce378 €Raccordement 1x4x150° Alu BT / pièce251 € Câble et pose sans terrassement. Câble EAVV8 1x4x150° Alu (câble réseau) / m18 €Câble de raccordement BT/ m14 € Travaux de terrassement Tranchée 1 câble / m32 €Tranchée 2 câbles / m60 €Forage / m200 €Démolition et réfection de trottoir / m²102 €Pose de gaine en tranchée ouverte / m16 €Fouille + remblais / m³108 €Forage sous éléments structurels (ponts, cours d'eau, chemin de fer, autoroute,...) sur devis Hors zones d'habitat ou zones d'habitat à caractère rural telles que définies au plan de secteur Fourniture et pose de câble supplémentaire, tranchée comprise / m49 €																				
										Prix (€)		Courant maximum (Amp)	Tension (Volt)	Puissance maximale (kVA)	Prix 1 fois par Kva	Raccordement cabine de distribution	type	prix (€)										
										Etude d'orientation pour une demande de prélèvement : Prélèvement <= 100 kVA 100 kVA<=Prélèvements<=1000 kVA Etude d'orientation pour une demande d'injection: Production décentralisée BT sur réseau existant Production décentralisée BT hors réseau		233 € 466 €		fourniture min = 50 kva		pas d'application	pas d'application											
																				233 € 2.802 €	<= 160 A	3 x 230 V	63,74	53,78 €/kVA	1.587 €	MMR BT	1.825 €	
																												3 x 400 V + N
434 € 1.016 €																												
						1.134 € 3.418 €	<= 240 A	3 x 230 V	95,60																			
3 x 400 V + N	166,28	1.587 €	AMR BT	1.934 €																								
					> 240 A	3 x 400 V + N	<250 kVA	tarifs MT à appliquer																				
Prix unitaires en €, excl. TVA Les montants sont des interventions et ne procurent pas le droit de propriété sur le chemin public ou aux installations du GRD																												

[illegible]

Prix unitaires en €, excl. TVA
Les montants sont des interventions et ne procurent pas le droit de propriété sur le chemin public ou aux installations du GRD

ORES (Luxembourg) 2014		Prix unitaires prestations diverses Electricité Trans BT et BT			Annexe 7
Item		Prix unitaire pendant heures d'ouverture bureau (de 7h30 à 15h45 du lundi au jeudi et de 7h30 à 15h00 le vendredi	Prix unitaire en dehors des heures d'ouverture (semaine)	Prix unitaire pour travail effectué le week-end et jours fériés	Unité
Remarque : les lettres se trouvant dans la colonne prix unitaire font référence aux différents postes (A, B, C, D, F) des annexes 4 ou 5. Un point d'accès a droit à 10 Kva. Tout dépassement sera facturé au moyen d'un terme "A" (voir annexe 4)					
BRANCHEMENT DEFINITIF < 100 A					
Renouvellement de branchement Renouvellement		B	-	-	pièce
Déplacement Déplacement (radiation du raccordement existant non comprise)		B	-	-	pièce
Radiation Radiation raccordement aérien (enlèvement compteur non compris)		106 €	-	-	pièce
Radiation raccordement souterrain (enlèvement compteur non compris)		579 €	-	-	pièce
Connexion/ Déconnexion Déconnexion et connexion réseau électrique souterrain (art 116 RTDE)		913 €	-	-	pièce
Déconnexion et connexion sur reseau électrique aérien (art 116 RTDE)		213 €	-	-	pièce
Connexion sur réseau électrique aérien ou à la cloche (reconnexion)		106 €	-	-	pièce
Renforcement Renforcement de branchement		A + B	-	-	pièce
RACCORDEMENTS PROVISOIRES ET COMPTEURS PROVISOIRES					
Raccordement armoire de chantier sur câble provisoire et pose d'un compteur provisoire (y compris enlèvement du raccordement et du compteur)		A' + C +297 €	-	-	pièce
Raccordement armoire de chantier sur câble définitif et pose d'un compteur provisoire (y compris enlèvement du compteur provisoire)		A' + B + C +86 €	-	-	pièce
Pose compteur provisoire sur raccordement existant		A' + C	-	-	pièce
Remplacement compteur provisoire par compteur définitif.		A + C	-	-	pièce
Raccordement définitif avec compteur provisoire sur emplacement définitif (y compris enlèvement du compteur provisoire)		A' + B+ C +86 €	-	-	pièce
FORAINS					
Forfait branchement forain < ou = 100 A (prix par prise auquel il faudra rajouter un forfait consommation en l'absence de comptage, voir annexe 9)		112 €	139 €	166 €	pièce
Forfait branchement forain > 100A		Suivant devis	Suivant devis	Suivant devis	pièce
COMPTAGES (installation définitive) jusque 100 A					
En cas de prestations groupées simultanées portant sur un même groupe de comptage, un abattement lié à un déplacement sera déduit.		64 €	-	-	pièce
Remplacement					
Remplacement d'un type de compteur par un autre type		C	-	-	pièce
Remplacement d'un compteur par un compteur à budget		C + 84 €	-	-	pièce
Remplacement d'un compteur par un compteur à budget (pour un client non protégé en défaut de paiement) TVAC		100 € TVAC	-	-	pièce
Remplacement d'un compteur par un compteur à budget (pour un client protégé en défaut de paiement)		Gratuit	-	-	pièce
Remplacement compteur suite à des dégâts causés par l'URD		C + 56 €	(1,5 X C) + 56 €	(2 X C) + 56 €	pièce
Remplacement compteur à budget suite à des dégâts causés par le client		C + 443 €	(1,5 X C) + 443 €	(2 X C) + 443 €	pièce
Remplacement d'un disjoncteur BT suite à des dégâts causés par l'URD		C + 59 €	-	-	pièce
Remplacement d'un disjoncteur Trans BT suite à des dégâts causés par l'URD		C + 2.863 €	-	-	pièce
Renforcement/ Déforcement de puissance mise à disposition					
Renforcement par réglage du calibre du disjoncteur de protection		A + 84 €	-	-	pièce
Déforcement par réglage du calibre du disjoncteur de protection		84 €	-	-	pièce
Renforcement par remplacement du disjoncteur de protection		A + 97 €	-	-	pièce
Déforcement par remplacement du disjoncteur de protection		97 €	-	-	pièce
Renforcement par remplacement du disjoncteur de protection et du compteur		A+C	-	-	pièce
Déforcement par remplacement du disjoncteur de protection et du compteur		C	-	-	pièce
Renforcement par passage de monphasé en triphasé		A + C	-	-	pièce
Déplacement					
Déplacement du groupe de comptage avec fourniture de matériel		C	-	-	pièce
Déplacement du groupe de comptage sans fourniture de matériel		189 €	-	-	forfait
Enlèvement					
Enlèvement du groupe de comptage		84 €	-	-	pièce
Enlèvement du dernier compteur et radiation du raccordement aérien		154 €	-	-	pièce
Enlèvement du dernier compteur et radiation du raccordement souterrain		627 €	-	-	pièce
Ajout					
Pose compteur Exclusif de nuit		C	-	-	pièce
Pose d'un compteur supplémentaire pour un nouveau point d'accès (situation finale inférieure à 4 points d'accès)		A + B + C	-	-	pièce
Pose d'un compteur supplémentaire pour un nouveau point d'accès (à partir du 4ème point d'accès)		(A+F+C)/pièce + frais de dossier			
Travaux comptage divers					
Fourniture et placement d'une armoire extérieure pour comptage et connexion (recul > 25m)		1.250 €	-	-	pièce
Mise à disposition d'impulsions (compteur >100KVA chez le client)		201 €	-	-	pièce
Fourniture et pose de l'embase du coffret 25S60		149 €	-	-	forfait
Fourniture et pose d'une borne interruptible III + N 125 A		33 €	-	-	forfait
Fourniture et pose du bloc de raccordement		105 €	-	-	forfait
Adaptation comptage trihoraire pour passage en bihoraire		30 €	-	-	pièce
Pose contact préférentiel		84 €	-	-	pièce
Remplacement fusible par disjoncteur		95 €	-	-	pièce
Remplacement fusible en défaut (coffret existant)		74 €	98 €	121 €	forfait
Connexion câble de liaison coffret divisionnaire client - coffret de comptage		79 €	-	-	pièce
Vérification d'un compteur sur place		97 €	-	-	pièce
Etalonnage d'un compteur avec compteur contrôle en série		201 €	-	-	pièce
Etalonnage d'un compteur en laboratoire		1.679 €	-	-	pièce
Remise des scellés suite à un bris de scellés		74 €	98 €	121 €	pièce
Enlèvement limiteur		95 €	-	-	pièce
Enlèvement limiteur d'un compteur à budget (client protégé)		Gratuit	-	-	pièce
Activation compteur à budget en mode budget		79 €	-	-	pièce
Activation d'un compteur à budget en mode bihoraire		81 €	-	-	pièce
Activation d'un compteur à budget en mode simple tarif		81 €	-	-	pièce
Activation d'un compteur double cadrant en mode bihoraire (sans déplacement)		34 €	-	-	pièce
Activation d'un compteur double cadrant en mode bihoraire (avec déplacement)		86 €	-	-	pièce
Activation d'un compteur double cadrant en simple tarif (sans déplacement)		34 €	-	-	pièce
Activation d'un compteur double cadrant en simple tarif (avec déplacement)		86 €	-	-	pièce
Désactivation d'un compteur à budget (sans déplacement)		32 €	-	-	pièce
Désactivation d'un compteur à budget (avec déplacement)		79 €	-	-	pièce
Désactivation d'un compteur à budget (sans déplacement) pour un client protégé ou non protégé		Gratuit	-	-	pièce
Fourniture et pose d'un demi-cylindre pour armoire de comptage extérieure		137 €	-	-	pièce
MISE EN SERVICE - OUVERTURE - FERMETURE - COUPURE - RETABLISSEMENT					
Première mise en service		Gratuit	-	-	pièce
Ouverture (Move In) d'un point d'accès (compteur)		79 €	105 €	131 €	pièce
Fermeture (Move Out) d'un point d'accès (compteur)		79 €	105 €	131 €	pièce
Ouverture (Move In) de plusieurs points d'accès (compteurs) simultanément (à partir de 2è -> 25è)		31 €	-	-	pièce
Fermeture (Move Out) de plusieurs points d'accès (compteurs) simultanément (à partir de 2è -> 25è)		31 €	-	-	pièce
Ouverture (Move In) d'un point d'accès (compteur) multi-énergie (électricité - gaz)		42 €	-	-	pièce
Fermeture (Move Out) d'un point d'accès (compteur) multi-énergie (électricité - gaz)		42 €	-	-	pièce
Coupure au groupe de comptage (y compris rétablissement)		134 €	-	-	pièce
Coupure au branchement sans accès aux installations (y compris terrassement et rétablissement)		464 €	-	-	forfait
Ouverture suite à un rétablissement		79 €	107 €	-	pièce
PRESTATIONS ADMINISTRATIVES					
Déplacement inutile		79 €	105 €	131 €	pièce
Fraude (PV)		525 €	804 €	1.072 €	pièce
Frais de refacturation		22 €	-	-	pièce
Visite technique à la demande de l'URD		95 €	-	-	pièce
Annulation d'une prestation administrative Obligation de Service Public sans déplacement		22 €	-	-	pièce
Annulation d'une prestation administrative Obligation de Service Public avec déplacement		134 €	-	-	pièce
Prestation administrative Obligation de Service Public avec déplacement		134 €	-	-	pièce
Prestation administrative Obligation de Service Public sans déplacement		22 €	-	-	pièce
Pour des applications spéciales (par exemple construction de chemin de câble, ...), d'autres prix seront déterminés sur base de prix unitaires historiques, de prix de devis de tiers, de salaires et de frais généraux.					

FORFAITS APPLICABLES AUX RACCORDEMENTS DE LOTISSEMENT

Frais d'ouverture de dossier : 250 € par demandeur

Raccordement électrique (prix par lot HTVA)				
Nombre de lots		≤ 10 lots	10 < nombre lots ≤ 50	> 50 lots
Tranchées ouvertes par le GRD	Local cabine mis à disposition par le lotisseur	2.698 €	2.301 €	1.905 €
	Local cabine non mis à disposition par le lotisseur		3.598 €	2.777 €
Tranchées ouvertes par le lotisseur	Local cabine mis à disposition par le lotisseur	1.058 €	1.587 €	1.191 €
	Local cabine non mis à disposition par le lotisseur		2.883 €	2.063 €
Forfait de participation au réseau existant		1.058 €	2.883 €	

Les raccordements individuels des maisons construites dans ce lotissement sont traités suivant le barème de l'annexe 5.

Remarque : pour les lotissements sociaux reconnus légalement, l'équipement du lotissement est gratuit. Par contre, les raccordements individuels des habitations suivent les prescriptions de l'annexe 5 et sont facturés aux clients finals.

Raccordement EP (hors fourniture candélabres et placement)	
GRD	Prix par lot hors TVA
ORES (Luxembourg) 2014	1.058 €

Raccordements provisoires, temporaires pour de très courtes périodes (fêtes foraines,)

En plus des prestations purement techniques liées au raccordement des armoires électriques sur lesquelles viennent se connecter les forains (voir annexe 7), Un forfait "consommation" doit être facturé en l'absence de comptage. Toute semaine (ou période de 7 jours) commencée est due.

A ces prix, il faudra rajouter un forfait branchement forain par prise (voir annexe 7)

GRD	ORES (Luxembourg) 2014	
		1 SEMAINE
CALIBRE PRISE	PUISSANCE	CONSOM. Prix HTVA
MONO 230V-16 A	3,7 kVA	20,68 €
MONO 230V-20 A	4,6 kVA	27,58 €
MONO 230V-25 A	5,8 kVA	34,47 €
MONO 230V-32 A	7,4 kVA	41,36 €
MONO 230V-40 A	9,2 kVA	55,15 €
MONO 230V-50 A	11,5 kVA	68,94 €
MONO 230V-63 A	14,5 kVA	86,80 €
TRI 230V-16 A	6,4 kVA	26,79 €
TRI 230V-20 A	8,0 kVA	35,72 €
TRI 230V-25 A	9,5 kVA	44,65 €
TRI 230V-32 A	12,7 kVA	53,58 €
TRI 230V-40 A	15,9 kVA	71,45 €
TRI 230V-50 A	19,9 kVA	89,31 €
TRI 230V-63 A	25,1 kVA	112,50 €
TRI 230V-100 A	39,8 kVA	178,61 €
TETRA 400V-16 A	11,1 kVA	46,53 €
TETRA 400V-20 A	13,8 kVA	62,04 €
TETRA 400V-25 A	17,3 kVA	77,56 €
TETRA 400V-32 A	22,1 kVA	93,07 €
TETRA 400V-40 A	27,7 kVA	124,09 €
TETRA 400V-50 A	34,6 kVA	155,11 €
TETRA 400V-63 A	43,6 kVA	195,38 €
TETRA 400V-100A	69,2 kVA	310,22 €

Conditions :

le prix forfaitaire court du jeudi au mercredi inclus ou, à défaut, pour une période de 7 jours.
le branchement , la mise en service du raccordement forain et l'enlèvement ont lieu durant les heures ouvrables
le branchement pour toute armoire installée non utilisée (sans consommation) est dû par le demandeur
le branchement est soumis à la présentation d'un rapport de conformité établi par un par un organisme agréé
tout forain demandant un branchement triphasé devra être équipé d'une armoire commutable en 230V ou en 400V
la protection générale de l'installation foraine devra correspondre à la demande introduite
toute intervention en dehors des heures de service fera l'objet d'un complément de facturation
en cas d'indisponibilité d'un calibre de prise, c'est le calibre supérieur disponible qui sera utilisé et porté en compte.

NB : pour des calibres supérieurs à 100A, les consommations seront facturées sur base d'un traitement spécifique, vu la diversité des cas.

FARDE DE PRIX

Tarifs Electricité 2014

***POUR LES
RACCORDEMENTS
BASSE TENSION (BT)
($\leq$ à 3 points d'accès)
Utilisateurs de réseau
jusqu'à 100 A***

Les prescriptions reprises sur les grilles de prix prévalent

SOMMAIRE

I. APPLICATION	3
I. APPLICATION	3
<i>FORMULATION DU DEVIS.....</i>	<i>3</i>
II. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES.....	4
<i>ÉTUDE D'ORIENTATION ET ÉTUDE DE DETAIL</i>	<i>5</i>
<i>ACCES AU RESEAU (RACCORDEMENT DEFINITIF)</i>	<i>5</i>
<i>A'CCES AU RESEAU (RACCORDEMENT CHANTIER)</i>	<i>7</i>
<i>BRANCHEMENT.....</i>	<i>7</i>
<i>COMPTAGE</i>	<i>8</i>
<i>DIVERS.....</i>	<i>9</i>
III. LES RACCORDEMENTS FORAINS (MANIFESTATIONS FESTIVES)	11
IV. EXEMPLES	12
V. ANNEXES	14

I. Application

Tous les prix sont à majorer de la TVA.

Formulation du devis

OFFRE = A + B + C + D

où

- | | | |
|-----------|------------|---|
| A | représente | l' A ccès au réseau (raccordement définitif) ou l'intervention du demandeur dans les frais relatifs à la mise à disposition de puissance (détail page 5) |
| A' | | l' A' ccès au réseau lorsqu'il s'agit d'un raccordement chantier (détail page 7) |
| B | | les frais relatifs B ranchement pour le raccordement au réseau B.T. (détail page 7) |
| C | | les frais relatifs aux coffrets de C omptage (détail page 8) |
| D | | les frais D ivers relatifs à des travaux particuliers. (détail page 9) |

II. Explications détaillées

Définition : Par raccordement BT (basse tension), on entend un raccordement au réseau de distribution BT <1kV du GRD (gestionnaire de réseau de distribution).

Ce type de raccordement est d'application pour tout utilisateur de réseau BT non perturbateur demandant une puissance qui conduit à des intensités $< \text{ou} = 100\text{A}$. Pour tout raccordement $>15 \text{ kVA}$ et pour autant que le client soit raccordable, le GRD doit, préalablement à l'envoi de l'offre, confirmer la disponibilité de cette capacité sur le réseau BT.

En toutes hypothèses, l'alimentation sera de préférence monophasée (ou tétraphasée si disponible).

Le tarif de raccordement est une intervention unique et est d'application pour tout raccordement standard au réseau BT de type BT (intensité $< \text{à } 100\text{A}$, tension = à 230V ou 400V):

- conforme aux prescriptions techniques du gestionnaire de réseau de distribution
- et
- pour autant que le demandeur ait pris soin des fournitures et des travaux qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par le GRD.

Les prix unitaires sont exprimés en Euros, hors TVA.

Ces montants sont des interventions financières à charge du demandeur et n'emportent aucun droit de propriété sur les installations qui restent propriété du GRD.

Par point d'accès, il faut comprendre un appartement (à usage résidentiel ou professionnel), un kot, les communs et, le cas échéant, un commerce qui serait installé dans l'immeuble concerné.

Les prix ne sont pas applicables pour l'équipement d'un lotissement ni d'un immeuble à appartements (logement collectif). Dans ce cas, un forfait par lot ou point d'accès est facturé au lotisseur ou promoteur suivant les règles décrites dans les tarifs tarifaires lotissement et immeubles à appartements.

Dans le cas du raccordement d'une habitation faisant partie d'un permis de bâtir collectif (construction groupée / habitat collectif), chaque utilisateur de réseau (URD) devra, en plus du présent barème ABCD, payer un forfait couvrant sa participation dans les frais d'équipement du groupe de maisons. Cette participation forfaitaire est équivalente au forfait d'un lot applicable dans les lotissements.

Dans le cas du raccordement d'une habitation faisant partie d'un camping résidentiel, d'un domaine ou d'un village de vacances, chaque utilisateur de réseau (URD) devra, en plus du présent barème ABCD, payer un forfait couvrant sa participation dans les frais de raccordement au réseau MT (moyenne tension) et d'équipement du camping

résidentiel, du domaine ou du village en question. Cette participation forfaitaire est équivalente au forfait d'un lot applicable dans les lotissements augmenté du prorata dans les coûts d'extension MT hors zone d'habitat.

Etude d'orientation et Etude de détail

Tout utilisateur de réseau est en droit de demander une étude d'orientation à condition d'en assurer les frais. Tout nouveau raccordement ou renforcement de raccordement est précédé d'une étude de détail facturée au demandeur.

Le tarif à caractère unique destiné à couvrir les frais d'étude d'orientation ou de détail pour un nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant est repris dans l'annexe 0.

Il n'est pas nécessaire d'effectuer une étude d'orientation ou de détail dans le cas d'un raccordement individuel d'une puissance inférieure ou égale à 100 kVA en zone d'habitat ou d'habitat à caractère rural pour lequel l'habitation la plus proche se trouve à moins de 100 m.

Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût déjà facturé pour l'étude d'orientation.

Les études relatives à des injections concernant des productions décentralisées d'électricité inférieures à 10 kVA, qu'il s'agisse de nouveau raccordement ou de modification de raccordement existant, sont gratuites.

Si plusieurs fournisseurs, installateurs, clients, font la même demande, le montant de l'étude sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs.

Dans le cas d'une demande simultanée de prélèvement et d'injection, ne seront portés en compte que les frais d'étude relatifs à l'injection correspondant au type de raccordement.

Accès au réseau (raccordement définitif)

Ce poste permet de mettre à la disposition de l'utilisateur la puissance demandée dans les limites des zones d'habitat telles que définies dans les Plans de Secteur suivant le trajet déterminé par le GRD. Les mètres de câble supplémentaires hors zones d'habitat ou zones d'habitat à caractère rural sont facturés en Divers. Le cas échéant, ce poste couvrira le renforcement ou l'extension du réseau.

Avec le forfait, chaque point d'accès dispose d'une puissance minimale de 9,2 kVA (40 A en 230 V).

L'accès au réseau est gratuit pour une puissance mise à disposition inférieure à 10 kVA par point d'accès. Pour la tranche de 10 à 13 kVA, le paiement d'un forfait est demandé. Au delà de 13kVA, chaque kVA supplémentaire entraîne le paiement d'un forfait par kVA (Annexe 5).

Ces prix sont également applicables pour les différents points d'accès d'un immeuble à appartements (logement collectif).

Le forage sous éléments structurels tels que pont, cours d'eau,... et l'extension de réseau hors zones d'habitat ou zones d'habitat à caractère rural telles que définies au Plan de Secteur ne sont pas compris dans ce forfait et sont facturés au moyen du terme D Divers.

Augmentation de puissance

1. Si le raccordement est suffisant, la mise à disposition d'une puissance complémentaire sera portée à charge du demandeur sur base du paramètre (**A**) augmentée du coût de la prestation relative au renforcement de la protection (voir annexe 7).

$$\text{Offre} = \Delta \mathbf{A} + \text{prestation de renforcement}$$

2. Si le raccordement est insuffisant, le nouveau raccordement sera facturé au demandeur (voir **Branchement (B)** et poste (**D**)) en plus de l'accès au réseau (**A**) pour la puissance complémentaire augmentée du coût de la prestation relative au renforcement de la protection (voir annexe 7).

$$\text{Offre} = \Delta \mathbf{A} + \mathbf{B} + \mathbf{D} + \text{prestation de renforcement}$$

Les frais de renforcement de protection et éventuellement du comptage sont à charge du demandeur (Voir Annexe 7).

Remarque :

- Hors zone d'habitat ou zone d'habitat à caractère rural, les éventuels renforcements de réseau sont facturés au demandeur (poste D).
- Si un renforcement du dispositif de comptage est nécessaire, il convient de le facturer via un terme C (voir annexe 7 : prestations diverses).
- Lorsque l'on a un changement de comptage simple tarif en comptage bihoraire avec un changement de branchement dû à une demande de renforcement, on facturera un « ΔA » + « B » + « C » + « D » si d'application.
- Lorsque l'on remplace simplement la colonne (câble entre le comptage et le raccordement) sans devoir changer le branchement, il convient de facturer une connexion/reconnexion (sur le réseau électricité ou de la cloche de raccordement = même prix).

A'ccès au réseau (raccordement chantier)

Lors de la première année d'utilisation du raccordement, la mise à disposition de puissance est gratuite.

A partir du 13ème mois à dater de la mise à disposition de la puissance électrique et jusqu'à la date de l'enlèvement du compteur du chantier, le demandeur paiera une intervention dans les frais d'accès au réseau via le terme A'.

Cette dernière lui sera facturée sous forme d'un forfait mensuel de 15euros (prix 2012) par kVA, à partir du premier kVA alloué.

Branchement

Le tarif est basé sur un raccordement standard en souterrain ou aéro-souterrain. Les branchements aériens seront évités dans toute la mesure du possible. Le prix du raccordement est forfaitaire quel que soit le type de branchement (souterrain, aéro-souterrain ou aérien).

1. Travaux réalisés par le **GRD** et **compris** dans le forfait

- La fourniture et la pose de câble en domaine privé dans des gaines d'attente et/ou sur une longueur maximale de 25 mètres entre le groupe de comptage et la limite de la propriété privée,
- La fourniture et la pose de câble à l'intérieur de l'habitation pour atteindre le coffret compteur sur une longueur maximale de 3 mètres,
- La fourniture et la pose du matériel de fixation du câble au support, la fourniture et la pose de la gaine rétractable, la protection mécanique, la boîte de jonction éventuelle,..
- Le raccordement du câble au sectionneur (borne interruptible).

2. Travaux à réaliser par le **demandeur**

- La fourniture et la pose d'une courbe de raccordement (tuyaux de pénétration dans l'immeuble) conforme aux prescriptions du GRD et obligatoire pour les nouvelles constructions,
- La percée de mur extérieur pour le passage du câble d'alimentation et son ragréage après les travaux pour les immeubles existants ayant un recul,
- Tous travaux de terrassement et le placement des gaines d'attente avec tire-fils en domaine privé perpendiculaire et longitudinal (si nécessaire) jusqu'à la limite de propriété; ce travail peut être réalisé par le GRD à la demande de l'utilisateur du réseau moyennant un supplément de prix (voir Divers),
- Réalisation des fouilles nécessaires (au droit de la pénétration dans le bâtiment, en limite de propriété et aux endroits de changement de direction des gaines),

- L'apport et l'enlèvement de terre ou la réhabilitation du terrain en domaine privé,

3. Travaux réalisés par le **GRD** et **non compris** dans le forfait (facturés en Divers)

- Forages sous obstacles structurels, remplacement pavages spéciaux
- Les mètres de câble supplémentaires en domaine privé (> 25 mètres),
- Extension du réseau **hors** zone d'habitat ou zone d'habitat à caractère rural telle que définie au Plan de Secteur,
- Forage et ragréage des traversées de façades, **dans le cas d'immeubles existants**,
- Voir annexes 5 et 7.

4. Remarque :

Dans un raccordement aérien, la fourniture et la pose de la colonne (câble entre le coffret de comptage et le réseau aérien ou le câble de raccordement torsadé) sont à charge du demandeur.

Si le branchement existant est aérien et que le demandeur veut passer en branchement souterrain uniquement pour raison esthétique et sans aucune justification technique, il paiera suivant devis.

Comptage

Le type de comptage est un comptage de type BT sans télérelève (simple tarif, bi-horaire, ou à carte).

Le double comptage (simple tarif ou bihoraire + exclusif nuit) entraînera une double facturation du terme C.

Le terme C est applicable pour chaque point d'accès.

1. Travaux réalisés par le **GRD** et **compris** dans le forfait:

Le(s) module(s) de comptage comprend :

- La pose du compteur,
- La fourniture et la pose du disjoncteur (en fonction des calibres disponibles), le(s) contacteur(s), le câblage,...
- La fourniture et la pose du relais de télécommande ; le module de comptage bi-horaire est équipé d'un contact préférentiel de nuit à l'usage de l'utilisateur du réseau,
- La connexion au sectionneur (borne interruptible) fourni et placé par le demandeur,
- La connexion du câble vers le tableau divisionnaire du demandeur si posé suivant les spécifications du GRD.
- La première mise en service.

2. Travaux à réaliser par le demandeur :

- Mettre à disposition un espace sec et accessible, aussi près que possible de la voie publique pour le placement du compteur électrique sur une surface rigide, plane et facile d'accès à maximum 3 mètres du point de percée dans le mur de façade de l'immeuble , ne pas placer un compteur au dessus d'un compteur gaz
- La fourniture et le placement d'un module de raccordement 25S60 par compteur
- La réalisation de la liaison du coffret au tableau divisionnaire.
- La fourniture et la pose d'un sectionneur (borne interruptible) par module de raccordement
- La fourniture et la pose de l'interrupteur général 250 A à partir de 3 points d'accès
- La fourniture et la pose d'un édicule ou armoire, selon prescriptions du GRD, en limite de propriété dans le cas d'un recul (distance entre la limite de propriété et le point de pénétration dans le bâtiment) supérieur à 25 m.
- L'inspection par un organisme agréé en vue de sa réception et de sa mise en service.

3. Travaux réalisés par le **GRD** et **non compris** dans le forfait (facturés en Divers)

- La mise à disposition d'impulsions pour l'utilisateur de réseau

4. Remarque :

- Lors de la pose d'un compteur supplémentaire, sur un branchement existant, le terme A sera facturé si la puissance dépasse 10 kVA.
- Le ou les compteurs restent propriété du GRD.
- Le terme C ne se substitue pas à la redevance de location de compteur
- Pour les raccordements sans compteur, le terme C n'est pas compté.

<i>Divers</i>

Travaux hors forfaits : voir les prix du terme Divers en annexe 5

Ces prix sont valables pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard pendant les heures de travail normales. Ils ne sont pas d'application pour les travaux de modification d'installations existantes ou lors d'interventions isolées (voir annexe 7).

Les prix du terme Divers concernent les travaux de câblage, de terrassement, d'accessoires ou de forage hors des composants du forfait.

Remarques :

Pour les raccordements de seconde résidence, le compteur est toujours placé dans un coffret en limite de propriété à charge du demandeur.

III. Les raccordements forains (manifestations festives)

Le prix d'un raccordement forain est appliqué aux demandeurs d'un raccordement provisoire et tient compte du nombre de prises utilisées, de la puissance de la prise et du nombre de semaines d'utilisation.

Le prix se compose de :

- « forfait branchement forain (prix par prise) (voir annexe 7)
- « forfait consommation » lorsque l'armoire n'est pas équipée de comptage individuel par prise (voir annexe 9).

Conditions :

Le prix forfaitaire court du jeudi au mercredi inclus ou à défaut, pour une période de 7 jours. Toute semaine (ou période de 7 jours) commencée est due.

Le branchement, la mise en service du raccordement forain et l'enlèvement ont lieu durant les heures ouvrables.

Le branchement sur le réseau pour toute armoire installée non utilisée (sans consommation) est facturé au demandeur.

Le branchement est soumis à la présentation d'un rapport de conformité établi par un organisme agréé.

Tout forain demandant un branchement triphasé devra être équipé d'une armoire commutable en 230V ou en 400V.

La protection générale de l'installation foraine devra correspondre à la demande introduite.

Toute intervention en dehors des heures de service fera l'objet d'un complément de facturation (voir annexe 7 : prix en dehors des heures en semaine et prix le week-end et jours fériés).

Remarque :

Pour des calibres supérieurs à 100 A, les consommations seront facturées sur base d'un traitement spécifique, vu la diversité des cas.

IV. Exemples

Nouveau raccordement aéro-souterrain 22,2 kVA Ores (Namur)
Demande d'un compteur bihoraire
Longueur de câble 10 m en domaine privé extérieur et 5 m en domaine
privé intérieur
Terrassement en domaine privé effectué par le demandeur

Alimentation III 400 V

Compteur bihoraire Disjoncteur 32 A

Distance support au coffret compteur : 45 m dont 30 m en domaine
public, 10 m en propriété privée et 5 m en apparent dans le garage

Devis

(A) Accès réseau	: $147 \text{ €} \times [1 + (22,2 - 13)] =$	1.499,40 €
(B) Branchement	:	617,00 €
(C) Comptage	:	250,00 €
(D) Divers		
- Fourniture et pose câble en propriété privée 10 m + 5m (<25m)	:	gratuit €
- Position de comptage non conforme (5 m au lieu des 3 m définis dans les prescriptions du GRD : $(5\text{m} - 3\text{m}) \times 14 \text{ €}$		28,00 €

		2.394,40 € HTVA

A charge du demandeur :

- Coffret de raccordement 25 S 60 + borne interruptible ou sectionneur
- Tranchée, fourniture et pose des gaines en propriété privée

A charge de l'Intercommunale :

- Fourniture, pose et enfouissement du câble en domaine public à l'intérieur de la zone d'habitat ou zone d'habitat à caractère rural
- Fourniture et tirage du câble en propriété privée
- Fourniture et pose du câble en apparent dans le garage
- Remontée et raccordement du câble d'alimentation
- Module de comptage et disjoncteur
- Accessoires divers (filerie, contacteurs, contact préférentiel, protection mécanique, gaine rétractable,...)

Nouveau raccordement souterrain 9,2 kVA Ores (Verviers)
 Demande d'un compteur bihoraire
 Longueur de câble 10 m en domaine privé extérieur et 1 m en domaine
 privé intérieur
 Terrassement en domaine privé effectué par le demandeur

Alimentation 230 V

Compteur bi-horaire

Disjoncteur 40 A

Distance support au coffret compteur : 16 m dont 5 m en domaine public,
 10 m en propriété privée et 1 m en apparent dans le garage

Devis

(A) Accès réseau	:	inférieur à 10 kVA : gratuit
(B) Branchement	:	617,00 €
(C) Comptage	:	250,00 €
(D) Divers		
- Fourniture et pose câble en propriété privée 10 m + 1m (<25m)	:	gratuit

 867,00 € HTVA

A charge du demandeur :

- Coffret de raccordement 25 S 60 + borne interruptible ou sectionneur
- Tranchée, fourniture et pose des gaines en propriété privée

A charge de l'Intercommunale :

- Fourniture, pose et enfouissement du câble en domaine public à l'intérieur de la zone d'habitat ou zone d'habitat à caractère rural
- Fourniture et tirage du câble en propriété privée
- Fourniture et pose du câble en apparent dans le garage
- Raccordement du câble d'alimentation en domaine public
- Module de comptage et disjoncteur
- Accessoires divers (filerie, contacteurs, contact préférentiel, protection mécanique, gaine rétractable,...)

V. Annexes

Annexe 0 - Tarifs d'études et synthèse

Annexe 5 - Tarif raccordement Electricité Basse Tension ($\leq$ à 3 points d'accès, ≤ 100 A) sur réseau de distribution (< 1 kV)

Annexe 7 Prix unitaires prestations diverses Electricité Trans BT et BT

Annexe 9 Raccordements provisoires, temporaires pour de très courtes périodes (fêtes foraines,...)

Remarque : mise à jour régulière des tarifs => consultez régulièrement le site www.creg.be

FARDE DE PRIX

Tarifs Electricité 2014

***POUR LES RACCORDEMENTS
BASSE TENSION (BT)***

***(Immeubles collectifs à partir du 4ème point
d'accès)***

***Utilisateurs de réseau
jusqu'à 100 A***

***Les prescriptions reprises sur la
grille de prix prévalent***

SOMMAIRE

I. APPLICATION	3
I. APPLICATION	3
<i>FORMULATION DU DEVIS.....</i>	<i>3</i>
II. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES.....	4
<i>ETUDE D'ORIENTATION ET ETUDE DE DETAIL</i>	<i>4</i>
<i>FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER.....</i>	<i>5</i>
<i>ACCES AU RESEAU (RACCORDEMENT DEFINITIF)</i>	<i>5</i>
<i>A'CCES AU RESEAU (RACCORDEMENT CHANTIER)</i>	<i>7</i>
<i>BRANCHEMENT.....</i>	<i>7</i>
<i>COMPTAGE</i>	<i>9</i>
<i>DIVERS.....</i>	<i>11</i>
III. EXEMPLES	11
IV. ANNEXES	14

I. Application

Tous les prix sont à majorer de la TVA.

Formulation du devis

OFFRE = A + F + C + D

où

- | | | |
|-----------|------------|--|
| A | représente | l'Accès au réseau (raccordement définitif) ou l'intervention du demandeur dans les frais relatifs à la mise à disposition de puissance (détail page 5) |
| A' | | l'A'ccès au réseau lorsqu'il s'agit d'un raccordement chantier (détail page 7) |
| F | | le forfait relatif au branchement pour le raccordement au réseau B.T. (détail page 7) |
| C | | les frais relatifs aux coffrets de Comptage (détail page 9) |
| D | | les frais Divers relatifs à des travaux particuliers. (détail page 11) |

II. Explications détaillées

Définition : Par raccordement BT (basse tension), on entend un raccordement au réseau de distribution BT <1kV du GRD (gestionnaire de réseau de distribution).

Ce type de raccordement est d'application pour tout utilisateur de réseau BT non perturbateur demandant une puissance qui conduit à des intensités $< \text{ou} = 100\text{A}$. Pour tout raccordement $>15 \text{ kVA}$ et pour autant que l'utilisateur de réseau soit raccordable, le GRD doit, préalablement à l'envoi de l'offre, confirmer la disponibilité de cette capacité sur le réseau BT.

En toutes hypothèses, l'alimentation sera de préférence monophasée (ou tétraphasée si disponible).

Le tarif de raccordement est une intervention unique et est d'application pour tout raccordement standard au réseau BT de type BT (intensité $< \text{à } 100\text{A}$, tension = à 230V ou 400V) :

- conforme aux prescriptions techniques du gestionnaire de réseau de distribution,
- et
- pour autant que le demandeur ait pris soin des fournitures et des travaux les qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par le GRD.

Les prix unitaires sont exprimés en Euros, hors TVA.

Ces montants sont des interventions financières à charge du demandeur et n'emportent aucun droit de propriété sur les installations qui restent propriété du GRD.

Les prix sont applicables pour l'équipement d'un immeuble à appartements (logement collectif) comportant plus de trois points d'accès.

Par point d'accès, il faut comprendre un appartement (à usage résidentiel ou professionnel), un kot, les communs et, le cas échéant, un commerce qui serait installé dans l'immeuble concerné.

Dans le cas du raccordement d'un immeuble faisant partie d'un permis de bâtir collectif (construction groupée / habitat collectif), aucune autre intervention financière n'est réclamée au demandeur.

<i>Etude d'orientation et Etude de détail</i>
--

Tout utilisateur de réseau est en droit de demander une étude d'orientation à condition d'en assurer les frais. Tout nouveau raccordement ou renforcement de raccordement est précédé d'une étude de détail facturée au demandeur.

Le tarif à caractère unique destiné à couvrir les frais d'étude d'orientation ou de détail pour un nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant est repris dans l'annexe 0.

Il n'est pas nécessaire d'effectuer une étude d'orientation ou de détail dans le cas d'un raccordement individuel d'une puissance inférieure ou égale à 100 kVA en zone d'habitat ou d'habitat à caractère rural pour lequel l'habitation la plus proche se trouve à moins de 100 m.

Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût déjà facturé pour l'étude d'orientation.

Les études relatives à des injections concernant des productions décentralisées d'électricité inférieures à 10 kVA, qu'il s'agisse de nouveau raccordement ou de modification de raccordement existant, sont gratuites.

Si plusieurs fournisseurs, installateurs, clients, font la même demande, le montant de l'étude sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs.

Dans le cas d'une demande simultanée de prélèvement et d'injection, ne seront portés en compte que les frais d'étude relatifs à l'injection correspondant au type de raccordement.

Frais d'ouverture de dossier

Des frais d'ouverture de dossier d'un montant de 250 € sont facturés par énergie (élec, gaz) et par demandeur.

Si une demande de raccordement d'immeuble à appartements est introduite par plusieurs demandeurs, il sera facturé autant de fois 250 € qu'il y a de demandeurs. Par contre, si plusieurs demandes d'offre sont introduites par le même demandeur (par exemple demande initiale pour 10 points d'accès puis une demande modifiée pour 20 points d'accès faites par le même demandeur), il ne sera facturé qu'une fois 250 €.

Les frais de dossier sont facturés pour tout nouveau raccordement ou si le raccordement existant doit être remplacé suite à la demande. Les frais de dossier sont repris dans l'offre.

Accès au réseau (raccordement définitif)

Ce poste permet de mettre à la disposition de l'utilisateur de réseau la puissance demandée dans les limites des zones d'habitat ou des zones d'habitat à caractère rural telles que définies dans les Plans de Secteur suivant le trajet déterminé par le GRD. Les mètres de câble supplémentaires hors zones d'habitat ou d'extension d'habitat sont facturés en Divers. Le cas échéant, ce poste couvrira le renforcement ou l'extension du réseau.

Avec le forfait, chaque point d'accès (appartement, commerce ou commun) dispose d'une puissance minimale de 9,2 kVA (40 A en 230 V).

L'accès au réseau est gratuit pour une puissance mise à disposition inférieure à 10 kVA par point d'accès. Pour la tranche de 10 à 13 kVA, le paiement d'un forfait est demandé. Au delà de 13kVA, chaque kVA supplémentaire entraîne le paiement d'un forfait par kVA (Annexe 5). La puissance supplémentaire sera facturée, soit au promoteur au travers du terme A suivant le tarif de raccordement AFCD (annexe 6), soit individuellement au demandeur final via un renforcement après travaux selon les prix des prestations diverses (annexe 7).

Le forage sous éléments structurels tels que pont, cours d'eau,... et l'extension de réseau hors zones d'habitat ou zones d'habitat à caractère rural telles que définies au Plan de Secteur ne sont pas compris dans ce forfait et sont facturés au moyen du terme D Divers.

Augmentation de puissance

1. Si le raccordement est suffisant, la mise à disposition d'une puissance complémentaire sera portée à charge du demandeur sur base du paramètre (**A**) augmentée du coût de la prestation relative au renforcement de la protection (voir annexe 7).

$$\text{Offre} = \Delta \mathbf{A} + \text{prestation de renforcement}$$

2. Si le raccordement est insuffisant, un nouveau raccordement sera facturé au demandeur (voir **Branchement**) et poste (**D**) en plus de l'accès au réseau (**A**) pour la puissance complémentaire augmentée du coût de la prestation relative au renforcement de la protection (voir annexe 7).

$$\text{Offre} = \Delta \mathbf{A} + \mathbf{F} + \mathbf{C} + \mathbf{D} + \text{prestation de renforcement}$$

Les frais de renforcement de la protection et éventuellement du comptage sont à charge du demandeur (voir annexe 7).

Remarque :

- Hors zone d'habitat ou zone d'habitat à caractère rural, les éventuels renforcements de réseau sont facturés au demandeur (poste D).
- Lorsque l'on a un changement de comptage simple tarif en comptage bihoraire avec un changement de branchement dû à une demande de renforcement, on facturera un « $\Delta \mathbf{A}$ » + « $\mathbf{F}$ » + « $\mathbf{C}$ » + « $\mathbf{D}$ » si d'application.

A'ccès au réseau (raccordement chantier)

Lors de la première année d'utilisation du raccordement, la mise à disposition de puissance est gratuite.

A partir du 13ème mois à dater de la mise à disposition de la puissance électrique et jusqu'à la date de l'enlèvement du compteur du chantier, le demandeur paiera une intervention dans les frais d'accès au réseau via le terme A'.

Cette dernière lui sera facturée sous forme d'un forfait mensuel de 15euros (prix 2012) par kVA, à partir du premier kVA alloué.

Branchement

Le tarif est basé sur un raccordement standard en souterrain ou aéro-souterrain. Les branchements aériens seront évités dans toute la mesure du possible. Le prix du raccordement est forfaitaire quel que soit le type de branchement (souterrain, aéro-souterrain ou aérien).

Au-delà de trois points d'accès, le terme « B » utilisé dans le cas des habitations unifamiliales est remplacé par un forfait « F » pour chaque point d'accès. Les trois premiers points d'accès sont facturés à l'aide du terme B de l'annexe 5. Le montant de ce forfait pour immeuble à appartements (logements collectifs) est explicité en annexe 6.

Le forfait doit être considéré comme l'intervention financière unique réclamée au promoteur et visant à lui faire payer une participation aux frais d'investissement liés à sa demande de raccordement. Cette intervention ne donne nullement au promoteur le droit à la propriété sur les équipements mis en œuvre à l'occasion de ces travaux.

Cette intervention financière est indépendante de la réalité des travaux à réaliser. Elle libère le promoteur de toute autre obligation financière sauf si le promoteur obtenait, p.ex., l'autorisation de construire l'immeuble en dehors des zones d'habitat (zone rouge sur la carte du PPA) ou d'habitat à caractère rural (zone hachure blanc et rouge) prévues au Plan de Secteur auquel cas, le promoteur devrait également supporter le coût de l'extension en dehors des zones précitées.

Un local cabine dont les spécificités seront définies par le GRD peut être exigé du promoteur, même dans le cas d'un petit immeuble pour autant que la puissance totale liée au raccordement dépasse 56kVA, si le réseau existant ne peut fournir la puissance demandée. (Règlement Technique Distribution Electricité (RTDE) art. 63 et suivants). Si le promoteur ne fournit aucun local, un supplément lui sera facturé pour rémunérer l'acquisition d'un local dans un immeuble proche.

1. Travaux réalisés par le GRD et compris dans le forfait

- La fourniture et la pose de câble en domaine privé dans des gaines d'attente et/ou sur une longueur maximale de 25 mètres entre le local technique et la limite de la propriété privée,
- La fourniture et la pose de câble à l'intérieur de l'immeuble pour atteindre l'ensemble de comptage ,

- La connexion à l'ensemble de comptage et la connexion de la colonne dans le cas d'un raccordement aérien
- La fourniture et la pose du matériel de fixation du câble au support et les accessoires

3. Travaux à réaliser par le demandeur

- La fourniture et la pose d'une courbe de raccordement (tuyaux de pénétration dans l'immeuble) conforme aux prescriptions du GRD et obligatoire pour les nouvelles constructions (petits immeubles),
- La percée de mur extérieur pour le passage du câble d'alimentation et son ragréage après les travaux pour les immeubles existants ayant un recul,
- Tous travaux de terrassement et le placement des gaines d'attente avec tire-fils en domaine privé perpendiculaire et longitudinal (si nécessaire) jusqu'à la limite de propriété; ce travail peut être réalisé par le GRD à la demande de l'utilisateur du réseau moyennant un supplément de prix (voir Divers),
- La réalisation des fouilles nécessaires (au droit de la pénétration dans le bâtiment, en limite de propriété et aux endroits de changement de direction des gaines),
- L'apport et l'enlèvement de terre ou la réhabilitation du terrain en domaine privé,
- La mise à disposition d'un local cabine si imposé par le GRD.

3. Travaux réalisés par le GRD et non compris dans le forfait (facturés en Divers)

- Forages sous obstacles structurels, remplacement pavages spéciaux
- Les mètres de câble supplémentaires en domaine privé (> 25 mètres),
- Extension du réseau **hors** zone d'habitat ou zone d'habitat à caractère rural telle que définie au Plan de Secteur,
- Forage et ragréage des traversées de façades, **dans le cas d'immeubles existants**,
- voir Annexes 6 et 7.

4. Remarque :

Dans le cas d'un raccordement aérien, la fourniture et la pose de la colonne de raccordement (câble entre le coffret de comptage et le réseau aérien ou le câble de raccordement torsadé) sont comprises dans le forfait à charge du GRD. La colonne de raccordement doit rester en tout temps accessible.

Si le branchement existant est aérien et que l'utilisateur de réseau veut passer en branchement souterrain uniquement pour raison esthétique et sans aucune justification technique, il paiera suivant devis.

Comptage

Le type de comptage est un comptage de type BT sans télérelève (simple tarif, bi-horaire, ou à carte).

Le double comptage (simple tarif ou bihoraire + exclusif nuit) entraînera une double facturation du terme C.

Le promoteur fait installer par son électricien les coffrets de raccordement 25S60 ainsi que le jeu de barres les alimentant. De même, les liaisons entre compteur et tableau divisionnaire de chaque point d'accès sont construites par l'électricien du promoteur.

La pose du groupe de comptage de chaque point d'accès est facturée via le terme C du barème AFCD (annexe 6) et est identique à celui appliqué pour les utilisateurs du segment BT ou Trans BT. Il n'y a pas de distinction de traitement suivant le nombre de points d'accès.

1. Travaux réalisés par le **GRD** et **compris** dans le forfait:

Le(s) module(s) de comptage comprend :

- La pose des compteurs
- La fourniture et la pose des disjoncteurs (en fonction des calibres disponibles), le(s) contacteur(s), le câblage,...
- La fourniture et la pose des relais de télécommande si d'application; le module de comptage bi-horaire est équipé d'un contact préférentiel de nuit à l'usage de l'utilisateur du réseau,
- La connexion à l'ensemble de comptage
- La connexion du câble vers le tableau divisionnaire de l'utilisateur si posé suivant les spécifications du GRD.
- La première mise en service

2. Travaux à réaliser par le **demandeur** :

- Mise à disposition du local pour la pose des compteurs, aussi près que possible de la voie publique , ne pas placer de compteur au-dessus d'un compteur gaz
- La fourniture et la pose des coffrets de raccordement 25S60, y compris le jeu de barres suivant les prescriptions du GRD
- La réalisation de la liaison du coffret au tableau divisionnaire.
- La fourniture et la pose du sectionneur (borne interruptible) par coffret
- La fourniture et la pose de l'interrupteur général 250 A à partir de 3 points d'accès
- La mise à la terre du châssis de l'ensemble de comptage
- Le repérage de la liaison avec chaque point d'accès
- L'inspection par un organisme agréé en vue de sa réception et de sa mise en service.

3. Travaux réalisés par le **GRD** et **non compris** dans le forfait (facturés en Divers)

- La mise à disposition d'impulsions pour l'utilisateur de réseau

4. Remarque :

- Le ou les compteurs restent propriété du GRD.
- Le terme C ne se substitue pas à la redevance de location de compteur

Divers

Travaux hors forfaits : voir les prix du terme Divers en Annexe 6

Ces prix sont valables pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard pendant les heures de travail normales. Ils ne sont pas d'application pour les travaux de modification d'installations existantes ou lors d'interventions isolées (voir annexe 7).

Les prix du terme Divers concernent les travaux de câblage, de terrassement ou de forage hors des éléments composant le forfait.

III. Exemples

Raccordement d'un nouvel immeuble collectif sur réseau 400 V.
Demande de 21 compteurs bihoraires, monophasés 40 A (9,2 kVA par compteur) et 1 commun (400 V) pour une puissance de 34,6 kVA
Le demandeur met un local cabine à disposition du GRD (Ores Hainaut Electricité)
Terrassement et pose de gaines en domaine privé effectués par le demandeur. Recul = 10 m.

Frais de dossier : 250,00 €

A. Accès au réseau : 21 compteurs. mono 40 A (9,2 kVA/compteur) : gratuit
Accès au réseau : 1 compteur commun 34,6 kVA =
 $34,6 - 13 + 1 = 22,6 \times 147 \text{ €/kVA} =$ 3.322,20 €

F. Forfait Branchement : local cabine mis à disposition
Du 1^{er} au 3^{ème} point d'accès : $3 \times 617 \text{ € (annexe 5)} =$ 1.851,00 €
Du 4^{ème} au 22^{ème} point d'accès : $19 \times 1.048 \text{ € (annexe 6)} =$ 19.912,00 €

C. Comptage : 22 compteurs $\times 250 \text{ €} =$ 5.500,00 €
(annexe 6)

Total : 30.835,20 € HTVA

Immeuble collectif existant de plus de 5 ans. Réseau 400 V.
 1 compteur existant (<10 kVA) à renforcer pour obtenir une puissance de 11,5 kVA. Demande de 4 compteurs supplémentaires bihoraires, monophasés 40 A (9,2 kVA par compteur) et 1 commun (400 V) pour une puissance de 34,6 kVA. Le GRD est Ores Hainaut Electricité.
 Terrassement et pose de gaines en domaine privé effectués par le demandeur. Recul = 10 m. Nouveau branchement.

Frais de dossier : 250,00 €

A. Accès au réseau : 1 compteur à renforcer :10 à 13 kVA= 1x147 €/kVA= 147,00 €
 Accès au réseau : 4 compteurs supplémentaires (<10 kVA) = gratuit
 Accès au réseau : 1 compteur commun 34,6 kVA =
 34,6-13+1 = 22,6 x 147 €/kVA = 3.322,20 €

F. Forfait Branchement :
 Du 1^{er} au 3^{ème} point d'accès : 3 x 617 € (annexe 5)= 1.851,00 €
 Du 4^{ème} au 6^{ème} point d'accès : 3 x 1.450 € (annexe 6)= 4.350,00 €

C. Comptage : 5 compteurs x 250 € (annexe 6) = 1.250,00 €
 (annexe 6)

D. Prestations diverses

Renforcement du premier compteur par réglage
 du disjoncteur (annexe 7) 1 x 84 € = 84,00 €

Total : **11.254,20 € HTVA**
 + TVA 6%

Si le compteur existant doit être changé pour un autre type de compteur dépendant de la puissance demandée, il faudra compter un terme C (250 €) au lieu du renforcement à 84 €.

Immeuble collectif existant de plus de 5 ans. Réseau 230 V sur façade.
 1 compteur existant (<10 kVA). Demande de 4 compteurs
 supplémentaires, monophasés 40 A (9,2 kVA par compteur) dont un
 commun. GRD = Ores Hainaut Electricité. Nouveau branchement.

Frais de dossier : 250,00 €

A. Accès au réseau : 4 compteurs supplémentaires (<10 kVA) = gratuit

F. Forfait Branchement :

Du 1^{er} au 3^{ème} point d'accès : 3 x 617 € (annexe 5)= 1.851,00 €

Du 4^{ème} au 5^{ème} point d'accès : 2 x 1.450 € (annexe 6)= 2.900,00 €

La nouvelle colonne et sa connexion au réseau sont comprises dans le forfait

C. Comptage : 4 compteurs x 250 € (annexe 6) = 1.000,00 €
 (annexe 6)

Le comptage existant est récupéré.

Total : **6.001,00 € HTVA**
 + TVA 6%

IV. Annexes

Annexe 0 - Tarifs d'études et synthèse

Annexe 6 - Tarif raccordement Electricité Basse Tension (Immeubles collectifs à partir du 4^{ème} point d'accès, ≤ 100 A) sur réseau de distribution (< 1 kV)

Annexe 7 Prix unitaires prestations diverses Electricité Trans BT et BT

Remarque : mise à jour régulière des tarifs => consultez régulièrement le site www.creg.be

FARDE DE PRIX

Tarifs Electricité 2014

***POUR LES RACCORDEMENTS
BASSE TENSION
de lotissements
résidentiels et habitations groupées***

Les prescriptions reprises sur les grilles de prix prévalent

SOMMAIRE

I. APPLICATION.....	3
<i>FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER</i>	<i>3</i>
<i>RACCORDEMENT ELECTRIQUE</i>	<i>3</i>
<i>RACCORDEMENT ECLAIRAGE PUBLIC (EP)</i>	<i>5</i>
<i>REMARQUE.....</i>	<i>6</i>

I. Application

Les constructions groupées au sens du CWaTUPE (« habitat groupé ») sont assimilées aux lotissements privés résidentiels et sont soumises aux mêmes règles que ces derniers.

Les lotissements industriels et sociaux sont régis par des règlements particuliers disponibles auprès du GRD.

Tous les prix des forfaits applicables aux raccordements de lotissements sont exprimés HTVA.

Frais d'ouverture de dossier

Des frais d'ouverture de dossier d'un montant de 250 € sont facturés par énergie (électricité, gaz) et par demandeur.

Si une demande de lotissement est introduite par plusieurs demandeurs, il sera facturé autant de fois 250 € qu'il y a de demandeurs. Par contre, si plusieurs demandes d'offre sont introduites par le même demandeur (par exemple demande pour 10 lots puis une demande pour 20 lots faites par le même demandeur), il ne sera facturé qu'une fois 250 €.

Raccordement électrique

Le forfait réclamé au lotisseur le dispense de toute autre intervention financière que ce soit :

- concernant l'alimentation Moyenne Tension (MT) de l'éventuelle cabine à construire dans le lotissement (y compris l'éventuelle pose MT à l'intérieur du lotissement).

Dans ce cas, l'extension MT est intégralement prise en charge par le GRD, sauf si elle traverse une zone différente d'une zone d'habitat ou d'habitat à caractère rural (zone rouge ou hachuré blanc/rouge sur le Plan de Secteur). Dans ce cas, l'extension hors de ces 2 zones est facturée au lotisseur.

- concernant les frais d'éventuels déplacements de réseau BT existant (p.ex. des poteaux) imposés suite à des contraintes techniques lors de l'équipement du lotissement. Les déplacements de poteau(x) ou de réseau demandés après l'équipement du lotissement (exemple : déplacement de poteau pour entrée de garage) seront facturés au demandeur.

Pour rappel, l'art. 64 §2 du Règlement Technique Distribution Electricité (RTDE) donne au GRD le droit d'exiger un terrain pour installer une nouvelle cabine. Ce droit est indépendant du nombre de lots que compte le lotissement.

Le présent tarif, s'il dispense le lotisseur de toute prise en charge de travaux à l'extérieur du lotissement, impose au lotisseur, le cas échéant :

- la cession d'un terrain (cfr. RTDE art. 64 §4)
- la construction d'un local répondant aux prescriptions de GRD.

Le GRD peut, moyennant un forfait spécifique, fournir un local cabine préfabriqué.

Le lotisseur a le choix d'ouvrir les tranchées à l'intérieur de son lotissement conformément au gabarit imposé par le GRD ou de confier le terrassement au GRD (forfait spécifique).

Les terrassements et la pose du réseau BT (basse tension) et MT sont réalisées exclusivement par le GRD. De même, les terrassements hors lotissement sont réalisés exclusivement par le GRD, ceci dans les cas où l'alimentation du lotissement peut être réalisée au départ d'une cabine de distribution existante. Cette dernière doit se trouver à maximum 150 mètres du lotissement, sauf accord explicite du GRD.

L'équipement MT du local cabine mis à disposition par le lotisseur est exclusivement réalisé par le GRD tout comme la fourniture et le placement du tableau général BT. Dans la configuration standard, un transformateur de 250KvA est également prévu, ce qui permet l'alimentation de 50 lots.

Lorsque le lotissement comporte plus de 50 lots, une deuxième cabine est nécessaire et ainsi de suite par multiple de 50 lots.

Comment utiliser le tarif ?

1. le nombre de lots ($\leq$ à 10 lots ; > 10 et ≤ 50 lots ; $>$ de 50 lots)
2. construction par le lotisseur d'un local cabine ou non
3. ouverture ou non des tranchées par le lotisseur

Raccordement électrique (prix par lot HTVA)				
Nombre de lots		≤ 10 lots	$10 < \text{nombre lots} \leq 50$	> 50 lots
Tranchées ouvertes par le GRD	Local cabine mis à disposition par le lotisseur	2.698 €	2.301 €	1.905 €
	Local cabine non mis à disposition par le lotisseur		3.598 €	2.777 €
Tranchées ouvertes par le lotisseur	Local cabine mis à disposition par le lotisseur	1.058 €	1.587 €	1.191 €
	Local cabine non mis à disposition par le lotisseur		2.883 €	2.063 €
3		2		
		1		

Le forfait est un montant par lot quel que soit le travail réel à réaliser.

Les prix sont hors TVA et exprimés en €.

Dans le cas où le réseau basse tension serait déjà existant (ainsi que la cabine pour les lotissements compris entre 10 et 50 lots), il sera facturé au lotisseur un forfait de participation au réseau existant, fonction du nombre total de lots (idem tranchées ouvertes par le lotisseur).

Raccordement électrique (prix par lot HTVA)			
Nombre de lots	≤ 10 lots	10 < nombre lots ≤ 50	> 50 lots
Forfait de participation au réseau existant	1.058 €	2.883 €	

Pour les lotissements sociaux qui répondent aux exigences et conditions légales liées à cette qualification, l'équipement du lotissement est gratuit. Par contre, les raccordements individuels des habitations suivent les prescriptions de l'annexe 5 (ABCD).

Dans le cas du raccordement d'une habitation faisant partie d'un permis de bâtir collectif (habitat groupé), il sera facturé, en plus des termes facturés lors du raccordement d'une habitation, un forfait par lot (application du forfait lotissement).

Dans le cas du raccordement d'une habitation faisant partie d'un camping résidentiel, d'un domaine ou village de vacances, il sera également facturé, en plus des termes propres au raccordement d'une habitation, un forfait par lot (application du forfait lotissement).

Si le camping résidentiel, domaine ou village de vacances se trouve en zone de loisirs (reprise en jaune au Plan de Secteur), il faudra en plus facturer le coût de l'amenée MT.

Raccordement éclairage public (EP)

L'EP ne sera posé que d'un seul côté de la voirie. Le prix de l'EP à facturer sera le suivant :

- pour les lotissements ≤ à 10 lots, on facturera un forfait EP par lot.
- Pour un nombre de lots > 10 à lots et ≤ à 20 lots, on facturera 10 forfaits EP
- Au-delà de 20 lots, on facturera ½ forfait EP par lot.

Le forfait EP comprend la pose de 25 mètres de câble EP souterrain ainsi que le placement d'un candélabre.

Le prix est exprimé en € par lot et hors TVA.

Le prix du candélabre et de l'armature n'est pas compris dans le forfait et fait l'objet d'une facturation séparée suivant devis et ce dans le respect des exigences de la commune en matière de matériel à utiliser.

Si le lotissement se trouve le long d'une voirie équipée en réseau basse tension aérien (comprenant un câble EP), le devis comprendra uniquement la fourniture et la pose d'armatures sur les supports existants. Un devis est alors nécessaire.

<i>Remarque</i>

Les raccordements des maisons individuelles sont traités suivant le barème ABCD du tarif de raccordement segment utilisateurs de réseau BT. (annexes 0, 5, 6 et 7)

En particulier, toute puissance dépassant les 10 kVA de la fourniture de base est facturée en application d'un terme A.

Le forfait est une participation dans les frais de construction du réseau et non un droit de propriété sur ledit réseau, qui est la propriété exclusive du GRD.

Le réseau EP est, quant à lui, intégralement remis à la Commune.

Dans l'éventualité suivant laquelle un lotissement se réalise en plusieurs phases, il convient de travailler phase par phase et prendre le nombre de lots correspondant individuellement à chacune des phases.

En ce qui concerne la TVA :

- le forfait « frais de dossier » est toujours facturé au taux de TVA de 21%
- le forfait « EP » est facturé à un assujetti au régime TVA cocontractant
- le forfait « EP » est facturé à un non assujetti (les communes) au taux de TVA de 21%
- le forfait « réseau de distribution posé dans/hors lotissement » est exempt de TVA
- le coût des travaux de raccordement individuels = barèmes ABCD qui sont soumis à la TVA suivant les taux réduits (si les conditions sont remplies)

FARDE DE PRIX

Tarifs Electricité 2014

***POUR LES
RACCORDEMENTS
BASSE TENSION***

TRANS BT

***Utilisateurs
de réseau > 100 A***

Les prescriptions reprises sur la grille de prix prévalent.

SOMMAIRE

I. APPLICATION.....	3
<i>FORMULATION DU DEVIS.....</i>	<i>3</i>
II. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES.....	4
<i>ÉTUDE D'ORIENTATION ET ÉTUDE DE DETAIL</i>	<i>4</i>
<i>ACCES AU RESEAU.....</i>	<i>5</i>
<i>BRANCHEMENT.....</i>	<i>6</i>
<i>COMPTAGE</i>	<i>8</i>
<i>DIVERS.....</i>	<i>9</i>
III. EXEMPLE.....	9
IV. ANNEXES	10

I. Application

Tous les prix sont à majorer de la TVA.

Formulation du devis

$\text{OFFRE} = A + B + C + D$

où

A représente

l'**Accès** au réseau ou l'intervention du demandeur dans les frais relatifs à la mise à disposition de puissance (détail page 5)

B

les frais relatifs au **Branchement** pour le raccordement au réseau B.T. (détail page 6)

C

les frais relatifs aux coffrets de **Comptage** (détail page 8)

D

les frais **Divers** relatifs à des travaux particuliers. (détail page 9)

II. Explications détaillées

Définition : Par raccordement TRANSBT, on entend un raccordement directement sur une cabine de distribution sous une tension BT (basse tension) < 1kV du GRD (gestionnaire de réseau de distribution).

-
Ce type de raccordement est d'application pour tout utilisateur de réseau BT demandant une puissance qui conduit à des intensités > 100A et pour tout utilisateur de réseau BT perturbateur même pour des courants <=100A à condition d'avoir la confirmation de la disponibilité de cette capacité sur la cabine de distribution par le GRD.

Restrictions techniques: la distance totale depuis la cabine de distribution jusqu'au placement du compteur (longueur câble) est limitée par la chute de tension maximale (5%) et par les pertes maximales sur le câble (2,5%).

-
Le tarif de raccordement est une intervention unique et est d'application pour tout raccordement standard au réseau BT de type TRANSBT :

- conforme aux prescriptions techniques du gestionnaire de réseau de distribution,
- et
- pour autant que le demandeur ait pris soin des fournitures et des travaux qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par le GRD.

Les prix unitaires sont exprimés en Euros, hors TVA.

Les montants sont des interventions financières à charge du demandeur et n'emportent aucun droit de propriété sur les installations qui restent propriété du GRD.

<i>Etude d'orientation et Etude de détail</i>
--

Tout utilisateur de réseau est en droit de demander une étude d'orientation à condition d'en assurer les frais. Tout nouveau raccordement ou renforcement de raccordement est précédé d'une étude de détail facturée au demandeur.

Le tarif à caractère unique destiné à couvrir les frais d'étude d'orientation ou de détail pour un nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant est repris dans l'annexe 0.

Il n'est pas nécessaire d'effectuer une étude d'orientation ou de détail dans le cas d'un raccordement individuel d'une puissance inférieure ou égale à 100 kVA en zone d'habitat ou d'habitat à caractère rural pour lequel l'habitation la plus proche se trouve à moins de 100 m.

Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût déjà facturé pour l'étude d'orientation.

Si plusieurs fournisseurs, installateurs, clients, font la même demande, le montant de l'étude sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs.

Dans le cas d'une demande simultanée de prélèvement et d'injection, ne seront portés en compte que les frais d'étude relatifs à l'injection correspondant au type de raccordement.

Si plusieurs demandes TransBT sont effectuées pour un même projet immobilier, les frais d'étude sont facturés, au promoteur, une seule fois sur base de la puissance la plus élevée et pour autant que les raccordements se fassent en même temps. Dans le cas contraire, les frais d'étude seront facturés séparément.

Accès au réseau

Ce poste sert donc à financer toutes les poses de renforcement ou d'extension du réseau réalisées en domaine public sur une longueur géographique maximale de 100 mètres suivant le trajet défini par le GRD. Les mètres de câble supplémentaires et le forage sous éléments structurels (pont, cours d'eau, chemin de fer, autoroute, ...) même dans les 100 premiers mètres ne sont pas compris dans le forfait et sont facturés en Divers

L'accès au réseau doit faire l'objet d'un accord préalable du GRD.

Le demandeur paie un forfait par kVA utilisé dès le premier kVA à concurrence de la puissance qu'il demande.

ATTENTION : ce tarif est d'application avec une fourniture minimum de 50 KVA.

Augmentation de puissance

1. Si le raccordement est suffisant, la mise à disposition d'une puissance complémentaire sera portée à charge du demandeur sur base du paramètre (**A**) augmentée du coût de la prestation relative au renforcement de la protection (voir annexe 7).

$$\text{Offre} = \Delta \mathbf{A} + \text{prestation de renforcement}$$

2. Si le raccordement est insuffisant, un nouveau raccordement sera facturé au demandeur (voir **Branchement (B)** et poste (**D**)) en plus de l'accès au réseau (**A**) pour la puissance complémentaire augmentée du coût de la prestation relative au renforcement de la protection.

$$\text{Offre} = \Delta \mathbf{A} + \mathbf{B} + \mathbf{D} + \text{prestation de renforcement}$$

Les frais de renforcement de protection et éventuellement du comptage sont à charge du demandeur. (Voir **Annexes 4 et 7**).

Branchement

Le tarif est basé sur un raccordement standard en souterrain ou aéro-souterrain via un seul câble. Les branchements aériens seront évités dans toute la mesure du possible. Le prix du raccordement s'entend d'un montant forfaitaire quel que soit le type de branchement (souterrain, aéro-souterrain ou aérien).

1. Travaux réalisés par le GRD et compris dans le forfait :

- La fourniture et la pose de câble en domaine privé en tranchée ouverte sur une distance maximale de 25 mètres entre la traversée de façade et la limite du terrain,
- La fourniture et la pose de câble à l'intérieur de l'immeuble pour atteindre le coffret compteur situé à une distance maximale de 3 mètres par rapport à la façade,
- La fourniture et la pose du matériel de fixation du câble au support, la fourniture et la pose de la gaine rétractable, la protection mécanique, la boîte de jonction éventuelle,...
- La fourniture et le placement chez l'URD (utilisateur du réseau de distribution) d'un disjoncteur BT d'un calibre égal à la puissance demandée par l'URD,
- La fourniture et la pose des fusibles pour la protection du câble de raccordement dans la cabine de distribution,
- Le raccordement du câble au sectionneur,
- La fourniture et la pose de la réglette sur tableau général BT dans la cabine de distribution.

2. Travaux à réaliser par le demandeur

- La percée du mur extérieur pour le passage du câble d'alimentation et son ragréage après les travaux,
- Tous travaux de terrassement et le placement des gaines d'attente avec tire-fils en domaine privé perpendiculaire à la voirie ; ce travail peut être réalisé par le GRD à la demande de l'utilisateur du réseau moyennant un supplément de prix (voir Divers),
- Réalisation des niches de terrassement en terrain privé (au droit de la pénétration dans le bâtiment, en limite de propriété et aux endroits de changement de direction des gaines),
- Le remplacement des pavages spéciaux
- L'inspection de l'installation en vue de sa réception par un organisme agréé et de sa mise en service.

3. Travaux obligatoirement réalisés par le **GRD** et **non compris** dans le forfait (facturés en Divers)

- Forages sous obstacles structurels, remplacement pavages spéciaux,
- Les mètres de câble supplémentaires en domaine privé (> 25m),

Comptage

En ce qui concerne le type de comptage,

- Pour des puissances ≥ 100 kVA, on utilise toujours le comptage de type AMR,
- Pour des intensités > 100 A, on utilise toujours le comptage de type MT avec transformateurs de courant (TC)

Le client paie une redevance de location pour le compteur.

1. Travaux réalisés par le **GRD** et **compris** dans le forfait:

Le(s) module(s) de comptage complet :

- La pose de la dalle de comptage en fonction de la puissance
- La fourniture et la pose du coffret
- La fourniture et la pose du câblage
- La connexion du câble de l'installation du client
- La fourniture et la pose des transformateurs de courant
- La fourniture et la pose chez l'utilisateur du réseau d'un disjoncteur de calibre égal à la puissance demandée
- La première mise en service

2. Travaux à réaliser par **le demandeur** :

- Mettre à disposition un espace sec et accessible, aussi près que possible de la voie publique pour le placement du compteur électrique
- Réalisation de la liaison du coffret au tableau divisionnaire.
-

3. Travaux obligatoirement réalisés par le **GRD** et **non compris** dans le forfait (facturés en Divers)

- La mise à disposition des impulsions pour l'utilisateur de réseau,
- Pour un raccordement de type injection, le module de comptage est hors standard ; il convient de le facturer selon les prix de remplacement de compteur de l'annexe 3 – Prestations diverses Electricité Trans MT et MT.

Divers

Travaux hors forfaits : voir les prix du terme Divers en Annexe 4

Ces prix sont valables pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard pendant les heures de travail normales. Ils ne sont pas d'application pour les travaux de modification d'installations existantes ou lors d'interventions isolées (voir annexe 7).

Les prix du terme Divers concernent les travaux de câblage, de terrassement ou de forage pour un point de fourniture situé en dehors de longueurs comprises dans le forfait.

III. Exemple

Nouveau raccordement d'une puissance de 110 A III 400 V + N par câble exclusif au départ d'une cabine (Ores Namur)

Puissance : $1,73 \times 400 \times 110 = 76,12$ KVA

Frais d'étude détaillée	434 €
(A) Accès au réseau	$76,12 * 63.66 = 4.845,80$ €
(B) Branchement	: 1.590 €
(C) Comptage	1.825 € (si MMR)

	8.694,80 € HTVA

IV. Annexes

Annexe 0 - Tarifs d'études et synthèse

Annexe 4 Tarif raccordement Electricité Basse Tension (>100 A) sur cabine de distribution (<1 kV) (Trans BT)

Annexe 7 Prix unitaires prestations diverses Electricité Trans BT et BT

Remarque : mise à jour régulière des tarifs => consultez régulièrement le site www.creg.be

FARDE DE PRIX

Tarifs Electricité 2014

***POUR LES RACCORDEMENTS
MOYENNE TENSION
(MT)***

***Utilisateurs de réseau sur réseau MT 26-
1kV du GRD (<20kV, P<5000kVA)***

Les prescriptions reprises sur la grille de prix prévalent.

SOMMAIRE

I. APPLICATION.....	3
<i>FORMULATION DU DEVIS</i>	<i>3</i>
II. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES.....	4
<i>ETUDE D'ORIENTATION ET ÉTUDE DE DETAIL</i>	<i>4</i>
<i>ACCES AU RESEAU</i>	<i>5</i>
<i>BRANCHEMENT</i>	<i>6</i>
<i>COMPTAGE</i>	<i>7</i>
<i>DIVERS</i>	<i>8</i>
III. CAS PARTICULIERS	8
IV. EXEMPLES	10
V. ANNEXES	12

I. Application

Tous les prix sont à majorer de la TVA.

Formulation du devis

OFFRE = A + B + C + D

où

- | | | |
|----------|------------|--|
| A | représente | l' A ccès au réseau ou l'intervention du demandeur dans les frais relatifs à la mise à disposition de puissance (détail page 5) |
| B | | les frais relatifs au B ranchement pour le raccordement au réseau M.T. (détail page 6) |
| C | | les frais relatifs aux coffrets de C omptage (détail page 7) |
| D | | les frais D ivers relatifs à des travaux particuliers. (détail page 8) |

II. Explications détaillées

Définition : Par raccordement MT (moyenne tension), on entend un raccordement au réseau MT < 20kV du GRD.

Ce type de raccordement est d'application pour tout utilisateur de réseau demandant une puissance entre 100 kVA et 5MVA à condition d'avoir la confirmation de la disponibilité de cette capacité sur le réseau MT par le GRD (gestionnaire du réseau de distribution). Il peut être également imposé par le GRD pour des puissances inférieures si le réseau ne permet pas une solution technique BT (basse tension).

Le tarif de raccordement est une intervention unique et est d'application pour tout raccordement standard (tel que décrit au « B » ci-dessous) au réseau MT de type 26-1kV

- conforme aux prescriptions techniques du gestionnaire du réseau de distribution,
- et
- pour autant que le demandeur ait pris soin des fournitures et des travaux qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par le GRD.

Les prix unitaires sont exprimés en Euros, hors TVA.

Ces montants sont des interventions financières à charge du demandeur et n'emportent aucun droit de propriété sur les installations en domaine public qui restent propriété du GRD.

<i>Etude d'orientation et Etude de détail</i>
--

Tout utilisateur de réseau est en droit de demander une étude d'orientation à condition d'en assurer les frais. Tout nouveau raccordement ou renforcement de raccordement est précédé d'une étude de détail facturée au demandeur.

Le tarif à caractère unique destiné à couvrir les frais d'étude d'orientation ou de détail pour un nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant est repris dans l'annexe 0.

Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût déjà facturé pour l'étude d'orientation.

Si plusieurs fournisseurs, installateurs, clients, font la même demande, le montant de l'étude sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs.

Dans le cas d'une demande simultanée de prélèvement et d'injection, ne seront portés en compte que les frais d'étude relatifs à l'injection correspondant au type de raccordement.

Accès au réseau

Ce poste sert à financer l'infrastructure en amont du raccordement de l'utilisateur de réseau jusque et y compris à la sous-station Elia. Dans le cadre du raccordement, ce poste inclut toutes les poses de renforcement ou d'extension du réseau réalisées en domaine public suivant le trajet déterminé par le GRD.

Ce poste inclut la pose de câble sur le domaine public dans les limites des zones d'habitat ou zones d'habitat à caractère rural telles que définies dans les Plans de Secteur et suivant le trajet déterminé par le GRD. En dehors des zones précitées, l'extension est totalement payée par l'utilisateur de réseau sur base du terme D Divers.

Les forages sous éléments structurels (pont, cours d'eau, chemin de fer, autoroute,...) ne sont pas compris dans le forfait et sont facturés au moyen du terme D.

Le demandeur paie un forfait par kVA utilisé dès le premier kVA à concurrence de la puissance qu'il demande. ATTENTION : Ce tarif est d'application avec un minimum de 100 kVA. Même si la puissance contractuelle demandée par l'utilisateur est inférieure à 100 kVA, ce minimum lui sera facturé.

La **puissance demandée** est la puissance de réglage de la protection générale de l'installation du demandeur. Il s'agit de la puissance maximale prélevée qui est également reprise dans le contrat de raccordement comme la puissance contractuelle.

Il ne s'agit donc ni de la puissance installée, ni de la puissance maximale disponible sur le câble de raccordement.

Remarque :

Dans le cas d'un **zoning industriel**, le lotisseur/promoteur n'est pas considéré comme client moyenne tension individuel. Par conséquent, il ne paie pas l'intervention forfaitaire (terme A) pour la puissance demandée. La redevance de puissance sera facturée au demandeur venant s'établir dans le zoning. Par contre, les travaux d'infrastructure dans le lotissement moyenne tension (et basse tension) sont pris en charge par le lotisseur/promoteur mais restent propriété de l'Intercommunale qui en assure l'entretien.

NB : cas particulier des zonings équipés grâce à des subsides de la Région Wallonne : dans ce cas, le terme A n'est pas non plus facturé à l'utilisateur final. Il en va de même pour les frais d'études.

Augmentation de puissance

1. Si le raccordement est suffisant, seule la mise à disposition d'une puissance complémentaire sera portée à charge du demandeur sur base du paramètre (**A**).

$$\text{Offre} = \Delta A$$

2. Si le raccordement est insuffisant, le nouveau raccordement sera facturé au demandeur (voir **Branchement (B)** en plus de l'accès au réseau (**A**) pour la puissance complémentaire demandée.

$$\text{Offre} = \Delta A + B + D$$

Le poste D reprend les travaux hors forfaits réalisés par le GRD et à charge du demandeur (Voir **Annexes 2 et 3**).

Branchement

L'emplacement et les modalités particulières pour la cabine moyenne tension seront examinés et convenus (accord préalable formel du GRD sur les plans d'exécution détaillés et des caractéristiques techniques des équipements) d'un commun accord entre l'utilisateur de réseau et le GRD. Ils sont conformes au cahier des charges Synergrid (C2/112).

Le raccordement standard est basé sur un raccordement souterrain en entrée/sortie, c'est-à-dire en boucle dans le réseau MT du GRD. Il s'agit de la configuration la plus souvent rencontrée.

Il n'y a pas de réduction prévue

- si le nouveau raccordement ne peut être réalisé en entrée/sortie du fait de la structure de réseau
- s'il est réalisé en aérien

NB : La configuration en boucle ne garantit aucunement à l'utilisateur une mise à disposition sans discontinuer de la puissance souscrite. Si l'utilisateur exige cette disponibilité, il faut le considérer comme raccordement de secours qui est facturé distinctement du raccordement standard.

1. Travaux réalisés par le GRD et compris dans le forfait:

- La fourniture et la pose du branchement souterrain standard par entrée/sortie incluant maximum 2x3x10 m de câble en domaine privé en tranchée ouverte ou gaine d'attente et 5 mètres maximum en cabine.
- La fourniture et la réalisation des jonctions sur le réseau et les terminales dans la (les) cabine(s) ;
- Les manœuvres sur le réseau ;
- La fourniture et la pose des indicateurs de courant de défaut.

2. Travaux à réaliser par le demandeur :

- Tous travaux de terrassement et le placement des gaines d'attente en domaine privé ; ce travail peut être réalisé par le GRD à la demande de l'utilisateur du réseau moyennant un supplément de prix (voir Divers)
- Tout travail de réparation de revêtement en terrain privé, la réalisation des traversées de façade et leur étanchéité
- Le remblai, déblai ou assainissement du sol en domaine privé,
- L'installation et équipement de la cabine de l'utilisateur. Les plans y relatifs doivent être acceptés par le GRD et la cabine doit être conforme à la spécification Synergrid (C2/112),
- L'inspection de la cabine de l'utilisateur en vue de sa réception par un organisme agréé et de sa mise en service.

3. Travaux obligatoirement réalisés par le **GRD** mais **non compris** dans le forfait (facturés en Divers) :

- Les mètres de câble supplémentaires en domaine privé (> 10m),
- La télécommande des logettes de l'utilisateur,
- La télésignalisation des indicateurs de courant de défaut,
- Le forage sous éléments structurels (pont, cours d'eau, chemin de fer, autoroute, ...).

Comptage

En ce qui concerne le type de comptage,

- Pour des puissances ≥ 100 kVA, on utilise toujours le comptage de type AMR (télérelevé),
- Pour des puissances > 250 kVA, on utilise toujours le comptage de type MT sur TC (transformateur de courant) et TT (transformateur de tension),

Les transfos de courant et de Tension sont fournis par le demandeur et sont soumis à l'approbation du GRD suivant spécification Synergrid (C2/112).

Les modules de comptage enregistrent kW + kWhn + kWhs + kVarh.

L'utilisateur paie une redevance de location pour le compteur qui reste propriété du GRD.

1. Travaux réalisés par le **GRD** et **compris** dans le forfait:

- La pose de la dalle de comptage en fonction de la puissance,
- La fourniture et la pose du coffret
- La fourniture et la pose du câblage
- L'étalonnage
- La mise en service

2. Travaux à réaliser par le **demandeur** :

- La fourniture et le placement des transformateurs de courant et de tension suivant spécifications Synergrid (C2/112).

3. Travaux obligatoirement réalisés par le **GRD** et **non compris** dans le forfait (facturés en Divers)

- La mise à disposition des impulsions pour l'utilisateur de réseau

Remarque : l'utilisateur de réseau devra mettre à disposition un emplacement sec et facile d'accès, aussi proche que possible de la voirie publique pour le placement du compteur (à défaut d'être dans la cabine).

Travaux hors forfaits : voir les prix du terme Divers en Annexe 2

Ces prix sont valables pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard pendant les heures de travail normales. Ils ne sont pas d'application pour les travaux de modification d'installations existantes ou lors d'interventions isolées (voir annexe 3).

Les prix du terme Divers concernent :

- Dans la cabine de dispersion : la fourniture et la pose de cellule avec protection, y compris télésignalisation, câblage et mise en service
- Dans la cabine de l'utilisateur de réseau : la fourniture et la pose des transformateurs de courant et de tension, d'une protection différentielle, du câblage, d'une signalisation
- Les travaux de fourniture et pose de mètres de câbles supplémentaires en dehors du forfait prévu en domaine privé, la réalisation de terminales
- Les travaux de terrassement ou de forage

III. Cas particuliers

1. Raccordement de secours

S'il s'agit d'un utilisateur de réseau MT demandant un secours par un 2ème chemin distinct du premier, le secours est facturé selon les prix unitaires de l'annexe 3 dans l'hypothèse où le feeder est issu du même poste (pas de terme A ni B). Le terme D reprendra l'ensemble des travaux complémentaires à réaliser, c'est-à-dire pose de câbles, placement logette éventuelle au poste, terminale et jonctions, etc.

Les travaux éventuels en amont du raccordement (renforcement câbles, etc) sont pris en charge par GRD.

Par contre, si le feeder est issu d'un autre poste, il est facturé comme un second raccordement MT (termes A, B, C & D).

S'il s'agit d'un utilisateur de réseau MT en entrée-sortie souhaitant que la séparation des 2 feeders soit réalisée chez lui, la même logique est appliquée. En effet, il s'agit d'une forme particulière de secours.

2. Raccordement provisoire de chantier

Pour le **raccordement provisoire de chantier**, le demandeur paie :

$\text{Offre} = \frac{1}{2} A_1 + B + C + D$
--

Pour le **raccordement définitif**, le demandeur paie :

$\text{Offre} = (A_2 - \frac{1}{2} A_1) + B + C + D$
--

avec A_1 et A_2 en fonction de la puissance demandée.

A_1 = puissance du chantier

A_2 = puissance définitive

IV. Exemples

Un utilisateur industriel (Ores Namur) a installé une cabine de transformation contenant un transformateur de 250 kVA.
Le raccordement souterrain est réalisé en entrée-sortie.

Le recul en site privé est de 25 m,
les terrassements sont réalisés par le demandeur.
Comptage télé-relevé (AMR).

Frais d'étude	:	1.016 €
(A) Accès au réseau 250 x 38,09 €/kVA =	:	9.522,50 €
(B) Branchement	:	4.630 €
(C) Comptage Prix du comptage standard	:	1.698 €
(D) Divers recul : (25-10 m) x 2 x 44 €/m*	:	1.320 €

		18.186,50 € HTVA

*Fourniture et pose d'un câble 150 mm² PRC sans terrassement = 44€/m

Ce même utilisateur, deux ans plus tard, installe un nouveau transformateur d'une puissance de 630 kVA.(au lieu de 250 kVA)

Le raccordement avait été réalisé en 3 x 150 mm² Aluminium.

La nature du raccordement (3 x 150 mm² Alu) est bien suffisante : seule la puissance complémentaire est à payer. La dalle de comptage est considérée comme inchangée.

(A) Accès au réseau (630 - 250) x 38,09 €/kVA	: 14.474,20 €
(B) Branchement	: 0 €
(C) Comptage (DTP)	: 0 €

	14.474,20 € HTVA

NB : Si le comptage se faisait initialement en BT, l'augmentation de puissance entraîne ici le placement d'un comptage à la MT. Le demandeur se verra donc facturer le forfait comptage (1.698 €) puisque la dalle de comptage doit être remplacée.

V. Annexes

Annexe 0 - Tarifs d'études et synthèse

Annexe 2 - Tarif raccordement Electricité Moyenne Tension (< 5000 kVA) sur réseau de distribution (<20 kV)

Annexe 3 - Prix unitaires prestations diverses Electricité Trans MT et MT

Remarque : mise à jour régulière des tarifs => consultez régulièrement le site www.creg.be

FARDE DE PRIX

Tarifs Electricité 2014

***POUR LES RACCORDEMENTS
MOYENNE TENSION***

TRANS MT

***Utilisateurs de réseau
raccordés sur poste
($< 20 \text{ kV}$, $5 \text{ MVA} < P < 25 \text{ MVA}$)***

Les prescriptions reprises sur la grille de prix prévalent.

SOMMAIRE

I. APPLICATION.....	3
<i>FORMULATION DU DEVIS</i>	<i>3</i>
II. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES.....	4
<i>ETUDE D'ORIENTATION ET ETUDE DE DETAIL</i>	<i>4</i>
<i>ACCES AU RESEAU</i>	<i>5</i>
<i>A' : SUPPLEMENT D'ACCES AU RESEAU.....</i>	<i>6</i>
<i>BRANCHEMENT</i>	<i>7</i>
<i>COMPTAGE.....</i>	<i>8</i>
<i>DIVERS</i>	<i>9</i>
III. CAS PARTICULIERS	9
IV. EXEMPLES	10
V. ANNEXES	12

I. Application

Tous les prix sont à majorer de la TVA.

Formulation du devis

OFFRE = A + A' + B + C + D

où

- | | | |
|-----------|------------|---|
| A | représente | l' Accès au réseau ou l'intervention du demandeur dans les frais relatifs à la mise à disposition de puissance (détail page 5) |
| A' | | le supplément d' Accès au réseau ou l'intervention supplémentaire du demandeur uniquement lorsque celui-ci est connecté directement à un poste déporté (détail page 6) |
| B | | les frais relatifs au B ranchement pour le raccordement au réseau (détail page 7) |
| C | | les frais relatifs aux coffrets de C omptage (détail page 8) |
| D | | les frais D ivers relatifs à des travaux particuliers. (détail page 9) |

II. Explications détaillées

Définition : Par raccordement TRANSMT, on entend un raccordement directement sur un poste GRT/GRD sous une tension < 20kV.

Ce type de raccordement est d'application pour tout utilisateur de réseau demandant une puissance entre 5MVA et 25MVA à condition d'avoir la confirmation de la disponibilité de cette capacité sur le poste par le GRD (gestionnaire du réseau de distribution). Il peut être également imposé par le GRD pour des puissances inférieures si le réseau ne permet pas une solution technique MT (moyenne tension) insérée dans le réseau.

Le tarif de raccordement unique est d'application pour tout raccordement de type TRANSMT :

- conforme aux prescriptions techniques du gestionnaire du réseau de distribution,
- et
- pour autant que le demandeur ait pris soin des fournitures et des travaux qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par le GRD.

Les prix unitaires sont exprimés en Euros, hors TVA.

Les montants sont des interventions financières à charge du demandeur et n'emportent aucun droit de propriété sur les installations en domaine public qui restent propriété du GRD.

Pour les productions décentralisées raccordées via 1 seul câble, les postes B et C sont divisés par 2. Ce type de raccordement est également possible pour les utilisateurs préleveurs qui choisissent d'être raccordés via un seul câble pour autant que leur choix en la matière soit clairement mentionné dans leur contrat de raccordement (notamment l'engagement d'accepter les inconvénients qui découlent d'une panne). La même règle de la division par 2 des termes B et C est alors d'application.

Sauf mention contraire, le terme "câble" signifie câble de puissance.

Les raccordements supérieurs à 20MVA sont à considérer comme des raccordements hors standard et sont donc à valoriser suivant les prix moyens (> à 25 MVA => raccordement Elia).

<i>Etude d'orientation et Etude de détail</i>
--

Tout utilisateur de réseau est en droit de demander une étude d'orientation à condition d'en assurer les frais. Tout nouveau raccordement ou renforcement de raccordement est précédé d'une étude de détail facturée au demandeur.

Le tarif à caractère unique destiné à couvrir les frais d'étude d'orientation ou de détail pour un nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant est repris dans l'annexe 0.

Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût déjà facturé pour l'étude d'orientation.

Si plusieurs fournisseurs, installateurs, clients, font la même demande, le montant de l'étude sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs.

Dans le cas d'une demande simultanée de prélèvement et d'injection, ne seront portés en compte que les frais d'étude relatifs à l'injection correspondant au type de raccordement.

<i>Accès au réseau</i>

Ce poste sert à financer la construction du raccordement réalisée en domaine public sur une longueur géographique maximale de 400m suivant le trajet déterminé par le GRD. Les mètres de câble supplémentaires et le forage sous éléments structuraux (pont, cours d'eau, chemin de fer, autoroute, ...) même dans les 400 premiers mètres ne sont pas compris dans le forfait et sont facturés en Divers.

Le raccordement est constitué de 2 ou 3 câbles posés en parallèle dans la même tranchée y compris le câble de signalisation.

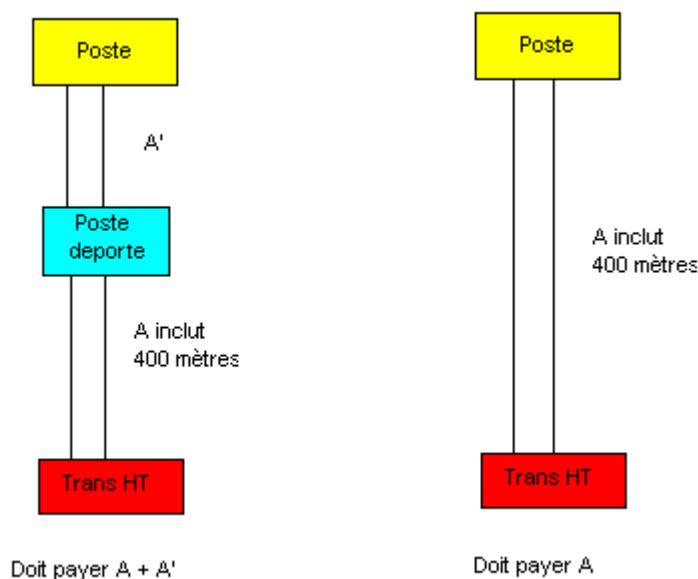
Le demandeur paie un forfait par KVA utilisé dès le premier KVA à concurrence de la puissance qu'il demande.

ATTENTION : Ce tarif est d'application avec un minimum de 5MVA (5000 kVA).

La **puissance demandée** est la puissance de réglage de la protection générale de l'installation de l'utilisateur du réseau. Il s'agit de la puissance maximale prélevée qui est également reprise dans le contrat de raccordement comme la puissance contractuelle.

Il ne s'agit donc ni de la puissance installée, ni de la puissance maximale disponible sur le câble de raccordement.

A' : Supplément d'accès au réseau



Les utilisateurs Trans MT, connectés à un poste déporté plutôt que directement au poste, doivent payer un A + A' puisqu'ils utilisent une partie du feeder entre le poste et le poste déporté.

Calcul de l'intervention A' due pour utilisation du canal de puissance poste/cabine de dispersion

Sur base de la situation réelle (longueur et section du trunck Poste-poste déporté et de la demande de puissance de l'utilisateur de réseau), l'intervention sera calculée au moyen du coût unitaire repris en Divers.

Pour un trunck poste-poste déporté existant (Ores Namur) et constitué de 3 PRC400mm² de 3500m, le client demandant 9MVA paiera donc un terme A' de :

$$A' = (9000/20000) \times (3500 \times 322 \text{ €}) = 507.150 \text{ €}$$

9000 = Nbre de kVA demandés par l'utilisateur du réseau

20000 = Capacité maximale en kVA de la liaison poste – poste déporté

322 €/m = coût de 1 m de pose 3 x PRC400mm² en Ores Namur (voir annexe 1)

Augmentation de puissance

1. Si le raccordement est suffisant, seule la mise à disposition d'une puissance complémentaire sera portée à charge du demandeur sur base du paramètre (A et éventuellement (A')) si le client est raccordé sur un poste déporté.

$$\text{Offre} = \Delta A + \Delta A'$$

2. Si le raccordement est insuffisant, le nouveau raccordement sera facturé au demandeur (voir **Branchement (B)**) en plus de l'accès au réseau (**A+A'**) pour la puissance complémentaire si le branchement existant est trop vétuste. Si les câbles existants sont encore valables, le renforcement peut se faire via la pose d'un câble complémentaire facturé suivant les postes repris en Divers.

$$\text{Offre} = \Delta A + \Delta A' + B + D$$

Le poste D reprend les travaux hors forfaits réalisés par le GRD et à charge du demandeur (Voir **Annexes 1 et 3**).

Branchement

L'emplacement et les modalités particulières utiles à la réalisation de la cabine moyenne tension seront examinés et convenus de commun accord entre l'utilisateur de réseau et le GRD. Ils sont conformes au cahier des charges Synergrid C2/112.

Le raccordement standard est basé sur un raccordement souterrain constitué de 2 ou 3 câbles en protection différentielle posés en parallèle dans la même tranchée y compris le câble de signalisation. Le dimensionnement en nombre de câbles et en section est imposé par l'annexe 1 des tarifs.

1. Travaux réalisés par le **GRD** et **compris** dans le forfait:

- La fourniture et le placement de 2 ou 3 logettes au poste,
- La fourniture et la pose des protections différentielles des 2 ou 3 câbles côté poste,
- La fourniture et la pose de la télésignalisation,
- La fourniture et la pose de 2 ou 3 câbles et du câble de signalisation en tranchée ouverte (ou gaine d'attente) sur une longueur géographique maximale de 10 mètres en terrain privé
- La fourniture et la confection des terminales aux deux extrémités des câbles,
- La fourniture et le placement des protections I_{max}, I_o, différentielle au poste

2. Travaux à réaliser par le **demandeur** :

- Les travaux de terrassement en domaine privé et le placement des gaines d'attente. Ce travail peut être réalisé par le GRD à la demande de l'utilisateur du réseau moyennant un supplément de prix présenté en Divers,
- Les travaux de remblai, déblai ou assainissement du sol en domaine privé.
- Tout travail de réparation de revêtement en terrain privé, la réalisation des traversées de façade et leur étanchéité, etc.
- Le cas échéant, l'assainissement du sol en terrain public à charge du demandeur.
- L'installation et l'équipement de la cabine de l'utilisateur. Les plans y relatifs doivent être acceptés par le GRD et la cabine doit être conforme à la spécification Synergrid C2/112,
- L'inspection de la cabine de l'utilisateur en vue de sa réception par un organisme agréé ainsi que sa mise en service,

3. Travaux obligatoirement réalisés par le **GRD** et **non compris** dans le forfait (facturés en Divers) :

- Les mètres de câble supplémentaires en domaine privé (> 10 mètres),
- La télésignalisation des indicateurs de courant de défaut,
- La télécommande des logettes de l'utilisateur dans sa cabine est généralement réalisée par le GRD et non compris dans le forfait. **MAIS** ce travail peut également être réalisé par l'URD (utilisateur de réseau de distribution) à **condition** qu'il respecte les cahiers des charges du GRD.
- le forage sous éléments structurels (pont, cours d'eau, chemin de fer, autoroute, ...) même dans les 400 premiers mètres

4. Remarque :

Le type de protection est déterminé par GRD. Les transformateurs de courant sont soumis à l'approbation du GRD.

La section et le nombre de câbles sont fonction de la demande de puissance.

Les câbles sont dans une seule tranchée, y compris le câble de signalisation (gaine).

Comptage

Le type de comptage est un comptage de type MT AMR installé au poste. Les modules de comptage enregistrent kW + kWhn + kWhs + kVarh.

Le demandeur paie une redevance de location pour le compteur.

1. Travaux réalisés par le **GRD** et **compris** dans le forfait:

- la pose de la dalle de comptage au poste en fonction de la puissance, le câblage et l'étalonnage
- La fourniture et la pose des transformateurs de courant et de potentiel dans le poste
- la mise en service

2. Travaux à réaliser par le demandeur:

- Le placement des transformateurs de courant pour la protection de la cabine de l'utilisateur du réseau.

3. Travaux obligatoirement réalisés par le **GRD** et **non compris** dans le forfait (facturés en Divers)

- La mise à disposition des impulsions pour l'utilisateur de réseau,

Travaux hors forfaits : voir les prix du terme Divers en Annexe 1

Ces prix sont valables pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard pendant les heures de travail normales. Ils ne sont pas d'application pour les travaux de modification d'installations existantes ou lors d'interventions isolées (voir annexe 3).

Les prix du terme Divers concernent :

- Dans le poste de transformation ou la cabine de dispersion : la fourniture et la pose de cellule avec protection, y compris télésignalisation, câblage et mise en service
- Dans la cabine de l'utilisateur de réseau : la fourniture et la pose des transformateurs de courant et de tension, d'une protection différentielle, du câblage, d'une signalisation
- Les travaux de fourniture et pose de mètres de câbles supplémentaires à plus de 400 m du poste ou en dehors du forfait prévu en domaine privé, la réalisation de terminales
- Les travaux de terrassement ou de forage

III. Cas particuliers**1. Raccordement de secours**

A. Pour un **secours venant d'un autre poste** :

$\text{Offre} = A + B + C + D$

éventuellement divisé par deux si un seul câble sauf en ce qui concerne les termes A et D.

Si la puissance vient d'un poste déporté, un A' sera facturé en plus.

B. Un **secours réseau**, c'est-à-dire depuis le réseau MT du GRD, est à considérer comme un nouveau raccordement MT. Tous les termes sont d'application.

2. Raccordement provisoire de chantier

Pour le **raccordement provisoire de chantier**, le demandeur paie :

$\text{Offre} = \frac{1}{2} A_1 + B + C + D$
--

Pour le **raccordement définitif**, le demandeur paie :

$\text{Offre} = (A_2 - \frac{1}{2} A_1) + B + C + D$
--

Avec :

- A1 = puissance du chantier
- A2 = puissance définitive

IV. Exemples

Un utilisateur industriel (Ores Hainaut Electricité) a installé une cabine de transformation contenant un transformateur de 7 MVA.

Le raccordement souterrain a une longueur de 300m (donc < à 400m).

Le recul en site privé est de 25 m et l'utilisateur ouvre la tranchée.

Frais d'études	3.418 €
(A) Accès au réseau 7000 x 9,05 €/kVA =	: 63.350 €
(B) Branchement	: 198.159 €
(C) Comptage le prix d'un comptage standard	: 8.631 €
(D) Divers recul : 2 câbles puissance 240 ² PRC à 53€/m et par câble (25-10) m x 2 X 53 €/m :	1.590 €
Signalisation : (25-10) m x 14 € :	210 €

	275.358,00 € HTVA

Si le site de l'utilisateur s'était trouvé à une distance > à 400m, il aurait payé la surlongueur en domaine public au prix de 188 €/m.

Ce même utilisateur, deux ans plus tard, installe un nouveau transformateur portant la puissance mise à disposition à 14 MVA (au lieu de 7 MVA).

Le raccordement avait été réalisé par deux câbles 3 x 240 mm² Aluminium. Cette fois, l'utilisateur ne fait qu'aménager sa cabine. Il demande au GRD (Ores Hainaut Electricité) d'ouvrir la tranchée en terrain privé.

La nature du raccordement existant (2 x 3 x PRC240 mm² Alu) est insuffisante: la pose d'un 3^{ième} câble est requise.

Frais d'études	3.418 €
(A) Accès au réseau (14000 - 7000) x 6,61 €/kVA:	46.270 €
(B) Branchement	: 0 €
(C) Comptage (DTP)	: 0 €
(D) Divers :	
o 1 cellule avec prot diff :	89.612 €
o 1 installation de comptage :	3.579 €
o 1 prot diff sur arrivée client :	17.497 €
o 2 terminaisons intérieures :	892 €
o Tranchée et pose de câble en domaine public 300 X (46 + 53)* :	29.700 €
o Tranchée et pose de câble en domaine privé :	
25 x (46 + 53)* =	2.475 €

	193.443,00 € HTVA

*Tranchée 1 câble 240 mm² = 46 €/m
Fourniture et pose de 1 câble = 53 €/m

V. Annexes

Annexe 0 - Tarifs d'études et synthèse

Annexe 1 – Tarif raccordement Electricité Moyenne Tension (entre 5000 et 25000 kVA) sur réseau de distribution (<20 kV) (Trans MT)

Annexe 3 - Prix unitaires prestations diverses Electricité Trans MT et MT

Remarque : mise à jour régulière des tarifs => consultez régulièrement le site www.creg.be

ORES (Luxembourg)

CATALOGUE ET TARIF DES PRESTATIONS

ELECTRICITE

2014

Sommaire

Préambule	3
Structure des fiches	4
Tableau de synthèse des prestations	5

CATALOGUE ET TARIF DES PRESTATIONS ELECTRICITE

2014

Préambule

Le catalogue des prestations de raccordements électriques et des tarifs est présenté sous forme de **fiches signalétiques** décrivant chacune le contenu d'une prestation.

Les différentes prestations sont regroupées selon la nature des travaux (branchement, comptage, mise en service, travaux divers ou hors forfait) et selon le type de raccordement basse tension (BT) ou moyenne tension (MT) avec une distinction supplémentaire entre une demande de raccordement d'un URD sur le réseau du GRD (BT - MT) ou directement sur un poste ou une cabine (Trans MT ou Trans BT).

L'URD est l'Utilisateur du Réseau de Distribution.

Le GRD est le Gestionnaire du Réseau de Distribution.

Un **tableau de synthèse** reprend par type de travail et par type de raccordement les prestations diverses et hors forfait proposées. Chaque prestation fait référence à un numéro de fiche signalétique.

Structure des fiches

Les **fiches signalétiques** indiquent pour chaque prestation et chaque type de raccordement :

- le libellé de la prestation
- l'unité de mesurage
- le prix de la prestation pendant les heures normales de service et en dehors de celles-ci si la prestation peut être prévue.

Le prix est donné en Euro. Dans certains cas cependant, il fait référence aux termes A (accès réseau), B (branchement), C (comptage), F (forfait pour immeubles collectifs) dont les prix sont indiqués dans la grille tarifaire.

- le taux de TVA applicable
- la description de la prestation précisant si la main d'œuvre, le matériel et le déplacement sont compris, le contenu de la prestation et les éventuelles restrictions
- la nature des travaux préparatoires à réaliser par l'URD
- le canal d'entrée de la demande, c'est-à-dire comment introduire la demande de prestation auprès du GRD
- le délai d'exécution de la prestation à partir du moment spécifié
- les prescriptions techniques de référence
- les prestations complémentaires qui doivent être associées et exécutées en même temps que la prestation demandée

Tableau de synthèse des prestations

Basse Tension (BT et Trans BT)

Moyenne Tension (MT et Trans MT)

SYNTHESE DES PRESTATIONS PROPOSEES EN ELECTRICITE
BASSE TENSION (BT et TRANS BT) ET MOYENNE TENSION (MT et TRANS MT)

Prestations	Fiche associée n°			
	Segment BT	Segment TRANS BT	Segment MT	Segment TRANS MT
PRESTATIONS DIVERSES				
BRANCHEMENT				
Renouvellement de branchement				
Renouvellement	E001			
Déplacement				
Déplacement (radiation du raccordement existant non comprise)	E010			
Déplacement de branchement sans enlèvement ni suppression cabine			E015	
Radiation				
Radiation raccordement aérien (enlèvement compteur non compris)	E020			
Radiation raccordement souterrain (enlèvement compteur non compris)	E021			
Suppression définitive du raccordement (sans enlèvement)			E022	
Connexion/ Déconnexion				
Déconnexion et connexion réseau électrique souterrain (art 116 RTDE)	E025			
Déconnexion et connexion réseau électrique aérien (art 116 RTDE)	E026			
Connexion sur réseau électrique aérien ou à la cloche (reconnexion)	E027			
Renforcement				
Renforcement du branchement	E030			
COMPTEURS PROVISOIRES				
Raccordement armoire de chantier sur câble provisoire et pose d'un compteur provisoire (y compris enlèvement raccordement et compteur)	E032			
Raccordement armoire de chantier sur câble définitif et pose d'un compteur provisoire (y compris enlèvement compteur provisoire)	E033			
Pose compteur provisoire sur raccordement existant	E034			
Remplacement compteur provisoire par compteur définitif	E035			
Raccordement définitif avec compteur provisoire sur emplacement définitif (y compris enlèvement compteur provisoire)	E036			
Raccordement cabine MT provisoire			E037	
FORAINS				
Forfait branchement forain < ou = 100 A	E038			
COMPTAGE				
Remplacement				
Remplacement d'un type de compteur par un autre type	E040			
Remplacement d'un compteur par un compteur à budget	E041			
Remplacement d'un compteur par un compteur à budget (pour un client non protégé)	E042			
Remplacement d'un compteur par un compteur à budget (pour un client protégé)	E043			
Remplacement d'un compteur suite à des dégâts causés par l'URD	E044			
Remplacement d'un compteur à budget suite à des dégâts causés par l'URD	E045			
Remplacement d'un disjoncteur BT suite à des dégâts causés par l'URD	E046			
Remplacement d'un disjoncteur TransBT suite à des dégâts causés par l'URD		E047		
Remplacement groupe de comptage normal par groupe de comptage télé-relevé			E050	
Remplacement groupe de comptage ferraris par groupe de comptage électronique			E051	
Remplacement de groupe de comptage pour changement de tarif (vers double tarif ou Horsaisonnier)			E052	
Remplacement compteur classique par comptage 4 quadrants en poste P<2,5MVA			E053	
Remplacement compteur classique par comptage 4 quadrants en poste P>2,5 MVA			E054	
Remplacement compteur classique par comptage 4 quadrants MT en cabine télé-relevé			E055	
Remplacement comptage classique par comptage 4 quadrants MT en cabine non télé-relevé			E056	
Pose d'une ligne téléphonique pour télé-relevé			E057	
Remplacement du compteur en cas de dommage causé par le client MT si P<1000kVA			E058	
Remplacement du compteur en cas de dommage causé par le client transMT si P<10MVA			E059	
Remplacement du compteur en cas de dommage causé par le client transMT si P<20MVA			E060	
Remplacement de transformateur de courant TC en cas de dommage causé par le client (à la demande expresse du client)			E061	
Remplacement de transformateur de tension TT en cas de dommage causé par le client (à la demande expresse du client)			E062	
Renforcement/ Déforçement de puissance mise à disposition				
Renforcement par réglage du calibre du disjoncteur de protection	E070			
Déforçement par réglage du calibre du disjoncteur de protection	E071			
Renforcement par remplacement du disjoncteur de protection	E072			
Déforçement par remplacement du disjoncteur de protection	E073			
Renforcement par remplacement du disjoncteur de protection et du compteur	E074			
Déforçement par remplacement du disjoncteur de protection et du compteur	E075			
Renforcement par passage de monophasé et triphasé	E076			
Diminution de puissance MT			E080	
Déplacement				
Déplacement du groupe de comptage avec fourniture de matériel	E090			
Déplacement du groupe de comptage sans fourniture de matériel	E091			
Déplacement compteur			E095	

**SYNTHESE DES PRESTATIONS PROPOSEES EN ELECTRICITE
BASSE TENSION (BT et TRANS BT) ET MOYENNE TENSION (MT et TRANS MT)**

Prestations	Fiche associée n°	
Enlèvement		
Enlèvement du groupe de comptage	E100	
Enlèvement du dernier compteur et radiation du raccordement aérien	E101	
Enlèvement du dernier compteur et radiation du raccordement souterrain	E102	
Ajout		
Pose d'un compteur Exclusif de nuit	E110	
Pose d'un compteur supplémentaire pour un nouveau point d'accès (situation finale inférieure à 4 points d'accès)	E111	
Pose d'un compteur supplémentaire pour un nouveau point d'accès (à partir du 4ème point d'accès)	E112	
Pose d'un compteur supplémentaire pour un nouveau point d'accès		E113
Travaux comptage divers		
Fourniture et placement d'une armoire extérieure pour comptage et connexion (recul> 25 m)	E120	
Mise à disposition d'impulsions (compteur >100 kVA)		E121
Fourniture et pose de l'embase du coffret 25S60	E122	
Fourniture et pose d'une borne interruptible III + N 125 A	E123	
Fourniture et pose du bloc de raccordement	E124	
Adaptation comptage tri horaire pour passage en bi horaire	E125	
Pose contact préférentiel	E126	
Remplacement fusible par disjoncteur	E127	
Remplacement fusible en défaut (coffret existant)	E128	
Connexion câble de liaison coffret divisionnaire client - coffret de comptage	E129	
Vérification d'un compteur sur place	E135	
Etalonnage compteur avec compteur contrôle en série	E136	
Remise des scellés suite à un bris de scellés	E137	
Enlèvement limiteur	E140	
Enlèvement limiteur d'un compteur à budget (client protégé)	E141	
Activation d'un compteur à budget en mode budget	E142	
Activation d'un compteur à budget en mode bi horaire	E143	
Activation d'un compteur à budget en mode simple tarif	E144	
Activation d'un compteur double cadran en mode bi horaire (sans déplacement)	E145	
Activation d'un compteur double cadran en mode bi horaire (avec déplacement)	E146	
Activation d'un compteur double cadran en mode simple tarif (sans déplacement)	E147	
Activation d'un compteur double cadran en mode simple tarif (avec déplacement)	E148	
Désactivation d'un compteur à budget (sans déplacement)	E149	
Désactivation d'un compteur à budget (avec déplacement)	E150	
Désactivation d'un compteur à budget (sans déplacement) pour un client protégé ou non protégé	E151	
Fourniture et pose d'un demi-cylindre pour armoire de comptage extérieure	E152	
Etalonnage d'un compteur MT sur place		E160
Etalonnage d'un compteur sur banc au laboratoire		E161
Mise à disposition d'impulsions pour comptage (pas de changement de compteur)		E162
Remplacement fusible en défaut (coffret existant)		E163
Fourniture de transformateur d'intensité par le GRD		E164
Fourniture de transformateur de tension par le GRD		E165
Réalisation jonction uniquement sans travaux de terrassement		E166
Réalisation de terminale intérieure		E167
Réalisation de terminale extérieure		E168
DIVERS		
Localisation d'un câble en domaine privé sans intervention camion LABO		E180
Localisation de défaut de câble sur installation client (forfait 3h)		E181
Supplément pour localisation défaut de câble (par heure en plus dépassant le forfait de 3h)		E182
Réglage protection découplage pour production décentralisée (en labo)		E183
Réglage protection découplage pour production décentralisée (sur site)		E184
Manœuvres à la demande de l'utilisateur du réseau		E185
Ouverture et fermeture portes cabine à la demande du client		E186
Remise des scellés suite à un bris de scellés MT		E187
MISE EN SERVICE - OUVERTURE - FERMETURE - COUPURE - RETABLISSEMENT		
Première mise en service d'un nouveau point d'accès		E190
Ouverture (Move In) d'un point d'accès (compteur)	E191	
Fermeture (Move Out) d'un point d'accès (compteur)	E192	
Ouverture (Move In) de plusieurs points d'accès (compteur) simultanément (à partir du 2ème -> 25ème)	E193	
Fermeture (Move Out) de plusieurs points d'accès (compteur) simultanément (à partir du 2ème -> 25ème)	E194	
Ouverture (Move In) d'un point d'accès (compteur) multi-énergie (électricité - gaz)	E195	
Fermeture (Move Out) d'un point d'accès (compteur) multi-énergie (électricité - gaz)	E196	
Coupure au groupe de comptage (y compris rétablissement)	E197	
Coupure au branchement sans accès aux installations (y compris terrassement et rétablissement)	E198	
Ouverture suite à un rétablissement	E199	
Mise en service cabine client (avant sectionneur) non simultanée au nouveau raccordement		E210

**SYNTHESE DES PRESTATIONS PROPOSEES EN ELECTRICITE
BASSE TENSION (BT et TRANS BT) ET MOYENNE TENSION (MT et TRANS MT)**

Prestations	Fiche associée n°			
Mise hors service cabine client (avant sectionneur) non simultanée au nouveau raccordement				E211
Coupure de la cabine				E212
Coupure au branchement sans accès aux installations (y compris terrassement et rétablissement)				E213
Mise en service cabine suite à un rétablissement				E214
PRESTATIONS ADMINISTRATIVES				
Déplacement inutile	E220			
Déplacement inutile en cabine MT				E221
Fraude (PV)			E222	
Frais de refacturation			E223	
Visite technique à la demande de l'URD	E224			E225
Annulation d'une prestation administrative d'Obligation de Service Public sans déplacement			E226	
Annulation d'une prestation administrative d'Obligation de Service Public avec déplacement	E227			E228
Prestation administrative d'Obligation de Service Public avec déplacement	E229			E230
Prestation administrative d'Obligation de Service Public sans déplacement			E231	
TRAVAUX HORS FORFAITS	Segment BT	Segment TRANS BT	Segment MT	Segment TRANS MT
POSTE DE TRANSFORMATION				
Fourniture et pose cellule avec protection différentielle (y compris télésignalisation, câblage et mise en service)				E240
Fourniture et pose cellule avec protection I _{max} (y compris télésignalisation, câblage et mise en service)				E241
Fourniture et pose protection différentielle sur cellule existante (y compris câblage et mise en service)				E242
Installation d'un comptage				E243
CABINE DE DISPERSION				
Fourniture et pose cellule avec protection différentielle (y compris télésignalisation, câblage et mise en service)				E250
Fourniture et pose cellule avec disjoncteur I _{max} (y compris télésignalisation, câblage et mise en service)				E251
Fourniture et pose protection différentielle sur cabine de dispersion (y compris câblage et mise en service)				E252
CABINE CLIENT				
Mise à disposition des impulsions pour l'utilisateur de réseau				E260
Fourniture et placement set de 3 TC et 3 TT				E261
Fourniture et pose d'une protection différentielle sur cellule d'arrivée				E262
Travaux de câblage (liaison TC, TT, dalle de comptage)				E263
Fourniture et pose d'une armoire de signalisation y compris câblage				E264
CABINE DE DISTRIBUTION				
Extension tableau BT avec un départ 150² Alu		E265		
Raccordement 1x4x150² Alu BT		E266		
TRAVAUX DE CABLAGE				
Avec terrassement				
Fourniture et pose avec terrassement de 2 câbles PRC 240² + signalisation au delà de 400 m				E270
Fourniture et pose avec terrassement de 2 câbles PRC 400² + signalisation au-delà de 400 m				E271
Fourniture et pose avec terrassement de 3 câbles PRC 240² + signalisation au delà de 400 m				E272
Fourniture et pose avec terrassement de 3 câbles PRC 400² + signalisation au-delà de 400 m				E273
Fourniture et pose avec terrassement de mètres de câble supplémentaires (>10 m)				E274
Sans terrassement				
Câble EAVVB 1 x 4 x 150² Alu (câble réseau)	E280			
Câble de raccordement	E281			
Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 150² Alu PRC				E285
Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 240² Alu PRC				E286
Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 400² Alu PRC				E287
Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 630² Alu PRC				E292
Fourniture et pose sans terrassement d'un câble à effet de terre				E293
Fourniture et pose de câble de signalisation 14 quartes, si posé en même temps qu'un câble de puissance				E288
Réalisation jonction uniquement sans travaux de terrassement				E289
Terminale				
Réalisation de terminale intérieure				E290
Réalisation de terminale extérieure				E291
TRAVAUX DE TERRASSEMENT				
Tranchée pour 1 câble				E300

**SYNTHESE DES PRESTATIONS PROPOSEES EN ELECTRICITE
BASSE TENSION (BT et TRANS BT) ET MOYENNE TENSION (MT et TRANS MT)**

Prestations		Fiche associée n°		
Tranchée pour 2 câbles		E301		
Forage /m		E302		E303
Forfait forage d'une longueur de 20 m			E304	
Supplément pour longueur de forage > 20 m			E305	
Pose de gaine en tranchée ouverte		E310		
Démolition+ réfection de trottoir		E311		
Fouille + remblais		E312		
Fourniture et pose de câble supplémentaire, tranchée comprise hors zone d'habitat ou zone d'habitat à caractère rural		E313		
COFFRET ET ARMOIRE SUR TERRAIN PRIVE				
Fourniture et pose de l'embase du coffret 25S60		E122		
Fourniture et pose du bloc de raccordement		E124		
Fourniture et pose d'une armoire en limite de propriété		E120		
Mise à disposition d'impulsions		E121		

Fiche n° E001

<u>Libellé :</u> Renouvellement de branchement	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	B	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation concerne le remplacement du branchement à la demande de l'utilisateur de réseau. Elle est en tout point identique à la pose d'un nouveau branchement (fourniture matériel et main d'œuvre et connexion inclus). Elle comprend - la fourniture et pose du câble de branchement sur la totalité de la longueur en domaine public - sur une longueur maximale de 25m en domaine privé. Le terrassement en domaine privé n'est pas compris dans le prix.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> - Le terrassement suivant le gabarit (largeur, profondeur, espacement vis-à-vis d'autres installations souterraines) de tranchée communiqué par le GRD et la pose de gaines pour tirage de câbles (tracé, diamètre) conformément aux prescriptions du GRD. - Dans le cas d'un branchement aérien, la colonne est fournie et posée par l'utilisateur du réseau si elle doit être changée.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 21 jours ouvrables pour autant que toutes les autorisations requises soient disponibles. <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E010

<u>Libellé :</u> Déplacement de branchement	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	B	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation consiste à radier l'ancien raccordement et à en construire un nouveau. Elle comprend - la fourniture et pose du câble de raccordement - sur la totalité de la longueur en domaine public - sur une longueur maximale de 25m en domaine privé. Le terrassement en domaine privé n'est pas compris dans le prix. Le déplacement éventuel du compteur n'est pas compris dans le prix et fait l'objet d'un poste séparé. La radiation de l'ancien branchement n'est pas comprise dans le prix.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> - Le terrassement suivant le gabarit (largeur, profondeur, espacement vis-à-vis d'autres installations souterraines) de tranchée communiqué par le GRD et la pose de gaines pour tirage de câbles (tracé, diamètre) conformément aux prescriptions du GRD. - Dans le cas d'un branchement aérien, la colonne est fournie et posée par l'utilisateur du réseau si elle doit être changée.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 21 jours ouvrables pour autant que toutes les autorisations requises soient disponibles. <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Déplacement du compteur si nécessaire Radiation de l'ancien branchement		

Fiche n° E020

<u>Libellé :</u> Radiation raccordement aérien (enlèvement compteur non compris)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	106 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation concerne la déconnexion et l'enlèvement du câble de raccordement aérien. Elle comprend - la main d'œuvre nécessaire à cette opération (y compris le déplacement et usage d'un élévateur) - la mise à jour des bases de données. L'enlèvement du compteur est facturé en supplément.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Dégagement de l'aire de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC (à adresser par recommandé par le propriétaire de l'immeuble) ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 21 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Enlèvement du groupe de comptage		

Fiche n° E021

<u>Libellé :</u> Radiation raccordement souterrain (enlèvement compteur non compris)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	579 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation concerne la déconnexion du câble. Elle comprend • le terrassement • la main d'œuvre nécessaire à cette opération • la mise à jour des bases de données. L'enlèvement du compteur est facturé en supplément.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Dégagement de l'aire de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 21 jours ouvrables pour autant que toutes les autorisations requises soient disponibles.		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Enlèvement du groupe de comptage		

Fiche n° E025

<u>Libellé :</u> Déconnexion et connexion réseau électrique souterrain (art 116 RTDE)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	913 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Lorsqu'une installation intérieure présente un défaut de conformité notamment par rapport au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE), le GRD a le devoir de le signaler à l'URD et de l'inviter à se mettre en conformité. En l'absence de réaction de l'URD, le GRD peut être contraint à suspendre l'accès à son réseau. Cette prestation comprend - la coupure du branchement souterrain (manoeuvre, démolition de trottoir, fosse, jonction, remblai provisoire) - son rétablissement (démolition du remblai provisoire, jonction, remblai définitif, réfection et manoeuvre), une fois les travaux de mise en conformité réalisés.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur ☒ La demande provient du GRD	<u>Délai :</u> Délai de mise en conformité par l'URD selon les prescriptions du GRD		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E026

<u>Libellé :</u> Déconnexion et connexion sur réseau électrique aérien (art 116 RTDE)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	213 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Lorsqu'une installation intérieure présente un défaut de conformité notamment par rapport au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE), le GRD a le devoir de le signaler à l'URD et de l'inviter à se mettre en conformité. En l'absence de réaction de l'URD, le GRD peut être contraint à suspendre l'accès à son réseau. Cette prestation comprend • la coupure du branchement aérien(manoeuvre, ...) • son rétablissement, une fois les travaux de mise en conformité réalisés.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur ☒ La demande provient du GRD	<u>Délai :</u> Délai de mise en conformité par l'URD selon les prescriptions du GRD		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E027

<u>Libellé :</u> Déconnexion/ reconnexion sur réseau électrique aérien ou à la cloche	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 106 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • la connexion ou reconnexion du câble de raccordement au réseau aérien et dans le coffret de comptage • la mise à jour des données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E030

<u>Libellé :</u> Renforcement de branchement	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	A + B	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation concerne le seul remplacement du câble de branchement à l'occasion d'une demande d'augmentation de puissance exprimée par l'utilisateur de réseau si le branchement existant n'est pas suffisant. Elle est en tout point identique à la pose d'un nouveau branchement. La prestation comprend - la fourniture et pose du câble de branchement - sur la totalité de la longueur en domaine public - et sur une longueur maximale de 25m en domaine privé. Le terrassement en domaine privé n'est pas compris dans le prix.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> - Le terrassement suivant le gabarit (largeur, profondeur, espacement vis-à-vis d'autres installations souterraines) de tranchée communiqué par le GRD et la pose de gaines pour tirage de câbles (tracé, diamètre) conformément aux prescriptions du GRD. - La réception par un organisme agréé de l'installation intérieure modifiée. - Dans le cas d'un branchement aérien, la colonne est fournie et posée par l'utilisateur du réseau si elle doit être changée.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 21 jours ouvrables pour autant que toutes les autorisations requises soient disponibles ou selon délai de l'offre si travaux de réseau nécessaires.		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Renforcement du disjoncteur de protection et éventuellement du comptage		

Fiche n° E032

<u>Libellé :</u> Raccordement armoire de chantier sur câble provisoire et pose d'un compteur provisoire	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi A' + C + 297 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la connexion du câble de branchement provisoire au réseau aérien - la pose du compteur provisoire - la mise en service - l'enlèvement du branchement provisoire et du compteur provisoire Le branchement est uniquement disponible en aérien. Lors de la première année d'utilisation du raccordement, la mise à disposition de puissance est gratuite. A partir du 13^{ème} mois à dater de la mise à disposition de la puissance électrique et jusqu'à la date de l'enlèvement du compteur du chantier, le demandeur paiera une intervention dans les frais d'accès au réseau (A'). Cette dernière lui sera facturée sous forme d'un forfait mensuel de 15euros (prix 2012) par kVA, à partir du premier kVA alloué.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> - La réception par organisme agréé de l'installation à raccorder et la mise à disposition d'un coffret pour accueillir le comptage. La localisation du coffret est conforme aux prescriptions du GRD. - La mise en service est subordonnée à la preuve de l'existence d'un contrat de fourniture pour ce point d'accès. - Le demandeur met à disposition le câble de branchement suivant les prescriptions du GRD et le récupère après travaux.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		<u>Délai :</u> 21 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/106 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un compteur provisoire	

Fiche n° E033

Libellé : Raccordement armoire de chantier sur câble définitif avec compteur provisoire	Prix (HTVA) : Taux de TVA applicables : 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
Unité : Pièce	A' + B + C + 86 €	Non disponible	Non disponible
Description : ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Ce travail est en tout point identique à la réalisation d'un nouveau raccordement. Le comptage installé est toutefois toujours de type monotarif Cette prestation comprend - la fourniture et la pose du câble de raccordement définitif sur une longueur maximum de 25 m en terrain privé. Le câble sera, à la fin de chantier, réutilisé pour alimenter le nouvel immeuble. - la pose et l'enlèvement d'un comptage provisoire - la mise en service Lors de la première année d'utilisation du raccordement, la mise à disposition de puissance est gratuite. A partir du 13 ^{ème} mois à dater de la mise à disposition de la puissance électrique et jusqu'à la date de l'enlèvement du compteur du chantier, le demandeur paiera une intervention dans les frais d'accès au réseau (A'). Cette dernière lui sera facturée sous forme d'un forfait mensuel de 15euros (prix 2012) par kVA, à partir du premier kVA alloué.			
Travaux préparatoires à réaliser par URD : - La réception par organisme agréé de l'installation à raccorder - La mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec conformément aux prescriptions du GRD (max 3m de la porte d'entrée/garage). - Le terrassement suivant le gabarit (largeur, profondeur, espacement vis-à-vis d'autres installations souterraines) de tranchée communiqué par le GRD et la pose de gaines pour tirage de câbles (tracé, diamètre) conformément aux prescriptions du GRD - La mise en service est subordonnée à la preuve de l'existence d'un contrat de fourniture pour ce point d'accès.			
Comment demander ? ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	Délai : 21 jours ouvrables pour autant que toutes les autorisations requises soient disponibles ou selon délai de l'offre si travaux de réseau nécessaires. Référence prescriptions techniques : Synergrid C1/106 disponible sur le site Web		
	Prestations associées obligatoires		

Fiche n° E034

<u>Libellé :</u> Pose compteur provisoire sur raccordement existant	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	A' + C	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Ce travail est identique à la pose du compteur définitif et comprend • la pose du compteur • la fourniture et pose du disjoncteur de protection • la réalisation de la connexion à la borne interruptible fournie et placée par l'URD • la connexion du câble vers le tableau client si posé suivant les spécifications du GRD • la mise en service • la mise à jour des données. S'agissant d'un comptage provisoire, il est toujours de type monotarif.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> • La réception par organisme agréé de l'installation à raccorder • La mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec conformément aux prescriptions du GRD. • La mise en service est subordonnée à la preuve de l'existence d'un contrat de fourniture pour ce point d'accès.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/106 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E035

<u>Libellé :</u> Remplacement compteur provisoire par compteur définitif	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	A + C	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'enlèvement du compteur provisoire • la pose du compteur définitif • la fourniture et la pose du nouveau module intermédiaire où relais de télécommande et le disjoncteur de protection sont câblés • la connexion de la borne interruptible fournie et placée par le demandeur • la connexion du câble vers le tableau client si posé suivant les spécifications du GRD • la mise en service • la mise à jour des données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> • La réception par organisme agréé de l'installation à raccorder • La mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec conformément aux prescriptions du GRD.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E036

Libellé : Raccordement sur câble définitif avec compteur provisoire sur emplacement définitif	Prix (HTVA) : Taux de TVA applicables : 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	A' + B + C + 86 €	Non disponible	Non disponible
Description : ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Ce travail est en tout point identique à la réalisation d'un nouveau raccordement. Le comptage installé est toutefois toujours de type monotarif Cette prestation comprend - la fourniture et la pose du câble de raccordement définitif sur une longueur maximum de 25 m en terrain privé. Le câble sera, à la fin de chantier, réutilisé pour alimenter le nouvel immeuble. - la pose et l'enlèvement d'un comptage provisoire - la mise en service Lors de la première année d'utilisation du raccordement, la mise à disposition de puissance est gratuite. A partir du 13 ^{ème} mois à dater de la mise à disposition de la puissance électrique et jusqu'à la date de l'enlèvement du compteur du chantier, le demandeur paiera une intervention dans les frais d'accès au réseau (A'). Cette dernière lui sera facturée sous forme d'un forfait mensuel de 15euros (prix 2012) par kVA, à partir du premier kVA alloué.			
Travaux préparatoires à réaliser par URD : - La réception par organisme agréé de l'installation à raccorder - La mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec conformément aux prescriptions du GRD (max 3m de la porte d'entrée/garage). - Le terrassement suivant le gabarit (largeur, profondeur, espacement vis-à-vis d'autres installations souterraines) de tranchée communiqué par le GRD et la pose de gaines pour tirage de câbles (tracé, diamètre) conformément aux prescriptions du GRD - La mise en service est subordonnée à la preuve de l'existence d'un contrat de fourniture pour ce point d'accès.			
Comment demander ? ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	Délai : 21 jours ouvrables pour autant que toutes les autorisations requises soient disponibles ou selon délai de l'offre si travaux de réseau nécessaires.		
	Référence prescriptions techniques : Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	Prestations associées obligatoires :		

Fiche n° E038

<u>Libellé :</u> Forfait branchement forain < ou = 100 A	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	112 €	139 €	166 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Il s'agit d'un prix par prise auquel il faudra rajouter un forfait consommation en l'absence de comptage. Cette prestation comprend • la pose et le raccordement de l'armoire foraine au réseau • la mise en service, hors service du raccordement forain La puissance mise à disposition est forfaitaire et fixée par le calibre du disjoncteur protégeant la prise sur laquelle vient se raccorder le forain. La mise à disposition de puissance est comprise dans le forfait. Cette prestation ne comprend pas le forfait consommations (kWh) à ajouter.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Réception par l'organisme agréé de l'installation à raccorder			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre	<u>Délai :</u> 10 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/113 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E040

<u>Libellé :</u> Remplacement d'un type de compteur par un autre type	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Description :</u>	☒ main d'oeuvre	☒ matériel	☒ déplacement
Il s'agit d'un remplacement de compteur dans un coffret existant correspondant aux prescriptions du GRD et sans remplacement du câble de raccordement ni augmentation de puissance. Cette prestation comprend • l'enlèvement du comptage existant • la fourniture et la pose du nouveau module de comptage • la connexion à la borne interruptible • la connexion du câble vers le tableau client si posé suivant les spécifications du GRD • la pose d'un contact préférentiel si elle est demandée • la mise en service • la mise à jour des données. Si la pose du nouveau coffret est impossible, la pose du compteur sera séparée du relais de télécommande si d'application.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> • Si manquant, mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec conformément aux prescriptions du GRD.			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables		
<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD			
<u>Prestations associées obligatoires :</u>			

Fiche n° E041

<u>Libellé :</u> Remplacement d'un compteur par un compteur à budget (à la demande de l'URD)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'enlèvement du comptage existant • la pose du compteur et du module de prépaiement • la connexion de la borne interruptible • la connexion du câble vers le tableau client si posé suivant les spécifications du GRD • le test de l'installation de comptage et l'explication du fonctionnement • la mise en service et l'activation provisoire du compteur en attendant que l'URD se procure la carte de rechargement • la mise à jour des données.	<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> • Si manquant, mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec conformément aux prescriptions du GRD.		
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E042

<u>Libellé :</u> Remplacement d'un compteur par un compteur à budget (pour client non protégé en défaut de paiement)	<u>Prix (TVA comprise) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	100 € TVAC	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'enlèvement du comptage existant • la pose du compteur et du module de prépaiement • la connexion de la borne interruptible • la connexion du câble vers le tableau client si posé suivant les spécifications du GRD • le test de l'installation de comptage et l'explication du fonctionnement • la mise en service et l'activation provisoire du compteur en attendant que l'URD se procure la carte • la mise à jour des données.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E043

<u>Libellé :</u> Remplacement d'un compteur par un compteur à budget (pour client protégé en défaut de paiement)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	Gratuit	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'enlèvement du comptage existant • la pose du compteur et du module de prépaiement • la connexion de la borne interruptible • la connexion du câble vers le tableau client si posé suivant les spécifications du GRD • le test de l'installation de comptage et l'explication du fonctionnement • la mise en service et l'activation provisoire du compteur en attendant que l'URD se procure la carte • la mise à jour des données.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E044

<u>Libellé :</u> Remplacement compteur suite à des dégâts causés par l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi C + 56 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi (1,5 x C) + 56 €	Férié ou week end (2 x C) + 56 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le remplacement du compteur et des autres éléments endommagés • la connexion de la borne interruptible • la connexion du câble vers le tableau client si posé suivant les spécifications du GRD • la mise en service • la mise à jour des données. • le traitement administratif			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables hors dépannage <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E045

<u>Libellé :</u> Remplacement compteur à budget suite à des dégâts causés par l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
<u>Unité :</u> Pièce	C + 443 €	(1,5 x C) + 443 €	Férié ou week end (2 x C) + 443 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • Le remplacement du compteur, du module de prépaiement et des autres éléments endommagés • la connexion de la borne interruptible • la connexion du câble vers le tableau client si posé suivant les spécifications du GRD • la mise en service • la mise à jour des données • le traitement administratif			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables hors dépannage <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E046

<u>Libellé :</u> Remplacement d'un disjoncteur BT suite à des dégâts causés par l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le remplacement du disjoncteur • la reconnexion du câblage • la mise en service • le traitement administratif	<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non		
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables hors dépannage <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E047

<u>Libellé :</u> Remplacement d'un disjoncteur Trans BT suite à des dégâts causés par l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	C + 2.863 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le remplacement du disjoncteur • la reconnexion du câblage • la mise en service • le traitement administratif			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables hors dépannage <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E070

<u>Libellé :</u> Renforcement du compteur électrique par réglage du calibre du disjoncteur de protection	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	A + 84 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le réglage du calibre du disjoncteur de protection • la mise à jour des données Le supplément de puissance lié à ce renforcement n'est pas compris dans ce forfait et est facturé via le terme A au prorata des kVA supplémentaires demandés. Selon la puissance demandée, il se peut que le calibre du branchement ne soit pas suffisant, il doit alors être renforcé. Ce renforcement, s'il est nécessaire, n'est pas compris dans le prix et est alors facturé en plus au moyen du terme B.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Réception par un organisme agréé de l'installation intérieure modifiée pour la puissance demandée			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Renforcement du branchement si nécessaire		

Fiche n° E071

<u>Libellé :</u> Déforçement du compteur électrique par réglage du calibre du disjoncteur de protection	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le réglage du calibre du disjoncteur de protection • la mise à jour des données La diminution de puissance mise à disposition n'est pas remboursée.	84 €	Non disponible	Non disponible
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E072

<u>Libellé :</u> Renforcement compteur électrique existant par remplacement du disjoncteur de protection	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	A + 97 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'enlèvement du disjoncteur existant • la fourniture et la pose d'un nouveau disjoncteur • la mise à jour des données L'augmentation de la puissance est, quant à elle, facturée en supplément au moyen du terme A au prorata du nombre de kVA supplémentaires demandés. Si le calibre du branchement n'est pas suffisant, le branchement doit être remplacé et le prix de cette prestation est appliqué en supplément au moyen du terme B.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Réception par un organisme agréé de l'installation intérieure modifiée pour la puissance demandée			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Renforcement du branchement si nécessaire		

Fiche n° E073

<u>Libellé :</u> Déforçement compteur électrique existant par remplacement du disjoncteur de protection	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 97 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'enlèvement du disjoncteur existant • la fourniture et la pose d'un nouveau disjoncteur • la mise à jour des données La diminution de puissance mise à disposition n'est pas remboursée.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E074

<u>Libellé :</u> Renforcement compteur électrique avec remplacement du disjoncteur de protection et du compteur	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	A + C	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'enlèvement du compteur et du disjoncteur • la pose d'un nouveau module de comptage • la mise à jour des données L'augmentation de la puissance est, quant à elle, facturée en supplément au moyen du terme A au prorata du nombre de kVA supplémentaires demandés. Si le calibre du branchement n'est pas suffisant, le branchement doit être remplacé et le prix de cette prestation est appliqué en supplément au moyen du terme B.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> • Si manquant, mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec conformément aux prescriptions du GRD. • Réception par un organisme agréé de l'installation intérieure modifiée pour la puissance demandée			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Renforcement du branchement si nécessaire		

Fiche n° E075

<u>Libellé :</u> Déforçement compteur électrique avec remplacement du disjoncteur de protection et du compteur	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'enlèvement du compteur et du disjoncteur • la pose d'un nouveau module de comptage • la mise à jour des données La diminution de puissance mise à disposition n'est pas remboursée.	<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> • Si manquant, mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec conformément aux prescriptions du GRD.		
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E076

<u>Libellé :</u> Renforcement par passage de monophasé en triphasé	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	A + C	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'enlèvement du compteur et du disjoncteur • la pose d'un nouveau module de comptage • la mise à jour des données L'augmentation de la puissance est, quant à elle, facturée en supplément au moyen du terme A au prorata du nombre de kVA supplémentaires demandés. Si le calibre du branchement n'est pas suffisant, le branchement doit être remplacé et le prix de cette prestation est appliqué en supplément au moyen du terme B.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> • Si manquant, mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec conformément aux prescriptions du GRD. • Réception d'un organisme agréé pour l'augmentation de puissance demandée.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Renforcement du branchement si nécessaire		

Fiche n° E090

<u>Libellé :</u> Déplacement du groupe de comptage avec fourniture de matériel	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	C	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation est identique à la pose d'un nouveau compteur. Elle comprend • l'enlèvement du module de comptage existant • la fourniture et pose du nouveau module de comptage • la connexion à la borne interruptible • la connexion du câble vers le tableau client si posé suivant les spécifications du GRD • la pose d'un contact préférentiel si elle est demandée • la mise à jour des données • la mise en service La reconnexion éventuelle de la colonne dans le cas d'un raccordement aérien n'est pas comprise dans le prix et fait l'objet d'un poste séparé. Si le déplacement du groupe de comptage nécessite le déplacement du branchement souterrain ou aéro-souterrain, ce déplacement de branchement est à compter en supplément.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> • Si manquant, mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec conformément aux prescriptions du GRD. • Dans le cas d'un raccordement aérien, si la colonne est trop courte, la fourniture et la pose de la nouvelle colonne sont à charge du demandeur.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Connexion de la colonne dans le cas d'un branchement aérien Déplacement de branchement si nécessaire		

Fiche n° E091

<u>Libellé :</u> Déplacement du groupe de comptage sans fourniture de matériel	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	189 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation est identique à la pose d'un nouveau compteur. Elle comprend • l'enlèvement du module de comptage existant • le déplacement du module de comptage existant • la connexion à la borne interruptible • la connexion du câble vers le tableau client si posé suivant les spécifications du GRD • la mise en service • la mise à jour des données La reconnexion éventuelle de la colonne dans le cas d'un raccordement aérien n'est pas comprise dans le prix et fait l'objet d'un poste séparé. Si le déplacement du groupe de comptage nécessite le déplacement du branchement souterrain ou aéro-souterrain, ce déplacement de branchement est à compter en supplément.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> • Si manquant, mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec conformément aux prescriptions du GRD.. • Dans le cas d'un raccordement aérien, si la colonne est trop courte, la fourniture et la pose de la nouvelle colonne sont à charge du demandeur.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Connexion de la colonne dans le cas d'un branchement aérien Déplacement de branchement si nécessaire		

Fiche n° E100

<u>Libellé :</u> Enlèvement du groupe de comptage (sauf si c'est le dernier)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	84 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'enlèvement du groupe de comptage • la mise à jour des bases de données. Le point de fourniture reste connecté au réseau			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Dégager l'accès à la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E101

<u>Libellé :</u> Enlèvement du dernier compteur électrique et radiation du raccordement aérien	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 154 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'enlèvement du groupe de comptage • la radiation du branchement aérien (voir fiche correspondante) • la mise à jour des bases de données.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Dégager l'accès à la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC (à adresser par recommandé par le propriétaire de l'immeuble) ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E102

<u>Libellé :</u> Enlèvement du dernier compteur électrique et radiation du raccordement souterrain	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	627 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le terrassement • l'enlèvement du groupe de comptage • la radiation du branchement aérien (voir fiche correspondante) • la mise à jour des bases de données.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Dégager l'accès à la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC (à adresser par recommandé par le propriétaire de l'immeuble) ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 21 jours ouvrables pour autant que toutes les autorisations requises soient disponibles. <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E110

<u>Libellé :</u> Pose d'un compteur Exclusif de Nuit	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi C	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • la pose du module de comptage • le raccordement du câblage • le test de la logique de fonctionnement du RTCC et des tarifs • la mise à jour des bases de données.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Mise à disposition d'un coffret 25S60 pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec conformément aux prescriptions du GRD.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E111

<u>Libellé :</u> Pose compteur supplémentaire pour un nouveau point d'accès (situation finale inférieure à 4 points d'accès)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	A + B + C	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Ce travail est identique à la pose d'un nouveau module de comptage et comprend • la pose du module de comptage • la connexion de la borne interruptible • la connexion du câble vers le tableau client si posé suivant les spécifications du GRD • la pose d'un contact préférentiel si elle est demandée • la mise en service • la mise à jour des données Si le calibre du branchement n'est pas suffisant, le branchement doit être remplacé et le prix de cette prestation est appliqué en supplément au moyen du terme B.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> • Réception par organisme agréé de l'installation à raccorder • Mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec et monté conformément aux prescriptions du GRD. • Installation de l'interrupteur général 250 A à partir du 3^{ème} point d'accès • La mise en service est subordonnée à la preuve de l'existence d'un contrat de fourniture pour ce point d'accès.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Renforcement du branchement si nécessaire		

Fiche n° E112

<u>Libellé :</u> Pose compteur supplémentaire pour un nouveau point d'accès (à partir du 4 ^{ème} point d'accès)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	(A+F+C)/pièce + frais de dossier	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Ce travail est identique à la pose d'un nouveau module de comptage et comprend • la pose du module de comptage • la connexion de la borne interruptible • la connexion du câble vers le tableau client si posé suivant les spécifications du GRD • la pose d'un contact préférentiel si elle est demandée • la mise en service • la mise à jour des données Si le calibre du branchement n'est pas suffisant, le branchement doit être remplacé et le prix de cette prestation est appliqué en supplément au moyen du terme B.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> • Réception par organisme agréé de l'installation à raccorder • Mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec et monté conformément aux prescriptions du GRD. • La mise en service est subordonnée à la preuve de l'existence d'un contrat de fourniture pour ce point d'accès.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Renforcement du branchement si nécessaire		

Fiche n° E120

<u>Libellé :</u> Fourniture et placement armoire pour comptage et connexion (recul > 25m)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	1.250 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Lorsque le bâtiment à raccorder est éloigné de plus de 25m du domaine public où se trouve le réseau, le comptage doit être placé dans un coffret ou armoire en limite de propriété. Cette prestation comprend • la réalisation du terrassement nécessaire au placement et au raccordement de l'armoire • la fourniture et placement de l'armoire • la fourniture des gaines rétractables Ce supplément est facturé en complément du branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Dégager l'accès à la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E121

<u>Libellé :</u> Mise à disposition d'impulsions (compteur >100kVA chez l'URD)	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	201 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la programmation du compteur si le compteur est équipé pour la sortie d'impulsions - la fourniture et la pose du bornier d'impulsions Si le compteur n'est pas équipé pour la sortie d'impulsions, il doit être remplacé, mais son remplacement n'est pas compris dans le prix. Le câblage entre le bornier d'impulsions et le coffret client n'est pas compris dans le prix. Ce travail peut être exécuté par le GRD moyennant un supplément établi sur base d'un devis. Le demandeur doit signer un document acceptant que le GRD ne puisse être responsable en cas de dysfonctionnement de l'envoi des impulsions.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Préparation pour le câblage entre bornier et coffret suivant les prescriptions du GRD			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Délai selon offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Remplacement du compteur si nécessaire		

Fiche n° E122

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose de l'embase du coffret 25S60 (sans placement du compteur)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Forfait	149 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☐ déplacement Cette prestation comprend • uniquement la fourniture et la pose d'un coffret 25S60. Ce travail incombe normalement à l'URD. Ce supplément est facturé en complément du branchement ou toute prestation sur le groupe de comptage nécessitant le remplacement du coffret.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Dégagement de l'aire de travail à maximum 3 m de la porte d'entrée/garage pour l'installation du coffret ou suivant les prescriptions du GRD.			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : lors de l'exécution ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement ou le travail sur le groupe de comptage <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E123

<u>Libellé :</u> Fourniture d'une borne interruptible III + N 125 A (si non fournie par l'URD)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	33 €	Non disponible	Non disponible
<u>Unité :</u> Forfait			
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☐ déplacement Cette prestation comprend la fourniture du matériel dans le cadre d'une autre prestation sur le groupe de comptage. Le déplacement est compris dans cette autre prestation. La fourniture et la pose de ce matériel incombe normalement à l'URD.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : lors de l'exécution ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le travail sur le groupe de comptage <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Autre prestation sur le groupe de comptage	

Fiche n° E124

<u>Libellé :</u> Fourniture et placement du bloc de raccordement	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	105 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend la fourniture et la pose d'un coffret scellé permettant une dispersion vers plusieurs comptages distincts. Ce travail incombe normalement à l'URD. Il s'agit d'un supplément au barème ABCD standard lorsqu'un immeuble existant est transformé en plusieurs logements.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : lors de l'exécution ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le travail sur le groupe de comptage ou le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Autre prestation sur le groupe de comptage ou branchement		

Fiche n° E125

<u>Libellé :</u> Adaptation comptage trihoraire pour passage en bihoraire	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 30 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • la transformation du comptage trihoraire en bihoraire • la mise à jour des données Elle ne comprend pas une éventuelle adaptation de la puissance mise à disposition.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E126

<u>Libellé :</u> Pose contact préférentiel	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 84 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la pose d'un contact préférentiel libre de potentiel dans le relais de télécommande - la connexion du câble de l'installation de l'URD. Si elle est demandée dans le cas d'une pose de nouveau compteur, de remplacement ou de déplacement de compteur, la pose du contact préférentiel est comprise dans le prix de ces prestations.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E127

<u>Libellé :</u> Remplacement fusible par disjoncteur	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 95 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'enlèvement de l'embase des fusibles • la fourniture et placement d'un nouveau disjoncteur de protection similaire • la mise à jour des données L'augmentation de la puissance au delà des 9,2 KvA (art 67 RTDE) est, quant à elle, facturée en supplément au prorata du nombre de kVA supplémentaires demandés.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> • Réception par organisme agréé de l'installation à raccorder si renforcement. • Si manquant, mise à disposition d'un coffret 25S60 (borne interruptible comprise) pour accueillir le comptage. Ce coffret est situé dans un endroit sec conformément aux prescriptions du GRD.			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E128

<u>Libellé :</u> Remplacement fusible en défaut (coffret existant)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 74 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi 98 €	Férié ou week end 121 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le remplacement du fusible			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre	<u>Délai :</u> De 24 heures à 48 heures (hors dépannage) <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E129

<u>Libellé :</u> Connexion câble de liaison installation client - compteur	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 79 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation est facturée principalement dans le cas de rénovation de l'installation intérieure de l'URD. Cette prestation comprend la connexion du câble de liaison entre le coffret de comptage et le coffret de dispersion de l'URD. Aucune fourniture de matériel n'est prévue dans cette activité.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Le câble de liaison est posé avec un mou de 1m par rapport à l'endroit prévu pour le coffret de comptage.			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E135

<u>Libellé :</u> Vérification d'un compteur: sur place	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	97 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le contrôle du bon fonctionnement du compteur sur place (trajet, câblage, mise en place, réalisation). • une vérification simple permettant de constater qu'aucune consommation n'est enregistrée à vide, que les registres tournent normalement. • l'envoi d'un courrier communiquant à l'URD les conclusions de ce constat.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E136

<u>Libellé :</u> Etalonnage d'un compteur: contrôle en série	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 201 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le contrôle sur place de la précision du compteur (trajet, câblage, mise en place, réalisation). • la pose d'un compteur de contrôle à côté du compteur existant (montage en série) afin de vérifier l'enregistrement des consommations sur ces deux compteurs pendant une période d'un mois. • l'envoi d'un courrier communiquant à l'URD les conclusions de ce constat.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégager l'accès à la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E137

<u>Libellé :</u> Remise de scellés suite à un bris de scellés posés par le GRD	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : Exonéré		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 74 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi 98 €	Férié ou week end 121 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la constatation du bris de scellés - la remise de nouveaux scellés. Non applicable dans le cas du bris de scellé constructeur où le compteur doit être changé.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégager l'accès à la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> 5 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E140

<u>Libellé :</u> Enlèvement limiteur	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	95 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'enlèvement du limiteur de puissance • son remplacement par un disjoncteur de calibre normal, y compris la fourniture du disjoncteur • la mise à jour des données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E141

<u>Libellé :</u> Enlèvement du limiteur d'un compteur à budget pour client protégé	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	Gratuit	Non disponible	Non disponible
<u>Unité :</u> Pièce			
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la désactivation de la fonction limiteur du compteur à budget - la mise à jour des données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables	
		<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD	
		<u>Prestations associées obligatoires :</u> 	

Fiche n° E142

<u>Libellé :</u> Activation d'un compteur à budget en mode budget	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	79 € (Gratuit pour client protégé)	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la main d'oeuvre pour l'initialisation ou la réinitialisation du compteur à budget - la mise à jour des bases de données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 	

Fiche n° E143

<u>Libellé :</u> Activation d'un compteur à budget en mode bihoraire	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	81 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'activation sur place du compteur à budget en mode bihoraire • la mise à jour des bases de données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 	

Fiche n° E144

<u>Libellé :</u> Activation d'un compteur à budget en mode simple tarif	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	81 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'activation sur place du compteur à budget en mode simple tarif • la mise à jour des bases de données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E145

<u>Libellé :</u> Activation d'un compteur double cadran en mode bihoraire (sans déplacement)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	34 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☐ déplacement Cette prestation comprend la prestation administrative pour la mise à jour des bases de données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 24 heures		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E146

<u>Libellé :</u> Activation d'un compteur double cadran en mode bihoraire (avec déplacement)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	86 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la connexion du relais de télécommande pour le fonctionnement du groupe de comptage en double tarif - la mise à jour de la base de données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E147

<u>Libellé :</u> Activation d'un compteur double cadran en mode simple tarif (sans déplacement)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	34 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☐ déplacement Cette prestation comprend la prestation administrative pour la mise à jour des bases de données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 24 heures		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E148

<u>Libellé :</u> Activation d'un compteur double cadran en mode simple tarif (avec déplacement)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	86 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la déconnexion du relais de télécommande pour le fonctionnement du groupe de comptage en simple tarif - la mise à jour de la base de données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E149

<u>Libellé :</u> Désactivation compteur à budget (sans déplacement)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	32 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☐ déplacement La prestation comprend l'opération administrative de préparation de la carte de désactivation à remettre au demandeur et la mise à jour des bases de données : • soit le demandeur vient chercher la carte magnétique pour la désactivation au bureau d'accueil du GRD • soit il en a fait la demande et la carte lui est envoyée.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> La carte est disponible dans les 24 heures au bureau d'accueil du GRD ou dans les 3 jours ouvrables par courrier <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E150

<u>Libellé :</u> Désactivation compteur à budget (avec déplacement)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	79 €	Non disponible	Non disponible
<u>Unité :</u> Pièce			
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la désactivation du compteur chez le demandeur - la mise à jour de la base de données.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables	
		<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD	
		<u>Prestations associées obligatoires :</u> 	

Fiche n° E151

<u>Libellé :</u> Désactivation d'un compteur à budget (sans déplacement) pour un client protégé ou non protégé	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	Gratuit	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☐ déplacement La prestation comprend l'opération administrative de préparation de la carte de désactivation à remettre au demandeur et la mise à jour des bases de données : • soit le demandeur vient chercher la carte magnétique pour la désactivation au bureau d'accueil du GRD • soit il en a fait la demande et la carte lui est envoyée.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> La carte est disponible dans les 24 heures au bureau d'accueil du GRD ou dans les 3 jours ouvrables par courrier		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E152

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose d'un demi-cylindre pour armoire de comptage extérieure	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	137 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend la fourniture et la pose d'un demi-cylindre pour l'armoire de comptage extérieure chez le demandeur			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 	

Fiche n° E161

<u>Libellé :</u> Etalonnage d'un compteur sur banc au laboratoire	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	1.679 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'enlèvement du compteur à vérifier • la pose d'un compteur de remplacement • le conditionnement du compteur à vérifier dans une caisse fermée et scellée • le transport du compteur à l'abri des chocs jusqu'au laboratoire agréé par le service de Métrologie du Ministère des Affaires Economiques • le contrôle de la précision du compteur en laboratoire • si le test fournit des résultats conformes, enlèvement du compteur de remplacement chez l'URD et remise en place du compteur testé • l'envoi d'un courrier communiquant à l'URD les conclusions du rapport d'essai			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégager l'accès à la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables pour le remplacement du compteur, auxquels il faut ajouter le délai du laboratoire <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E190

<u>Libellé :</u> Première mise en service	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi Gratuit	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • la vérification du pv de conformité de l'organisme agréé • la première ouverture du groupe de comptage • la mise à jour des données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> • Disposer d'un contrat de fourniture en règle auprès d'un fournisseur • Réception d'un organisme agréé et accès à l'installation			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 2 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E191

<u>Libellé :</u> Ouverture (Move In) d'un point d'accès (compteur)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	79 €	105 €	131 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'ouverture du groupe de comptage pour l'accès au réseau d'énergie • la mise à jour des données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Disposer d'un contrat de fourniture en règle auprès d'un fournisseur			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 2 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E192

<u>Libellé :</u> Fermeture (Move Out) d'un point d'accès (compteur)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 79 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi 105 €	Férié ou week end 131 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • la fermeture du groupe de comptage • la mise à jour des données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 2 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E193

<u>Libellé :</u> Ouverture (Move In) de plusieurs points d'accès électricité simultanément (à partir de 2è -> 25è)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	31 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Ce travail est réalisé dans le cas des immeubles à logements collectifs. Cette prestation comprend • l'ouverture de plusieurs points de fourniture électricité simultanément • la mise à jour des données.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Disposer de contrats de fourniture en règle auprès de fournisseurs			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 2 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E194

<u>Libellé :</u> Fermeture (Move Out) de plusieurs points d'accès électricité simultanément (à partir de 2è -> 25è)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	31 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Ce travail est réalisé dans le cas des immeubles à logements collectifs. Cette prestation comprend • la fermeture de plusieurs points de fourniture électricité simultanément • la mise à jour des données.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 2 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E195

<u>Libellé :</u> Ouverture (Move In) d'un point d'accès (compteur) multi énergie (électricité – gaz)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 42 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'ouverture des compteurs des deux énergies (électricité et gaz) simultanément • la mise à jour des données.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Disposer de contrats de fourniture en règle auprès de fournisseurs			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 2 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E196

<u>Libellé :</u> Fermeture (Move Out) d'un point d'accès (compteur) multi énergie (électricité – gaz)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	42 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • la fermeture des compteurs des deux énergies (électricité et gaz) simultanément • la mise à jour des données.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 2 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E197

<u>Libellé :</u> Coupure au groupe de comptage (y compris rétablissement)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	134 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • les tâches administratives de régularisation du dossier • la coupure intérieure au groupe de comptage • le rétablissement du groupe de comptage • la gestion administrative de la coupure			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 5 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E198

<u>Libellé :</u> Coupure au branchement sans accès aux installations (y compris terrassement et rétablissement)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 464 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • les tâches administratives de régularisation du dossier • la coupure sans pouvoir accéder au compteur au niveau du branchement aérien ou souterrain (manoeuvre, démolition de trottoir, fosse, jonction, remblai provisoire) • le rétablissement ultérieur au niveau du branchement aérien ou souterrain (démolition, jonction, remblai, réfection et manoeuvre) • la gestion administrative de la coupure			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 5 jours ouvrables pour un branchement aérien 5 jours ouvrables après réception des autorisations pour un branchement souterrain <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E199

<u>Libellé :</u> Ouverture suite à un rétablissement	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 79 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi 107 €	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend le rétablissement de l'accès au réseau,			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Posséder un contrat de fourniture en règle auprès d'un fournisseur			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 2 jours ouvrables pour un rétablissement au compteur ou au branchement aérien 5 jours ouvrables après réception des autorisations pour un rétablissement au branchement souterrain		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E220

<u>Libellé :</u> Déplacement inutile	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 79 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi 105 €	Férié ou week end 131 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la facturation de la main d'œuvre et du déplacement liée à une intervention inutile de l'agent du GRD. Elle s'applique, notamment - lorsque l'URD n'est pas présent à un rendez-vous convenu d'avance (marge de 15'), - lorsque l'URD demande une intervention pour une panne concernant son installation intérieure.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u>			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E222

<u>Libellé :</u> Fraude (PV)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	525 €	804 €	1.072 €
<u>Unité :</u> Pièce			
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend le traitement administratif effectué par le GRD suite à la constatation de la fraude. Ce forfait ne comprend pas le préjudice lié à la fraude qui fait l'objet d'un calcul individualisé.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u>		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E223

<u>Libellé :</u> Frais de refacturation	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	22 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☐ déplacement Cette prestation comprend - la tâche administrative (correction de facture suite à la communication de mauvaises informations tels que noms erronés, adresses fausses, ...) - les frais d'envoi.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 24 heures <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E224

<u>Libellé :</u> Visite technique à la demande de l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	95 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation consiste à rencontrer l'URD sur site, à sa demande, pour répondre à différentes questions techniques. Il s'agit d'une visite demandée par l'URD, mais qui n'est pas nécessaire au GRD pour lui permettre de remplir sa mission.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Analyse des documents déjà envoyés			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables	
		<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD	
		<u>Prestations associées obligatoires :</u> 	

Fiche n° E226

<u>Libellé :</u> Annulation d'une prestation administrative d'Obligation de Service Public sans déplacement	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	22 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☐ déplacement Cette prestation comprend la tâche administrative d'annulation de la demande.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 24 heures		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E227

<u>Libellé :</u> Annulation d'une prestation administrative d'Obligation de Service Public avec déplacement	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	134 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend la tâche administrative d'annulation de la demande.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 24 heures		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E229

<u>Libellé :</u> Prestation administrative d'Obligation de Service Public avec déplacement	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	134 €	Non disponible	Non disponible
<u>Unité :</u> Pièce			
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • les tâches administratives de régularisation du dossier et de mise à jour des données • l'établissement d'un formulaire de reprise chez l'URD			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		<u>Délai :</u> 10 jours ouvrables	
		<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD	
		<u>Prestations associées obligatoires :</u> 	

Fiche n° E231

<u>Libellé :</u> Prestation administrative d'Obligation de Service Public sans déplacement	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	22 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☐ déplacement Cette prestation comprend • les tâches administratives de régularisation du dossier et de mise à jour des données.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 10 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E265

<u>Libellé :</u> Extension d'un tableau BT avec 1 départ 150 ² Alu	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	378 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la fourniture et pose d'une réglette porte-fusibles BT complète sur un tableau BT dans une cabine de distribution. - la fourniture et la confection de la terminale du câble BT à raccorder sur cette réglette. Si le tableau est déjà complet, l'ajout d'un nouveau tableau n'est pas facturé. Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Demande de branchement Trans BT		

Fiche n° E266

<u>Libellé :</u> Raccordement 1 x 4 x 150 ² ALU BT	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 251 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend la fourniture et confection de la connectique (jonction ou terminale) pour un câble BT. Cette prestation est réalisée à chaque extrémité du câble, donc normalement 2 fois et facturée par extrémité. Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Demande de branchement Trans BT		

Fiche n° E280

<u>Libellé :</u> Câble EAVVB 1 x 4 x 150 ² Alu (câble réseau)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 18 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend la fourniture et la pose d'un mètre de câble réseau si non comprises dans les forfaits et nécessaires à l'exécution du branchement. Le terrassement n'est pas compris dans cette prestation. Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Demande de branchement		

Fiche n° E281

<u>Libellé :</u> Câble de raccordement	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	14 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend la fourniture et la pose d'un mètre de câble de raccordement Le terrassement n'est pas compris dans cette prestation. Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Travaux à exécuter par l'URD dans le cadre des prestations associées obligatoires			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° E300

<u>Libellé :</u> Tranchée pour 1 câble	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
	32 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la réalisation d'un mètre de tranchée pour un seul câble, tout type de revêtement, - la fourniture éventuelle de sable avant de poser le câble, - le remblai de la tranchée et la réfection des revêtements si possible à l'identique de l'existant. - l'évacuation des déblais excédentaires Cette prestation ne comprend pas les forages. Elle est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Dégagement de la zone de travail en terrain privé			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° E301

<u>Libellé :</u> Tranchée pour 2 câbles	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<u>Unité :</u> m	60 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • la réalisation d'un mètre de tranchée pour deux câbles, tout type de revêtement, • la fourniture éventuelle de sable avant de poser les câbles, • le remblai de la tranchée et la réfection des revêtements si possible à l'identique de l'existant. • l'évacuation des déblais excédentaires Cette prestation ne comprend pas les forages. Elle est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Dégagement de la zone de travail en terrain privé			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° E302

<u>Libellé :</u> Forage	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	200 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'ouverture et le remblai des niches à réaliser de part et d'autre de l'obstacle pour installation de la machine de forage, • la réalisation d'un mètre de forage, • la fourniture et pose d'un mètre de gaine d'un diamètre max 110 mm. Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement. Elle ne comprend pas la démolition d'éventuels bancs de roche pour lesquels des moyens spéciaux sont indispensables (un devis est alors nécessaire).			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Dégagement de la zone de travail en domaine privé			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° E310

<u>Libellé :</u> Pose de gaine en tranchée ouverte	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
	16 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend la fourniture et la pose d'un mètre de gaine d'un diamètre max de 160 mm dans une tranchée déjà ouverte. Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Travaux de terrassement en domaine privé selon les prescriptions du GRD			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° E311

<u>Libellé :</u> Démolition et réfection de trottoir	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m ²	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la démolition du revêtement existant - la fourniture et la réfection d'un nouveau revêtement Cette prestation supplémentaire est facturée lorsque une administration communale exige le remplacement complet du revêtement du trottoir et lorsque le terrassement en terrain privé conduit à démolir des aménagements (klinkers, pavage commun). Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.	<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Dégagement de la zone de travail en domaine privé		
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° E312

<u>Libellé :</u> Fouilles et remblais	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m ³	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 108 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le creusement d'une fosse en terrain privé pour accéder au mur de cave en vue de son percement pour le passage de câble, aux endroits de changement de direction de gaines ou en limite de propriété • le remblayage à l'aide de matériau approprié • l'évacuation des déblais excédentaires Cette prestation doit faire l'objet d'une demande spécifique de l'URD. Elle est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Dégagement de la zone de travail en domaine privé			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° E313

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose d'un mètre de câble supplémentaire avec terrassement hors zone d'habitat	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 49 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le terrassement d'un mètre de tranchée en terrain meuble hors zone d'habitat • la fourniture et la pose du câble • le remblayage de la tranchée à l'aide de matériau approprié • l'évacuation des déblais excédentaires Cette prestation ne comprend pas les éventuels forages. Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Dégagement de l'aire de travail en domaine privé			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° E015

<u>Libellé :</u> Déplacement de branchement (sans enlèvement ni suppression cabines, câbles,...)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
	B	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la fourniture et la pose de max 2 câbles sur une longueur maximale de 10m, - la fourniture et la confection de 2 jonctions pour connecter les nouveaux câbles sur le réseau existant, - le terrassement en domaine public nécessaire à la réalisation de ces jonctions, - la fourniture et la confection de max 2 terminales intérieures, - la fourniture, la pose, la connexion du câblage posé par l'URD depuis les transformateurs de tension et de courant et la mise en service du groupe de comptage - une assistance lors de la mise en service de la cabine (max 2h). La déconnexion de l'ancien raccordement du réseau n'est pas comprise dans ce forfait mais est obligatoire si la cabine n'est pas reprise par un autre URD.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> - Installation d'une nouvelle cabine, sa réception par organisme agréé - Mise en place des transformateurs de tension et de courant servant au comptage et leur câblage vers la dalle de comptage - Terrassement en domaine privé suivant le gabarit de tranchée et le tracé convenu avec le GRD.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u> Suppression de l'ancien raccordement		

Fiche n° E022

<u>Libellé :</u> Suppression définitive de branchement sans enlèvement	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Forfait	2.665 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation concerne la déconnexion du câble de branchement souterrain. Elle comprend • le terrassement • la déconnexion du câble de branchement souterrain • la mise à jour des bases de données. L'enlèvement du compteur est facturé en supplément.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u> La suppression du compteur qui est obligatoire		

Fiche n° E037

<u>Libellé :</u> Raccordement cabine MT provisoire	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<u>Unité :</u> Forfait	A + B + C	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Lorsque la cabine définitive ne peut être construite avant prélèvement de la puissance, une cabine provisoire peut être nécessaire. Cette prestation comprend • la fourniture et la pose de max 2 câbles sur une longueur maximale de 10m, • la fourniture et la confection de 2 jonctions pour connecter les nouveaux câbles sur le réseau existant, • le terrassement en domaine public nécessaire à la réalisation de ces jonctions, • la fourniture et la confection de max 2 terminales intérieures, • la fourniture, la pose, la connexion du câblage posé par l'URD depuis les transformateurs de tension et de courant et la mise en service du groupe de comptage, • une assistance lors de la mise en service de la cabine (max 2h).			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> • Installation de la cabine provisoire, sa réception par organisme agréé • Mise en place des transformateurs de tension et de courant servant au comptage et leur câblage vers la dalle de comptage • Terrassement en domaine privé suivant le gabarit de tranchée et le tracé convenu avec le GRD.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E050

<u>Libellé :</u> Remplacement d'un groupe de comptage normal par un groupe de comptage télé-relevé	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	C	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Il s'agit d'un remplacement de compteur dans un coffret existant correspondant aux prescriptions du GRD et sans remplacement du câble de raccordement ni augmentation de puissance. Cette prestation comprend • l'enlèvement du comptage existant • la fourniture et la pose du nouveau groupe de comptage télé-relevé • la connexion du câblage • la mise en service • la mise à jour des données. Le travail est en principe réalisé sous tension, mais pour des raisons de sécurité, le GRD peut demander la mise à disposition de la cabine de l'URD pour mise hors tension durant la prestation.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> • Si manquant, mise à disposition d'un coffret répondant aux prescriptions du GRD • Mise à disposition de la cabine si nécessaire			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E051

<u>Libellé :</u> Remplacement d'un groupe de comptage ferraris par un groupe de comptage électronique	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
	C	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Il s'agit d'un remplacement de compteur dans un coffret existant correspondant aux prescriptions du GRD et sans remplacement du câble de raccordement ni augmentation de puissance. Cette prestation comprend • l'enlèvement du comptage existant • la fourniture et la pose du nouveau groupe de comptage électronique • la connexion du câblage • la mise en service • la mise à jour des données. Le travail est en principe réalisé sous tension, mais pour des raisons de sécurité, le GRD peut demander la mise à disposition de la cabine de l'URD pour mise hors tension durant la prestation.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> • Si manquant, mise à disposition d'un coffret répondant aux prescriptions du GRD • Mise à disposition de la cabine si nécessaire			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E052

<u>Libellé :</u> Remplacement d'un groupe de comptage pour changement de tarif	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi C	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week-end Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Il s'agit d'un remplacement de compteur dans un coffret existant correspondant aux prescriptions du GRD et sans remplacement du câble de raccordement ni augmentation de puissance. Cette prestation comprend • l'enlèvement du comptage existant • la fourniture et la pose du nouveau groupe de comptage • la connexion du câblage • la mise en service • la mise à jour des données. Le travail est en principe réalisé sous tension, mais pour des raisons de sécurité, le GRD peut demander la mise à disposition de la cabine de l'URD pour mise hors tension durant la prestation.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> • Si manquant, mise à disposition d'un coffret répondant aux prescriptions du GRD • Mise à disposition de la cabine si nécessaire			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E053

<u>Libellé :</u> Remplacement d'un compteur classique par un comptage 4 quadrants en poste P<2,5 MVA	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	2.076 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Il s'agit d'un remplacement de compteur dans un coffret existant correspondant aux prescriptions du GRD et sans remplacement du câble de raccordement ni augmentation de puissance. Cette prestation comprend • l'enlèvement du comptage existant • la fourniture et la pose du nouveau groupe de comptage • la connexion du câblage • la mise en service • la mise à jour des données. Le travail est en principe réalisé sous tension, mais pour des raisons de sécurité, le GRD peut demander la mise à disposition de la cabine de l'URD pour mise hors tension durant la prestation.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> • Si manquant, mise à disposition d'un coffret répondant aux prescriptions du GRD • Mise à disposition de la cabine si nécessaire			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E054

<u>Libellé :</u> Remplacement d'un compteur classique par un comptage 4 quadrants en poste P>2,5 MVA		<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%	
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi
			Férié ou week-end
<u>Unité :</u> Forfait		2.210 €	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement			
Il s'agit d'un remplacement de compteur dans un coffret existant correspondant aux prescriptions du GRD et sans remplacement du câble de raccordement ni augmentation de puissance. Cette prestation comprend • l'enlèvement du comptage existant • la fourniture et la pose du nouveau groupe de comptage • la connexion du câblage • la mise en service • la mise à jour des données. Le travail est en principe réalisé sous tension, mais pour des raisons de sécurité, le GRD peut demander la mise à disposition de la cabine de l'URD pour mise hors tension durant la prestation.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> • Si manquant, mise à disposition d'un coffret répondant aux prescriptions du GRD • Mise à disposition de la cabine si nécessaire			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre	
		<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD	
		<u>Prestations associées obligatoires :</u>	

Fiche n° E055

<u>Libellé :</u> Remplacement d'un compteur classique par un comptage 4 quadrants en cabine télé-relevé	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	1.139 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Il s'agit d'un remplacement de compteur dans un coffret existant correspondant aux prescriptions du GRD et sans remplacement du câble de raccordement ni augmentation de puissance. Cette prestation comprend • l'enlèvement du comptage existant • la fourniture et la pose du nouveau groupe de comptage • la connexion du câblage • la mise en service • la mise à jour des données. Le travail est en principe réalisé sous tension, mais pour des raisons de sécurité, le GRD peut demander la mise à disposition de la cabine de l'URD pour mise hors tension durant la prestation. Si la télérelève nécessite une ligne téléphonique classique, le coût d'installation n'est pas compris dans le prix et fait l'objet d'un supplément établi par l'opérateur téléphonique.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> • Si manquant, mise à disposition d'un coffret répondant aux prescriptions du GRD • Mise à disposition de la cabine si nécessaire • Installation de la ligne téléphonique classique si nécessaire			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E056

<u>Libellé :</u> Remplacement d'un compteur classique par un comptage 4 quadrants en cabine non télé-relevé	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	1.203 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Il s'agit d'un remplacement de compteur dans un coffret existant correspondant aux prescriptions du GRD et sans remplacement du câble de raccordement ni augmentation de puissance. Cette prestation comprend • l'enlèvement du comptage existant • la fourniture et la pose du nouveau groupe de comptage • la connexion du câblage • la mise en service • la mise à jour des données. Le travail est en principe réalisé sous tension, mais pour des raisons de sécurité, le GRD peut demander la mise à disposition de la cabine de l'URD pour mise hors tension durant la prestation.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> • Si manquant, mise à disposition d'un coffret répondant aux prescriptions du GRD • Mise à disposition de la cabine si nécessaire			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E057

<u>Libellé :</u> Pose d'une ligne téléphonique pour télé-relève	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> <table border="1"> <tr> <td data-bbox="831 422 1036 590">Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi</td> <td data-bbox="1036 422 1219 590">Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi</td> <td data-bbox="1219 422 1395 590">Férié ou week-end</td> </tr> </table>			Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end				
<u>Unité :</u>	Coût de l'opérateur téléphonique	Non disponible	Non Disponible			
<u>Description :</u> ☐ main d'oeuvre ☐ matériel ☐ déplacement Les prescriptions techniques et le coût de cette prestation sont fixés par l'opérateur téléphonique.						
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Selon les prescriptions de l'opérateur téléphonique						
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> Le délai est proposé par l'opérateur téléphonique <u>Référence prescriptions techniques :</u> <u>Prestations associées obligatoires :</u> Remplacement de compteur par un compteur télé-relevé					

Fiche n° E058

<u>Libellé :</u> Remplacement du compteur en cas de dommage causé par l'URD MT si P<1000 kVA	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
	C+2.713 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le remplacement du compteur et des autres éléments endommagés • la connexion du câblage • la mise en service • la mise à jour des données • le traitement administratif			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables (hors dépannage) <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E059

<u>Libellé :</u> Remplacement du compteur en cas de dommage causé par l'URD MT si P<10 MVA		<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : Exonéré	
		Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi
			Férié ou week-end
<u>Unité :</u> Forfait		C+3.711 €	Non disponible
			Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement			
Cette prestation comprend • le remplacement du compteur et des autres éléments endommagés • la connexion du câblage • la mise en service • la mise à jour des données • le traitement administratif			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC		<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables (hors dépannage)	
		<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD	
		<u>Prestations associées obligatoires :</u>	

Fiche n° E060

<u>Libellé :</u> Remplacement du compteur en cas de dommage causé par l'URD MT si P<20 MVA	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
	C+9.148 €	Non disponible	Non Disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le remplacement du compteur et des autres éléments endommagés • la connexion du câblage • la mise en service • la mise à jour des données • le traitement administratif			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables (hors dépannage) <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E061

<u>Libellé :</u> Remplacement de transformateur de courant TC en cas de dommage causé par le client (à la demande expresse de l'URD)	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : Exonéré		
<u>Unité :</u> Pièce	778 €	923 €	Férié ou week-end 1.068 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le remplacement de transformateur de courant • la connexion du câblage • la mise en service • la mise à jour des données • le traitement administratif			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> Selon disponibilité en magasin du GRD ou du fournisseur <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E062

<u>Libellé :</u> Remplacement de transformateur de tension TT en cas de dommage causé par le client (à la demande expresse de l'URD)	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : Exonéré		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 900 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi 1.045 €	Férié ou week-end 1.190 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le remplacement de transformateur de tension • la connexion du câblage • la mise en service • la mise à jour des données • le traitement administratif			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> Selon disponibilité en magasin du GRD ou du fournisseur <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E080

<u>Libellé :</u> Diminution de puissance MT	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
	C	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • la vérification du rapport de contrôle de l'organisme agréé • la vérification du comptage • la mise en service • la mise à jour des données La diminution de puissance mise à disposition n'est pas remboursée.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Disposer de la réception du réglage du disjoncteur de protection par 'un organisme agréé			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E095

<u>Libellé :</u> Déplacement de compteur	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
	C	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation est identique à la pose d'un nouveau compteur. Elle comprend • l'enlèvement du compteur existant • la fourniture et pose du nouveau compteur • la connexion du câblage • la mise à jour des données • la mise en service L'emplacement du compteur est soumis à l'approbation du GRD. Si le déplacement du groupe de comptage nécessite le déplacement du branchement, ce déplacement de branchement est à compter en supplément.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> • Si manquant, mise à disposition d'un coffret conformément aux prescriptions du GRD.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Déplacement du branchement si nécessaire		

Fiche n° E113

<u>Libellé :</u> Pose compteur supplémentaire pour un nouveau point d'accès	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	C	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Ce travail est identique à la pose d'un nouveau compteur et comprend • la pose du groupe de comptage • le câblage • la connexion du câblage vers le tableau client si posé suivant les spécifications du GRD. • la mise en service • la mise à jour des données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> • Réception par organisme agréé de l'installation à raccorder • Disposer d'un contrat de fourniture en règle auprès d'un fournisseur			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E160

<u>Libellé :</u> Etalonnage d'un compteur MT sur place	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Forfait	536 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le contrôle sur place de la précision du compteur (trajet, câblage, mise en place, réalisation). • la pose d'un compteur de contrôle à côté du compteur existant (montage en série) afin de vérifier l'enregistrement des consommations sur ces deux compteurs pendant une période d'un mois. • l'envoi d'un courrier communiquant à l'URD les conclusions de ce constat.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégager l'accès à la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E161

<u>Libellé :</u> Etalonnage d'un compteur sur banc	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 1.679 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'enlèvement du compteur à vérifier • la pose d'un compteur de remplacement • le conditionnement du compteur à vérifier dans une caisse fermée et scellée • le transport du compteur à l'abri des chocs jusqu'au laboratoire agréé par le service de Métrologie du Ministère des Affaires Economiques • le contrôle de la précision du compteur en laboratoire • si le test fournit des résultats conformes, enlèvement du compteur de remplacement chez l'URD et remise en place du compteur testé • l'envoi d'un courrier communiquant à l'URD les conclusions du rapport d'essai			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégager l'accès à la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables pour le remplacement du compteur, auxquels il faut ajouter le délai du laboratoire <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E162

<u>Libellé :</u> Mise à disposition d'impulsions pour comptage (pas de changement de compteur)	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	603 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Dans cette prestation, le compteur est équipé pour la sortie d'impulsions et ne doit pas être changé. Elle comprend • la programmation du compteur • la fourniture et la pose du bornier d'impulsions Le câblage entre le bornier d'impulsions et le coffret client n'est pas compris dans le prix. Ce travail peut être exécuté par le GRD moyennant un supplément établi sur base d'un devis. Le demandeur doit signer un document acceptant que le GRD ne puisse être responsable en cas de dysfonctionnement de l'envoi des impulsions. Si le compteur n'est pas équipé pour la sortie d'impulsions, il doit être remplacé, mais son remplacement n'est pas compris dans le prix.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Préparation pour le câblage entre bornier et coffret suivant les prescriptions du GRD			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Remplacement de compteur si nécessaire		

Fiche n° E163

<u>Libellé :</u> Remplacement fusible en défaut (coffret existant)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 208 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi 237 €	Férié ou week end 266 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le remplacement du fusible			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre	<u>Délai :</u> De 24 heures à 48 heures (hors dépannage) <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E164

<u>Libellé :</u> Fourniture d'un transformateur d'intensité par le GRD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	452 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☐ déplacement Cette prestation comprend la fourniture du matériel à l'URD La pose du matériel n'est pas comprise.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : lors de l'exécution ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E165

<u>Libellé :</u> Fourniture d'un transformateur de tension par le GRD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Pièce	571 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☐ déplacement Cette prestation comprend la fourniture du matériel à l'URD La pose du matériel n'est pas comprise.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : lors de l'exécution ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E166

<u>Libellé :</u> Réalisation jonction (uniquement => travaux de terrassement non compris)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<u>Unité :</u> Set de 3	804 €	1.175 €	1.451 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la fourniture du matériel nécessaire à réaliser une jonction sur les 3 phases, - la confection de la jonction. Cette prestation ne comprend PAS les travaux de terrassement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Travaux de terrassement en domaine privé			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E167

<u>Libellé :</u> Réalisation d'une terminale intérieure	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Set de 3	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 446 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi 582 €	Férié ou week-end 718 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation est réalisée à l'intérieur d'un local et comprend • la fourniture du matériel nécessaire à réaliser une terminale sur les 3 phases • la confection de la terminale.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Pose de câble			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E168

<u>Libellé :</u> Réalisation d'une terminale extérieure	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<u>Unité :</u> Set de 3	1.974 €	2.160 €	2.560 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation est réalisée à l'extérieur (raccordement d'un réseau MT souterrain sur un réseau aérien) et comprend - la fourniture du matériel nécessaire à réaliser une terminale sur les 3 phases - la main d'oeuvre nécessaire à la confection de la terminale.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Pose de câble			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E180

<u>Libellé :</u> Localisation d'un câble en domaine privé sans intervention du camion LABO	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	372 €	517 €	662 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la recherche du câble à l'aide de l'appareil de traçage manœuvré par un technicien - le repérage du câble sur le terrain Cette prestation ne comprend pas de terrassement			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégager l'accès à la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E181

<u>Libellé :</u> Localisation d'un défaut de câble sur l'installation de l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Forfait de 3 h	610 €	766 €	922 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'intervention du camion laboratoire pendant une durée forfaitaire de 3 h, déplacement compris, pour la recherche du défaut de câble • la communication du résultat de la recherche au demandeur			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Les manœuvres de mise à disposition des équipements électriques seront réalisées avant l'arrivée de notre technicien qui ne peut pas effectuer de manœuvres. La présence de l'électricien de l'URD sur site est obligatoire lors de l'intervention du camion laboratoire.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC pour obtenir le formulaire de demande d'intervention	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> °		

Fiche n° E182

<u>Libellé :</u> Supplément pour localisation d'un défaut de câble sur l'installation de l'URD par heure en plus dépassant le forfait de 3 h)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait par heure	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	203 €	255 €	307 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend le temps supplémentaire d'utilisation du camion laboratoire pour la localisation du défaut de câble en plus de la durée forfaitaire de 3 heure.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non. Les travaux préparatoires doivent être réalisés pour le début de l'intervention.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> Prestation associée à la demande de localisation de défaut de câble <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E183

<u>Libellé :</u> Réglage de la protection de découplage pour production décentralisée (en labo)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Forfait	726 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☐ déplacement Cette prestation comprend • le réglage de la protection en laboratoire • le traitement administratif			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E184

<u>Libellé :</u> Réglage de la protection de découplage pour production décentralisée (sur site)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	1.453 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le réglage de la protection sur site • le traitement administratif			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> Selon délai de l'offre <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E185

<u>Libellé :</u> Manœuvre à la demande de l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Forfait	444 €	652 €	860 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le déplacement et la main d'œuvre des agents du GRD pour l'exécution des manœuvres en cabine			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> De 24 heures à 48 heures		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E186

<u>Libellé :</u> Ouverture et fermeture de la porte de la cabine à la demande du client	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 79 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi 105 €	Férié ou week end 131 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le déplacement et la main d'œuvre de l'agent du GRD pour l'ouverture/fermeture de la porte. Cette prestation peut être effectuée pendant les heures normales de service ou en dehors de ces heures. Un supplément est demandé dans ce dernier cas.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> De 24 heures à 48 heures <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E187

<u>Libellé :</u> Remise de scellés suite à un bris de scellés MT	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	75 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la constatation du bris de scellés - la remise de nouveaux scellés.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Dégager l'accès à la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : par téléphone au NCC	<u>Délai :</u> 5 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E190

<u>Libellé :</u> Première mise en service d'un nouveau point d'accès	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	Gratuit	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la vérification du rapport de contrôle de l'organisme agréé - la première ouverture du groupe de comptage - la mise à jour des données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> - Disposer d'un contrat de fourniture en règle auprès d'un fournisseur et d'un contrat de raccordement - Réception de l'installation par 'un organisme agréé			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 3 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E210

<u>Libellé :</u> Mise en service cabine client (avant sectionneur) non simultanée au nouveau raccordement	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Forfait	143 €	201 €	259 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • la vérification du rapport de contrôle de l'organisme agréé • la mise en service de la cabine pour l'accès au réseau d'énergie • la mise à jour des données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> • Disposer d'un contrat de fourniture en règle auprès d'un fournisseur et d'un contrat de raccordement • Réception de l'installation par 'un organisme agréé			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 3 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E211

<u>Libellé :</u> Mise hors service de la cabine client (avant sectionneur) non simultanée au nouveau raccordement	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	143 €	201 €	259 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • la mise hors service de la cabine • la mise à jour des données			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 3 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E212

<u>Libellé :</u> Coupure de la cabine (y compris rétablissement)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Forfait	192 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • les tâches administratives de régularisation du dossier • la coupure en cabine • le rétablissement ultérieur en cabine • la gestion administrative de la coupure			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 3 jours ouvrables		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E213

<u>Libellé :</u> Coupeure au branchement sans accès aux installations (y compris terrassement et rétablissement)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 7.735 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • les tâches administratives de régularisation du dossier • la coupure sans pouvoir accéder au compteur au niveau du branchement (manoeuvre, démolition de trottoir, fosse, jonction, remblai provisoire) • le rétablissement ultérieur au niveau du branchement (démolition, jonction, remblai, réfection et manoeuvre) • la gestion administrative de la coupure			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 5 jours ouvrables après réception des autorisations <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E214

<u>Libellé :</u> Mise en service cabine suite à un rétablissement	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Forfait	143 €	201 €	259 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le rétablissement de l'accès au réseau,			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> • Disposer d'un contrat de fourniture en règle auprès d'un fournisseur et d'un contrat de raccordement • Réception de l'installation par 'un organisme agréé			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 3 jours ouvrables pour un rétablissement en cabine 5 jours ouvrables après réception des autorisations pour un rétablissement au branchement souterrain <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E221

<u>Libellé :</u> Déplacement inutile en cabine MT	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> Forfait	159 €	211 €	263 €
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la facturation de la main d'œuvre et du déplacement liée à une intervention inutile de l'agent du GRD. Elle s'applique, notamment - lorsque l'URD n'est pas présent à un rendez-vous convenu d'avance (marge de 15'), - lorsque l'URD demande une intervention pour une panne concernant sa propre installation.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> 			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Néant <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E222

<u>Libellé :</u> Fraude (PV)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> Exonéré		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	525 €	Non disponible	Non disponible
<u>Unité :</u> Forfait	<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend le traitement administratif effectué par le GRD suite à la constatation de la fraude. Ce forfait ne comprend pas le préjudice lié à la fraude qui fait l'objet d'un calcul individualisé.		
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Néant		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E223

<u>Libellé :</u> Frais de refacturation	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 23 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☐ déplacement Cette prestation comprend - la tâche administrative (correction de facture suite à la communication de mauvaises informations tels que noms erronés, adresses fausses, ...) - les frais d'envoi.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 5 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E225

<u>Libellé :</u> Visite technique à la demande de l'URD	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 164 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation consiste à rencontrer l'URD sur site, à sa demande, pour répondre à différentes questions techniques. Il s'agit d'une visite demandée par l'URD, mais qui n'est pas nécessaire au GRD pour lui permettre de remplir sa mission.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Analyse des documents déjà envoyés			
<u>Comment demander ?</u> ☒ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 15 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E226

<u>Libellé :</u> Annulation d'une prestation administrative d'Obligation de Service Public sans déplacement	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 23 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☐ déplacement Cette prestation comprend la tâche administrative d'annulation de la demande.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 24 heures <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E228

<u>Libellé :</u> Annulation d'une prestation administrative d'Obligation de Service Public avec déplacement	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
<u>Unité :</u> Forfait	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend la tâche administrative d'annulation de la demande.	207 €	Non disponible	Non disponible
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 24 heures <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E230

<u>Libellé :</u> Prestation administrative d'Obligation de Service Public avec déplacement	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 207 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • les tâches administratives de régularisation du dossier et de mise à jour des données • la régularisation administrative chez l'URD.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 10 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E231

<u>Libellé :</u> Prestation administrative d'Obligation de Service Public sans déplacement	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	23 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☐ matériel ☐ déplacement Cette prestation comprend les tâches administratives de régularisation du dossier et de mise à jour des données.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par l'URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☐ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☒ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> 10 jours ouvrables <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C1/107 disponible sur le site Web du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E240

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose d'une cellule avec protection différentielle (y compris télésignalisation-câblage et mise en service) POSTE DE TRANSFORMATION	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 89.612 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week-end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • la fourniture et la pose d'une cellule dans la station de poste, cellule équipée d'un disjoncteur piloté par des relais de protection différentielle, • les travaux de télésignalisation, • les travaux de câblage (terminales), • la mise en service (y compris les tests). Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E241

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose d'une cellule avec protection I _{max} (y compris télésignalisation-câblage et mise en service) POSTE DE TRANSFORMATION	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<u>Unité :</u> Pièce	84.877 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • la fourniture et la pose d'une cellule dans la station de poste, cellule équipée d'un disjoncteur piloté par des relais de protection contre les surcharges, • les travaux de télésignalisation, • les travaux de câblage (terminales), • la mise en service (y compris les tests). Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Les travaux internes à la cabine de l'URD.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E242

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose d'une protection différentielle sur cellule existante (y compris câblage et mise en service) POSTE DE TRANSFORMATION	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21% <table border="1" data-bbox="885 489 1388 657"> <tr> <td>Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi</td> <td>Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi</td> <td>Férié ou week-end</td> </tr> </table>			Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end				
<u>Unité :</u> Pièce	22.511 €	Non disponible	Non disponible			
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la fourniture et la pose de relais de protection différentielle en remplacement des relais contre les surcharges existants, - les travaux de câblage (terminales), - la mise en service (y compris les tests). Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.						
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non						
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u>					

Fiche n° E243

<u>Libellé :</u> Installation d'un comptage POSTE DE TRANSFORMATION	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend la fourniture et la mise en œuvre du matériel nécessaire à l'installation d'une cellule de comptage dans le poste de transformation Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.	3.579 €	Non disponible	Non disponible
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E250

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose d'une cellule avec protection différentielle. (y compris télésignalisation-câblage et mise en service) CABINE DE DISPERSION	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 43.432 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week-end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la fourniture et la pose d'une cellule dans une cabine de dispersion, cellule équipée d'un disjoncteur piloté par des relais de protection différentielle, - les travaux de télésignalisation, - les travaux de câblage (terminales), - la mise en service (y compris tests). Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Les travaux internes à la cabine de l'URD.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E251

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose d'une cellule avec disjoncteur I _{max} (y compris télésignalisation-câblage et mise en service) CABINE DE DISPERSION	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 19.612 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week-end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • la fourniture et la pose d'une cellule dans une cabine de dispersion, cellule équipée d'un disjoncteur piloté par des relais de protection contre les surcharges, • les travaux de télésignalisation, • les travaux de câblage (terminales), • la mise en service (y compris tests). Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Les travaux internes à la cabine de l'URD			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E252

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose d'une protection différentielle sur cabine de dispersion (y compris câblage et mise en service) CABINE DE DISPERSION	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 22.511 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week-end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • la fourniture et la pose de relais de protection différentielle en remplacement des relais contre les surcharges existants, • les travaux de câblage (terminales), • la mise en service (y compris tests). Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E260

<u>Libellé :</u> Mise à disposition d'impulsions pour comptage CABINE CLIENT	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21% <table border="1" data-bbox="863 422 1393 590"> <tr> <td>Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi</td> <td>Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi</td> <td>Férié ou week end</td> </tr> </table>			Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end				
<u>Unité :</u> Forfait	201 €	Non disponible	Non disponible			
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Dans cette prestation, le compteur doit être équipé pour la sortie d'impulsions, sinon il doit être changé. Cette prestation comprend - la programmation du compteur - la fourniture et la pose du bornier d'impulsions Le câblage entre le bornier d'impulsions et le coffret client n'est pas compris dans le prix. Ce travail peut être exécuté par le GRD moyennant un supplément établi sur base d'un devis. Le demandeur doit signer un document acceptant que le GRD ne puisse être responsable en cas de dysfonctionnement de l'envoi des impulsions. Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.						
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Préparation pour le câblage entre bornier et coffret suivant les prescriptions du GRD						
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u>					

Fiche n° E261

<u>Libellé :</u> Fourniture et placement de set de 3 TC et 3 TT CABINE CLIENT	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Set de 2 x 3	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
	2.424 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Normalement, l'URD doit fournir les transformateurs de tension (TT) et de courant (TC) servant à son comptage, transformateurs conformes au RTDE et établir les connexions avec la dalle de comptage. Si ce travail n'est pas réalisé ou n'est pas conforme aux prescriptions transmises, le GRD peut réaliser le travail moyennant paiement. Cette prestation comprend - la fourniture et la pose du set de 3 TC et 3 TT conformes au RTDE - le kit de câblage et la réalisation de la connexion des TT et TC à la dalle de comptage. Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E262

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose d'une protection différentielle sur cellule d'arrivée CABINE CLIENT	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<u>Unité :</u> Pièce	17.497 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la fourniture et la pose de nouveaux relais de protection sur un disjoncteur existant, - leur câblage et connexion sur l'armoire de télécontrôle, - la connexion du câble de signalisation provenant d'une cabine de réseau, - les tests, - la mise en service (max 2h). Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Pose d'un câble de signalisation reliant la cabine client à une cabine de distribution.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un câble de signalisation		

Fiche n° E263

<u>Libellé :</u> Travaux de câblage (liaison TC, TT - dalle de comptage) CABINE CLIENT	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Lot	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 2.974 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week-end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Normalement, l'URD doit fournir les transformateurs de tension (TT) et de courant (TC) servant à son comptage, transformateurs conformes au RTDE et établir les connexions avec la dalle de comptage. Si ce travail n'est pas réalisé ou n'est pas conforme aux prescriptions transmises, le GRD peut réaliser le travail moyennant paiement. Cette prestation comprend le kit de câblage et la réalisation de la connexion des TT et TC à la dalle de comptage. Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Fourniture et pose des TT et TC conformes aux exigences du RTDE.			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u>		

Fiche n° E264

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose d'une armoire de signalisation y compris câblage CABINE CLIENT	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Pièce	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • la fourniture et pose de l'armoire de signalisation, • la réalisation du câblage interne, • la connexion au câble de signalisation. Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E270

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose avec terrassement de 2 câbles PRC 240 ² + signalisation au-delà de 400 m/m	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	172 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le terrassement d'un mètre de tranchée en terrain meuble pour la pose des câbles • la fourniture et la pose des 2 câbles PRC 240² et du câble de signalisation • le remblayage de la tranchée à l'aide de matériau approprié • l'évacuation des déblais excédentaires au-delà des 400 m prévus dans le forfait Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement	

Fiche n° E271

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose avec terrassement de 2 câbles PRC 400 ² + signalisation au-delà de 400 m/m	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
	202 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le terrassement d'un mètre de tranchée en terrain meuble pour la pose des câbles • la fourniture et la pose des 2 câbles PRC 400² et du câble de signalisation • le remblayage de la tranchée à l'aide de matériau approprié • l'évacuation des déblais excédentaires au-delà des 400 m prévus dans le forfait Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° E272

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose avec terrassement de 3 câbles PRC 240 ² + signalisation au-delà de 400 m/m	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> m	251 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le terrassement d'un mètre de tranchée en terrain meuble pour la pose des câbles • la fourniture et la pose des 3 câbles PRC 240² et du câble de signalisation • le remblayage de la tranchée à l'aide de matériau approprié • l'évacuation des déblais excédentaires au-delà des 400 m prévus dans le forfait Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° E273

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose avec terrassement de 3 câbles PRC 400 ² + signalisation au-delà de 400 m/m	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> m	296 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le terrassement d'un mètre de tranchée en terrain meuble pour la pose des câbles • la fourniture et la pose des 3 câbles PRC 400² et du câble de signalisation • le remblayage de la tranchée à l'aide de matériau approprié • l'évacuation des déblais excédentaires au-delà des 400 m prévus dans le forfait Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° E274

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose de mètres de câble supplémentaires (>10 m)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 149 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week-end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la fourniture et la pose d'un mètre de câble supplémentaire (sans couvre-câble) en domaine privé au-delà des quantités prévues dans les forfaits. - les travaux de terrassement en terre plein. Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Dégager la zone de travail			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° E285

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 150 ² Alu PRC	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<u>Unité :</u> m	45 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend la fourniture et la pose d'une liaison haute tension composée de 3 câbles unipolaires PRC150²alu (sans couvre-câble). Cette prestation ne comprend PAS les travaux de terrassement. Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° E286

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 240 ² Alu PRC	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend la fourniture et la pose d'une liaison haute tension composée de 3 câbles unipolaires PRC240²alu (sans couvre-câble). Cette prestation ne comprend PAS les travaux de terrassement. Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.	52 €	Non disponible	Non disponible
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° E287

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 400 ² Alu PRC	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 68 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week-end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend la fourniture et la pose d'une liaison haute tension composée de 3 câbles unipolaires PRC400²alu (sans couvre-câble). Cette prestation ne comprend PAS les travaux de terrassement. Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° E288

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose de câble de signalisation (câble 14 quartes), si posé en même temps qu'un câble puissance	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 14 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week-end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la création d'une liaison permettant l'acheminement d'informations entre la cabine du l'URD et une cabine du GRD. Cette liaison peut servir à piloter les protections (disjoncteurs) installées dans chacune des deux cabines mais aussi à transporter des informations de comptage. - la fourniture et la pose d'un câble de signalisation en même temps que le câble puissance (PRC). Si ce n'est pas le cas, il faudra facturer un terrassement 1 câble. Cette prestation ne comprend PAS les travaux de terrassement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le câble de puissance <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° E289

<u>Libellé :</u> Réalisation jonction (uniquement => travaux de terrassement non compris)	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<u>Unité :</u> Set de 3	804 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la fourniture du matériel nécessaire à réaliser une jonction sur les 3 phases, - la confection de la jonction. Cette prestation ne comprend PAS les travaux de terrassement. Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Travaux de terrassement en domaine privé			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le câble de puissance		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E290

<u>Libellé :</u> Réalisation d'une terminale intérieure	<u>Prix (HTVA) :</u> Taux de TVA applicables : 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<u>Unité :</u> Set de 3	446 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation est réalisée à l'intérieur d'un local et comprend - la fourniture du matériel nécessaire à réaliser une terminale sur les 3 phases - la confection de la terminale. Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Pose de câble			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le câble de puissance		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E291

<u>Libellé :</u> Réalisation d'une terminale extérieure	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> Set de 3	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 1.974 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week-end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation est réalisée à l'extérieur (raccordement d'un réseau MT souterrain sur un réseau aérien) et comprend - la fourniture du matériel nécessaire à réaliser une terminale sur les 3 phases - la main d'oeuvre nécessaire à la confection de la terminale. Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Pose de câble			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le câble de puissance <u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid <u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E292

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose sans terrassement d'un câble 630 ² Alu PRC	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<u>Unité :</u> M	84 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend la fourniture et la pose d'une liaison haute tension composée de 3 câbles unipolaires PRC630²alu (sans couvre-câble). Cette prestation ne comprend PAS les travaux de terrassement. Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° E293

<u>Libellé :</u> Fourniture et pose sans terrassement d'un câble à effet de terre	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<u>Unité :</u> m	8 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend la fourniture et la pose en fond de tranchée d'un fil de cuivre nu d'une section de 35 mm² avant la pose des câbles PRC. Cette prestation ne comprend PAS les travaux de terrassement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Non			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Selon le délai de l'offre		
	<u>Référence prescriptions techniques :</u> Synergrid C2/112 disponible sur le site Web de Synergrid		
	<u>Prestations associées obligatoires :</u> 		

Fiche n° E300

<u>Libellé :</u> Tranchée pour 1 câble	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
	32 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • la réalisation d'un mètre de tranchée pour un seul câble, tout type de revêtement, • la fourniture éventuelle de sable avant de poser le câble, • le remblai de la tranchée et la réfection des revêtements si possible à l'identique de l'existant. • l'évacuation des déblais excédentaires Cette prestation ne comprend pas les forages. Elle est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Dégagement de la zone de travail en terrain privé			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° E301

<u>Libellé :</u> Tranchée pour 2 câbles	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 60 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week-end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la réalisation d'un mètre de tranchée pour deux câbles, tout type de revêtement, - la fourniture éventuelle de sable avant de poser les câbles, - le remblai de la tranchée et la réfection des revêtements si possible à l'identique de l'existant. - l'évacuation des déblais excédentaires Cette prestation ne comprend pas les forages. Elle est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Dégagement de la zone de travail en terrain privé			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° E303

<u>Libellé :</u> Forage	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<u>Unité :</u> m	200 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'ouverture et le remblai des niches à réaliser de part et d'autre de l'obstacle pour installation de la machine de forage, • la réalisation d'un mètre de forage, • la fourniture et pose d'un mètre de gaine d'un diamètre max 110 mm. Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement. Elle ne comprend pas la démolition d'éventuels bancs de roche pour lesquels des moyens spéciaux sont indispensables (un devis est alors nécessaire).			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Dégagement de la zone de travail en domaine privé			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur		<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement	

Fiche n° E304

<u>Libellé :</u> Forfait forage d'une longueur de 20 m	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
<u>Unité :</u> Forfait	4.477 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • l'ouverture et le remblai des niches à réaliser de part et d'autre de l'obstacle pour installation de la machine de forage, • la réalisation du forage sur une longueur de 20 m, • la fourniture et pose de la gaine d'un diamètre max 110 mm sur la longueur du forage. Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement. Elle ne comprend pas la démolition d'éventuels bancs de roche pour lesquels des moyens spéciaux sont indispensables (un devis est alors nécessaire).			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Dégagement de la zone de travail en domaine privé			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° E305

<u>Libellé :</u> Supplément pour longueur de forage > 20 m	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week-end
	200 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la réalisation d'un mètre de forage au-delà de la longueur comprise dans le forfait de 20 m, - la fourniture et pose d'un mètre de gaine d'un diamètre max 110 mm. Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement. Elle ne comprend pas la démolition d'éventuels bancs de roche pour lesquels des moyens spéciaux sont indispensables (un devis est alors nécessaire).			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Dégagement de la zone de travail en domaine privé			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° E310

<u>Libellé :</u> Pose de gaine en tranchée ouverte	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 16 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week-end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend la fourniture et la pose d'un mètre de gaine d'un diamètre max de 160 mm dans une tranchée déjà ouverte. Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Travaux de terrassement en domaine privé selon les prescriptions du GRD			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° E311

<u>Libellé :</u> Démolition et réfection de trottoir	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
<u>Unité :</u> m ²	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi 102 €	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi Non disponible	Férié ou week end Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend - la démolition du revêtement existant - la fourniture et la réfection d'un nouveau revêtement Cette prestation supplémentaire est facturée lorsque une administration communale exige le remplacement complet du revêtement du trottoir et lorsque le terrassement en terrain privé conduit à démolir des aménagements (klinkers, pavage commun). Cette prestation est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Dégagement de la zone de travail en domaine privé			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

Fiche n° E312

<u>Libellé :</u> Fouilles et remblais	<u>Prix (HTVA) :</u> <u>Taux de TVA applicables :</u> 0%-6%-12%-21%		
	Entre 7h30 et 15h30 du lundi au vendredi	Entre 15h30 et 19h30 du lundi au vendredi	Férié ou week end
<u>Unité :</u> m³	108 €	Non disponible	Non disponible
<u>Description :</u> ☒ main d'oeuvre ☒ matériel ☒ déplacement Cette prestation comprend • le creusement d'une fosse en terrain privé pour accéder au mur de cave en vue de son percement pour le passage de câble, aux endroits de changement de direction de gaines ou en limite de propriété • le remblayage à l'aide de matériau approprié • l'évacuation des déblais excédentaires Cette prestation doit faire l'objet d'une demande spécifique de l'URD. Elle est effectuée dans le cadre d'une demande relative à un branchement.			
<u>Travaux préparatoires à réaliser par URD :</u> Dégagement de la zone de travail en domaine privé			
<u>Comment demander ?</u> ☐ Demande avec offre verbale : par téléphone au NCC ☒ Demande avec offre écrite : sur le site Web du GRD ou par courrier au moyen d'un formulaire à demander au NCC ☐ Demande sans offre : demande faite par un fournisseur	<u>Délai :</u> Prestation exécutée en même temps que le branchement <u>Référence prescriptions techniques :</u> Prescriptions du GRD <u>Prestations associées obligatoires :</u> Pose d'un nouveau branchement Renouvellement de branchement Déplacement de branchement		

